

Pass sanitaire + Pass vaccinal + Obligation vaccinale

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/07/2021 à 11:25

Bonjour

C'est un sujet très délicat mais l'on se devait de l'aborder sur le forum.
Tout d'abord, je précise que je souhaite que l'on reste sur le plan juridique.
On peut éventuellement dévier sur le plan politique mais il ne faut que ça se transforme en un clash entre provax et antivax.

Comme vous l'aurez compris, je m'interroge sur la compatibilité de l'extension du pass sanitaire avec notre Constitution et divers traités internationaux (Convention européenne des Droits de l'Homme notamment).

Peux-t-on conditionner l'accès à des commerces, transports et lieux culturels à un état de santé ?!

N'y a-t-il pas une violation du secret médical ?

J'envisage déjà plusieurs problématiques

Pour les centres commerciaux de + de 20 000 mètres carrés, il serait question de ne pas conditionner l'accès aux zones alimentaires. Cependant, certains centres commerciaux comptent appliquer le contrôle dès l'entrée principale sans distinguer ceux qui voudraient simplement aller dans la zone alimentaire.

Dans le cas où les zones alimentaires seraient effectivement ouvertes à tous, est-ce qu'un client non détenteur d'un pass sanitaire qui s'est vu refuser l'accès à la zone, pourra saisir le défenseur des droits ?

Si en revanche on inclut également les zones alimentaires dans le contrôle du pass, on ne pourra que contester la manque de cohérence par rapport aux restrictions en matière de confinement. En effet, pendant l'ensemble des confinements (donc pendant les pics de l'épidémie), les zones alimentaires étaient ouvertes.

Comment justifier qu'il en irait différemment pendant la durée d'application du pass.

Pour les lieux culturels. J'ai envisagé le problème suivant. Imaginons que l'extension du pass sanitaire entre en vigueur et qu'il s'applique toujours à la rentrée.

Dans le cadre d'un cours de français, une classe de lycée doit visionner un film ou assister à une pièce de théâtre. Vous l'aurez compris certains élèves sont non vaccinés et ne comptent pas le faire (et de toute façon il serait trop tard compte tenu du délai entre les deux doses).

Vous allez me dire qu'ils fassent un test PCR. Mais voilà le test PCR ne sera plus remboursé

d'ici l'autonome. Imaginons un élève d'une famille modeste qui vit à l'euro près et qui ne pourra pas se permettre de payer les test. L'élève sera exclu de la séance et ne sera pas en mesure de réaliser l'évaluation en lien avec le film ou la pièce.

Exemple peut-être extrême, mais il pourra aussi se rencontrer pour l'accès aux gymnases pour les cours de sport.

Un recours est-il possible ?

Pour les transports en communs : Là aussi il se pose la question de la cohérence par rapport aux mesures qui ont été prises pendant les périodes de confinement qui n'impactaient pas les transports en commun.

Mais sinon je relève une autre problématique :

Si les personnes non détentrices du pass ne prennent plus les transports en commun mais leur voiture, pourra t-on évoquer un préjudice écologique ?

Voilà la liste de réflexions que je vous propose.

Vous pouvez bien évidemment suggérer d'autres problématiques

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **19/07/2021 à 15:39**

Salut, c'est un débat très intéressant que tu proposes là.

J'avais rendez-vous pour la vaccination, je l'ai annulé suite à l'allocution du président de la République.

Je ne suis pas anti-vaccin loin de là. Cependant j'estime qu'une société dans laquelle nous acceptons la ségrégation sanitaire, en imposant la volonté d'un gouvernement, par l'autoritarisme ne mérite plus son titre de République ou de Démocratie.

Si je devais me vacciner, je ne mettrais plus un pied dans les lieux demandant le pass sanitaire, j'estime que c'est une mesure extrêmement liberticide et disproportionnée eu égard à la "crise" sanitaire.

La Covid a un taux de létalité à peine plus élevé que celui de la grippe, l'autoritarisme qui se dégage de ce gouvernement, de par sa volonté d'imposer sans discussion et sans intelligence de situation un vaccin à un public qui n'en a pas besoin, est incompatible avec les valeurs de la France.

In Fine quelle situation allons-nous avoir ?

Je suis vacciné porteur du virus, je présente mon pass sanitaire je peux entrer et contaminer tout le monde.

Je suis non vacciné non porteur du virus je suis interdit d'entrer, sauf à faire un test PCR, si j'en fais un, je vais donc potentiellement me faire infecter et je serais privé de pass sanitaire pour l'avenir, sauf à me faire vacciner et ainsi avoir le droit d'accéder aux lieux de vie, bien que contagieuse.

Il y a tant à dire sur l'absurdité de cette mesure, je trouve incroyable que personne ne soit monté au créneau ne serait-ce que pour temporiser la mesure.

Si certains avaient prévus de se faire vacciner au retour de vacance, ils vont prendre rendez-vous mi juillet, vaccination disons le 21 juillet, J+21 pour la seconde dose nous sommes mi-août, J+7 pour le pass, ils auront le droit d'accéder aux restaurants, bars etc... seulement à la fin août début septembre.

En sus de pénaliser les citoyens, cette mesure va pénaliser le commerce et la reprise économique. Sans parler des salles de sport etc...

Par **logix36**, le **19/07/2021** à **23:59**

Bonjour,

Ce débat est intéressant. Je suis d'accord avec Chris ça va pénaliser les commerçants qui ont déjà été bien pénalisés. @ Chris : des gens sont montés au créneau vu qu' il y a eu des manif cette semaine dans Paris sur le pass.

Pour les transports, vu comment on dépend des transports en IDF par exemple ca serait compliqué de ne pas les utiliser donc si le pass est obligatoire pour les transports implicitement il sera obligatoire.

Pour conditionner au rayon non alimentaire, ca serait une grosse contrainte pour les rayons vu qu'en plus ils changent régulièrement les rayons de place donc si on prend le cas de Auchan même si il y a des panneaux indiquant les rayons dans les grandes surfaces de cette taille c'est assez courant que les gens cherchent un peu les rayons donc ils circuleront et si on est dans l'hypothèse qu'ils sont contagieux ils peuvent donc contaminer des gens au passage. Si il y a des parties autorisées à certains et d'autres pas à d'autres ça sera compliqué pour les magasins. il faudrait donc mettre des agents pour surveiller les gens savoir si ils sont dans leur "zone" bonjour la galère.

Si l'Etat ne fait rien les gens vont lui jeter la pierre en disant l'Etat ne propose rien et quand ca repartira on va reprocher à l'Etat de n'avoir rien fait.

Mais si l'Etat par contre propose les vaccins on a les théories complotistes les débats sur la liberté, l'infantilisation de la population, l'oppression.... Mais si demain leur proche meurt ils accuseront l'Etat de n'avoir rien fait. Quoique l'Etat fasse il est un peu condamné par les gens donc ca n'est pas non plus évident pour eux de proposer des solutions. Qu'est ce que vous proposeriez à leur place comme solution ?

Bonne soirée.

Par **LouisDD**, le **20/07/2021 à 07:57**

Salut

Je suis déjà triste de lire que le monde est divisé en seulement deux catégories : pro et anti. Je pense qu'on peut ne pas se faire vacciner sans être un antivax. On peut par exemple comme vous le soulevez, y voir une simple protestation sur la façon dont les décisions sont prises en toute violation de la constitution, en dépit de cohérence vis à vis des situations que l'on a pu connaître durant les confinements (pas confiner les personnes vulnérables et laisser tranquille les jeunes par exemple...). On peut également imaginer des personnes qui n'en ont pas besoin (des gens qui n'ont pas 20€ à mettre tous les midis dans un resto et pareil le soir en binouses par exemple), qui en plus d'un an n'ont croisé le virus qu'au JT de 20h, qui connaissent à peine qqun qui connaît qqun qui a eu ceci cela...

Je rejoins Chris sur les vaccinés qui seront en quelque sorte les nouveaux faux négatifs... D'autant plus que la tendance sera au lâcher prise sur les gestes barrières (existent ils vraiment encore de toute façon mdr)... Porter un masque et se laver les mains aura supprimé gastro, grippe et autres... Alors oui c'est pénible mais ça m'a plutôt l'air efficace...

Isidore, cela m'amuse énormément que tu aies pensé à l'environnement car je voulais lancer ce débat en l'intitulant "Et si l'environnement était le dernier bouclier contre le pass sanitaire ?" Car la France est engagée pour l'environnement, et comme le rabâche la SNCF vous avez choisi le moyen de transport le moins polluant gngngng 50x moins qu'une voiture etc. Avec le récent arrêt du CE qui condamne la France sur un préjudice écologique... Franchement y'a moyen de faire des calculs bidons pour dire que la mesure impactera trop fortement la trajectoire des engagements de la France... Et ça me ferait mourir de rire tellement ce serait déconnecté des prétentions actuelles des contestations ?

Pour ce qui est de l'école à la fac , 50 personnes, allez zou vaccin recommandé avec refus d'accès sans pass sanitaire... On a toutes les vacances pour découvrir de nouveaux variants, dire qu'on ramasse les bonbons trouvés dans les amphis (en même temps avec la précarité étudiante hein il faut ce qu'il faut)

Les tests payants c'est aussi quelque chose qui agace... Quand certains en ont totalement abusé à s'en faire presque tous les 2 jours par hypocondriacisme (ou en se mettant volontairement en "danger"), financé par la TVA que même les étudiants payent (coucou les M. Mme "moi je paye des impôts j'ai mon mot à dire") et qu'on payera surtout quand on sera des actifs, ba j'en ai fait 2 en un an et seulement si j'avais besoin d'être sûr...

L'isolement des non vaccinés en cas de positivité (et je parle pas d'être dans un bon mood) peut-être ça serait sympa de rappeler que même vacciné l'isolement c'est de mise...

Pour la culture Isidore, de toute façon en campagne on perd rien... Juste dommage d'être en stage a Paris quoi ?

Pour les transports longs courriers (encore), une attestation de l'employeur devrait suffire.

Le principal problème c'est qu'à tous les arguments qu'on pourra présenter, il suffira au Gouvernement de répondre : vous pouvez (pour ne pas dire devez) vous faire vacciner gratuitement...

Mais réjouissons nous le Conseil d'Etat n'a pas validé la nature de délit de la non vérification des pass, 1500€ seulement, et les non-vaccinés pourront continuer de faire leurs courses...

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/07/2021** à **10:14**

Bonjour

Je vous remercie de participer à ce débat.

[quote]

En sus de pénaliser les citoyens, cette mesure va pénaliser le commerce et la reprise économique.

[/quote]

Effectivement, il se posera également la question de la diminution du chiffre d'affaire. Mais Bercy pense qu'elle sera compenser par les aides de l'État en période de confinement. Je suis plutôt sceptique.

Ainsi, si un commerçant arrive à démontrer qu'il a perdu de la clientèle à cause du pass sanitaire, pourra t-il engager la responsabilité de l'État ?

[quote]

si le pass est obligatoire pour les transports implicitement il sera obligatoire

[/quote]

Et c'est là la principale problématique ! Le vaccin contre le COVID n'est pas obligatoire. Or, pourquoi conditionner l'accès aux transports en commun à la présentation du pass sanitaire ?

J'ai lu que

[quote]

Dans un courrier envoyé au Sénat et rendu public lundi, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) recommande une large utilisation du pass sanitaire. "Son utilisation doit être étudiée lors de la reprise des cours dans les établissements scolaires et universitaires pour limiter la

contamination dans ces lieux collectifs", explique-t-il.

[/quote]

<https://www.lci.fr/sante/en-direct-covid-19-pandemie-coronavirus-4e-vague-variant-delta-pass-sanitaire-les-hospitalisations-en-hausse-en-reanimation-aussi-2191258.html>

Certes il existe en France 11 vaccins obligatoires. Si on les fait pas à ses enfants, ils peuvent être refusés dans les crèches et écoles.

Sauf que le vaccin contre le Covid n'est pas obligatoire ! Comme justifier le pass sanitaire dans les écoles.

Que faire des enfants qui seront refusés ?

De plus pour le cas des Universités, il ne semble pas que l'on ne demande pas aux étudiants d'avoir leur vaccination à jour (sauf cas particulier des étudiants en médecines et STAPS qui doivent intervenir dans les écoles). Ainsi un étudiant non vacciné contre le tétanos peut normalement s'inscrire sans problème à l'Université alors que c'est un vaccin obligatoire. En revanche, le vaccin contre le Covid pourtant facultatif, pourrait conditionner l'accès aux universités.

[quote]

Si l'Etat ne fait rien les gens vont lui jeter la pierre en disant l'Etat ne propose rien et quand ça repartira on va reprocher à l'Etat de n'avoir rien fait.

[/quote]

Entièrement d'accord ! Peu importe la décision il y aura toujours des frustrés.

[quote]

Je suis déjà triste de lire que le monde est divisé en seulement deux catégories : pro et anti. Je pense qu'on peut ne pas se faire vacciner sans être un antivax.

[/quote]

Exactement ! Je refuse de tomber dans ce piège. Moi aussi, très curieusement, l'extension du pass sanitaire m'a donné encore moins envie de me faire vacciné.

Toutefois, je respecte ceux qui souhaitent le faire. Et je compatis avec ceux qui le font par contrainte. J'ai été écœuré quand certains membres du gouvernement ou parlementaires ont osés comparer le nombre de nouveau rendez-vous dans les centres de vaccination avec celui des manif. Ceux qui descendent dans la rue le font volontairement. En revanche, parmi les trois millions de personnes qui ont récemment pris un rendez-vous, il y en a certaines qui y vont parce qu'elles doivent conserver leur emploi

[quote]

Isidore, cela m'amuse énormément que tu aies pensé à l'environnement car je voulais lancer

ce débat en l'intitulant "Et si l'environnement était le dernier bouclier contre le pass sanitaire ?"

[/quote]

Les grands esprits se rencontrent ?

Plus sérieusement, je pense que les parlementaires écologistes peuvent se saisir de la question.

Et je me rends compte qu'on ne n'avons pas parlé de l'accès aux hôpitaux. Le gouvernement est resté assez évasif sur ce point. Est-ce que les personnes non vaccinées ne pourront plus aller consulter un spécialiste à l'hôpital ?

Là on touche à l'accès aux soins.

Entre temps, il y a eu l'avis du Conseil d'Etat qui au final ne va pas changer grand chose, mise à part pour le montant de l'amende comme le souligne Louis. Il y a eu un petit doute pour les centres commerciaux, le Conseil d'Etat était défavorable à l'exigence du pass sanitaire. Mais ce n'était qu'un avis et le gouvernement a trouvé une drôle de parade

[quote]

si à "l'échelle d'un territoire, il y a des commerces qui ne sont pas dans le centre commercial mais qui permettraient d'acheter des produits de premières nécessité, alimentaire ou pharmaceutique, alors le pass sanitaire pourra s'appliquer dans le centre commercial de ce bassin de vie",

[/quote]

<https://www.europe1.fr/sante/le-gouvernement-veut-maintenir-le-pass-sanitaire-dans-certains-centres-commerciaux-4058678>

Autrement dit, le pass sanitaire sera obligatoire dans les centres commerciaux sauf ceux qui seraient éloignés de tout commerce. Bref, ce serait le cas particulier des centres commerciaux situés en rase campagne.

Il n'y a pas longtemps, j'expliquais sur un sujet qu'interdire l'accès à un magasin à une personne qui s'est faite attraper pour vol à l'étalage était illégal.

Ce le sera pour les non-vaccinés

Par **joaquin**, le **20/07/2021** à **12:07**

Bonjour,

Il semble évident que toutes les mesures annoncées par le gouvernement ces derniers jours sont liberticides, et donc contraires aussi bien à notre constitution qu' à la convention européenne des droits de l'homme. Mais le problème c'est que le gouvernement pourra toujours invoquer "l'urgence sanitaire" pour faire passer tous ces textes. Le conseil d'Etat a déjà donné son aval pour l'ensemble de ces textes (avec quelques petites modifications pas

bien importantes). Il reste le conseil constitutionnel, mais cela passera aussi à mon avis.

Le problème c'est l'argument de la crise sanitaire. Y a-t-il vraiment urgence sanitaire ou pas ? A mon avis non compte tenu de la faible contamination au niveau de la population et surtout de la très faible proportion de cas graves (moins de 1 pour cent), il n'y a aucune urgence sanitaire. Ce n'est pas la peste noire tout de même. Le problème c'est que la plupart des scientifiques se rangent à cet argument (celui de l'urgence sanitaire), et que les scientifiques qui pensent le contraire sont bannis par les médias.

Joaquin

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/07/2021** à **13:00**

Bonjour Joaquin

[quote]Il reste le conseil constitutionnel, mais cela passera aussi à mon avis.[/quote]
Moi non plus je ne fais pas trop d'illusion. Et ce serait très grave pour notre démocratie car l'on justifierait une discrimination fondé sur un vaccin non obligatoire.

C'est surtout très triste de constater que la France pays des Lumières, est le premier pays d'Europe a instauré un tel système.

Et justement, je m'interroge sur un éventuel recours devant la CEDH. En effet, d'autres pays d'Europe qui sont dans la même situation que nous au niveau de la circulation du virus, n'ont pas recours à de telles restriction (Allemagne et Royaume-Uni entre autre).

Est-ce que cela permettrait de démontrer une éventuelle disproportion ?

Je viens de consulter le décret qui entre en vigueur demain

[quote]III. - Les documents mentionnés au I doivent être présentés pour l'accès aux établissements, lieux et évènements suivants, lorsqu'ils accueillent un nombre de visiteurs, spectateurs, clients ou passagers au moins égal à 50 personnes :

« 1° Les établissements relevant des catégories mentionnées par le règlement pris en application de [l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation](#) figurant ci-après, pour les activités culturelles, sportives, ludiques ou festives et les foires ou salons professionnels qu'ils accueillent :

a) Les salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usages multiples, relevant du type L ;

b) Les chapiteaux, tentes et structures, relevant du type CTS ;

c) Les établissements mentionnés au 10° de l'article 34 et au 6° de l'article 35, relevant du type R, lorsqu'ils accueillent des spectateurs extérieurs ;

d) Les salles de jeux et salles de danse, relevant du

type P, ainsi que les établissements mentionnés au 1° de l'article 40 pour les activités de danse qu'ils sont légalement autorisés à proposer ;

e) Les établissements à vocation commerciale destinés à des expositions, des foires-expositions ou des salons ayant un caractère temporaire, relevant du type T ;

f) Les établissements de plein air, relevant du type PA ;

g) Les établissements sportifs couverts, relevant du type X ;

h) Les établissements de culte, relevant du type V, pour les événements mentionnés au V de l'article 47 ;

i) Les musées et salles destinées à recevoir des expositions à vocation culturelle ayant un caractère temporaire, relevant du type Y, sauf pour les personnes accédant à ces établissements pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche ;

j) Les bibliothèques et centres de documentation relevant du type S, à **l'exception, d'une part, des bibliothèques universitaires** et des bibliothèques spécialisées et, sauf pour les expositions ou événements culturels qu'elles accueillent, de la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque publique d'information et, d'autre part, des personnes accédant à ces établissements pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche[/quote]

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806125>

J'ai mis en gras deux points sur lesquels je souhaite revenir

1) A la lecture du h), j'ai cru que le pass sanitaire allait être exigé pour l'accès aux lieux de cultes.

Mais visiblement, si on lit jusqu'au bout le pass sanitaire ne serait exigé que pour les événements cités au V de l'article 41 du Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021

C'est-à-dire

[quote]L'accueil du public pour la visite des établissements de culte [...] Les événements ne présentant pas un caractère culturel[/quote]

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043575238>

Dieu merci, il sera toujours possible d'accéder aux lieux de culte pour pratiquer sa religion. Je pense que cela aurait été la goutte d'eau qui aurait fait déborder le vase.

2) La lecture du j) nous apprend que le pass sanitaire n'est pas exigé dans les BU. Logiquement, il ne devrait pas être exigé pour accéder aux salles de cours. Reste la question des RU. Est-ce que les non-vaccinés pourront consommer sur place ou

devront-ils se contenter de la vente à emporter ?

Je termine par un note d'humour , <https://www.youtube.com/watch?v=3bihDJKL0Uw>

Par logix36, le 20/07/2021 à 13:09

Bonjour

[quote]

Effectivement, il se posera également la question de la diminution du chiffre d'affaire. Mais Bercy pense qu'elle sera compenser par les aides de l'État en période de confinement. Je suis plutôt sceptique.

[/quote]

Ceux qui pendant le confinement ont eu des aides d'Etat c'était en réalité comme une condition suspensive (on vous prête mais derrière vous allez devoir rembourser rapidement). Les commerçants doivent déjà survenir à leurs besoins actuels (payer leurs charges comme le bail les impôts de chef d'entreprise, les charges des salariés, etc.) ça reviendrait donc à leur demander de faire le double du chiffre d'affaires pour rattraper le retard de paiement (ce qu'ils doivent à l'Etat + ce dont ils ont besoin pour vivre actuellement).

En réalité c'est la même histoire que pour les dettes envers les pays précaires on finit par les annuler car elles sont impossible à rembourser tant les montants sont élevés.

[quote]Et c'est là la principale problématique ! Le vaccin contre le COVID n'est pas obligatoire. Or, pourquoi conditionner l'accès aux transports en commun à la présentation du pass sanitaire ?

[/quote]

Tout à fait d'accord.

[quote]Que faire des enfants qui seront refusés ?

[/quote]

Il y a déjà des parents qui refusent de faire certains vaccins car ils pensent qu'ils contiennent de l'aluminium donc je pense que ceux-là ne sont pas trop favorables pour faire le vaccin anti covid.

Personnellement dans mon entourage il y a ceux qui veulent bien faire vacciner leurs ados (comme maintenant ceux de 12 ans doivent l'être) pour ne pas avoir de souci avec l'école et ceux qui ne veulent pas en disant tous les adultes ne l'ont pas fait donc ce n'est pas aux enfants de porter cette responsabilité.

[quote]De plus pour le cas des Universités, il ne semble pas que l'on ne demande pas aux étudiants d'avoir leur vaccination à jour (sauf cas particulier des étudiants en médecines et STAPS qui doivent intervenir dans les écoles). Ainsi un étudiant non vacciné contre le tétanos peut normalement s'inscrire sans problème à l'Université alors que c'est un vaccin obligatoire. En revanche, le vaccin contre le Covid pourtant facultatif, pourrait conditionner l'accès aux universités.

[/quote]

En fac d'après mes souvenirs à l'époque il y avait une visite médicale mais je n'ai pas souvenir qu'ils vérifiaient les vaccins. Ils considèrent que c'est le rôle du médecin traitant.

[quote]Exactement ! Je refuse de tomber dans ce piège. Moi aussi, très curieusement, l'extension du pass sanitaire m'a donné encore moins envie de me faire vacciné.[/quote]
Est ce que l'université peut imposer aux maitres de conférence /chargés de td de faire ce vaccin comme ils sont en contact avec le public ?

[quote]Toutefois, je respecte ceux qui souhaitent le faire. Et je compatis avec ceux qui le font par contrainte. [/quote]

Faut pas se leurrer je pense que dans les entreprises par ex ça va devenir obligatoire. Mais de l'autre côté un rh n'a pas le droit de demander de compte sur la santé des employés. Enfin je pense que ça a ses limites imaginons une personne avec covid long qui est alternativement en arrêt de travail et au travail pour l'entreprise ça a un coût au même titre que celui qui a un cancer à un moment la personne aura du mal à le cacher. Donc fatalement l'entreprise sera au courant qu'il y a un problème de santé.

Si on l'impose en entreprise les gens le feront pour ne pas perdre leur travail car par

les temps actuels trouver et garder son boulot est compliqué.

[quote]En revanche, parmi les trois millions de personnes qui ont récemment pris un rendez-vous, il y en a certaines qui y vont parce qu'elles doivent conserver leur emploi[/quote]

Le cas des soignants. Cependant des avocats travaillent sur le sujet.

[quote]Autrement dit, le pass sanitaire sera obligatoire dans les centres commerciaux sauf ceux qui seraient éloignés de tout commerce. Bref, ce serait le cas particulier des centres commerciaux situés en rase campagne.

[/quote]

Donc si tous les habitants de cette région décident de ne pas se faire vacciner les gens n'iront plus dans ce centre et en choisiront un autre (pour ceux à 100% contre le pass). ceci fera une perte de chiffre d'affaires pour les commerces. Ca ne va pas leur plaire...

[quote]Il n'y a pas longtemps, j'expliquais sur un sujet qu'interdire l'accès à un magasin à une personne qui s'est faite attraper pour vol à l'étalage était illégal.

[/quote]

Tout comme pour un cleptomane qui vole dans le cadre de son boulot. Théoriquement comme l'employeur ne doit pas dire de mal si le futur employeur l'interroge il ne peut rien dire. Mais d'un autre côté, on pourrait comprendre que le recruteur 1 prévienne le recruteur 2 car ça a des conséquences. Personne n'aime qu'on le vole et puis comment faire confiance à un employé /un collègue ? en lui confiant des données sensibles si il n'est pas capable déjà de respecter les limites entre ce qui lui appartient et ce qui appartient à autrui ?

Sur ce sujet un contact en droit social m'avait racontée que dans son agence d'emploi ils avaient eu un cleptomane. Ils se sont arrangés lors du licenciement pour ne pas le pénaliser et n'ont pas voulu indiquer les motifs en voulant lui redonner une chance ailleurs sauf que le recruteur suivant les a appelés et ils étaient vraiment embêtés car ils ne voulaient pas le balancer. Finalement la personne a recommencé ailleurs s'est fait virer et a trouvé ailleurs mais sur un boulot avec moins de responsabilités. Mais c'est vrai que ce n'est pas facile pour les patrons quand ils sont dans ce genre de cas car d'un autre côté la personne on ne peut pas non plus l'empêcher de travailler il faut aussi qu'elle puisse manger et de l'autre on ne peut pas la laisser voler.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/07/2021** à **14:30**

@Logix36 : Je précise d'abord que je me suis permis d'éditer votre message car vous avez été victime d'un petit bug avec la balise citation (l'intégralité de votre message figurait dans la

balise).

Ensuite pour rebondir sur certains de vos propos :

- Pour le cas de l'accès aux enfants écoles, si le gouvernement décide de suivre la HSCP, ce serait une première. En effet, les vaccins dont vous faites références sont obligatoire. Mais avec le Covid, on est encore face à un vaccin facultatif.

- Pour les Universités : Oui c'est vrai je me souviens que j'ai eu une visite médicale mais c'était seulement en Master 1. Et quand bien même on découvrirait à l'occasion de cette visite qu'un étudiant n'est pas à jour dans ces vaccins, je ne pense pas que l'on interdirait l'accès à l'Université.

J'ai eu aussi une visite médicale pour mon recrutement comme ATER, mais le médecin n'a même pas regarder mon carnet de santé (je précise tout de même que je suis à jour ?)

L'Université ne peut pas imposer à ses enseignants de se faire vacciner. Il faut un texte de loi comme pour les soignants. De plus, je pense que l'enseignant pourra toujours proposer de faire ses cours en distanciel (c'est que je ferais). En revanche, ça se compliquera pour les surveillances d'examens.

- Idem pour les entreprises sauf celles qui sont concernées par le pass (centres commerciaux, restaurants) Dans les autres entreprises, si un employeur impose la vaccination de son personnel, les salariés licenciés pourront saisir le CPH.

- Pour les soignants, il faudra voir le nombre de démission/licenciements surtout dans les EHPAD. Ils sont déjà en sous-effectifs !

- Pour les centres commerciaux, le gouvernement a voulu en fait exclure les rares centres commerciaux qui sont installés entre plusieurs villages éloignés de la ville. On peut presque parler de commerce de proximité. Les habitants de ses villages non vaccinés seraient contraint de faire des kilomètres (en voiture car pas accès au car à cause du pass) pour pouvoir faire leurs courses. D'où l'exception. En revanche, dès lors qu'un commerce alimentaire se situe à proximité du centre commercial, alors la règle du pass s'applique. Au final, l'absence de pass ne concernera que quelques centres commerciaux. Mais le risque est que les non vaccinés ou opposant au pass s'y précipitent, ce qui va créé des engorgements.

Petite actu : un directeur de cinéma a trouvé la parade pour ne pas demander le pass. Il fera tout simplement des séances avec moins de 50 personnes (sachant que l'on compte

qu'à partir de 12 ans donc pour le dernier Pixar ça passe crème ?).

<https://www.ledauphine.com/culture-loisirs/2021/07/18/covid-19-50-personnes-maximum-dans-les-cines-donc-sans-pass-sanitaire>

Par **eloise2**, le **21/07/2021** à **13:31**

Bonjour

Ca pourrait être intéressant de faire un sondage anonyme pour savoir si les juristes en général envisagent de se faire vacciner et les raisons qui motivent les gens à ne pas le faire ?

Pour se faire une idée. c'est d'autant plus intéressant dans un forum de juristes qui appliquent des lois d'avoir leur vision sur le sujet je trouve.

Concernant les entreprises ca dépend des entreprises. La mienne ne respecte déjà franchement pas le droit du travail sur des sujets de base du genre les abus sur les CDD donc je pense qu'un tas d'entreprises vont abuser de leur pouvoir et l'histoire de "si les gens ne sont pas d'accord ils iront au CPH" honnêtement j'y crois pas trop.

Tout le monde sait que dans la pratique c'est si t'es pas content tu n'as qu'à chercher ailleurs et vu la conjoncture ca m'étonnerait que les gens aient envie de chercher ailleurs Donc les gens seront obligés de le faire car l'Etat s'arrangera pour que ça soit problématique pour eux si ils ne sont pas vacciner de travailler en entreprise, c'est évident. ca sera une loi ambiguë qui fera qu'ils n'auront pas le choix. Il y a fort à parier que si des lois sortent ca sera pendant l'été quand tous les gens sont en vacances c'est toujours ce qui se fait quand on veut faire passer des lois qui ne sont pas appréciées....

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/07/2021** à **14:09**

Bonjour Eloise 2

[quote]

Ca pourrait être intéressant de faire un sondage anonyme pour savoir si les juristes en général envisagent de se faire vacciner et les raisons qui motivent les gens à ne pas le faire ?

[/quote]

Pourquoi pas ? Mais le débat porte plus sur le pass sanitaire que sur le vaccin.

Plus précisément, l'objectif n'est pas de savoir si les juristes sont pour ou contre le vaccin mais plutôt s'ils sont pour ou contre le pass sanitaire.

Je suis certain qu'il y a des vaccinés qui sont néanmoins opposés à cet extension du pass sanitaire.

[quote]

La mienne ne respecte déjà franchement pas le droit du travail sur des sujets de base du genre les abus sur les CDD

[/quote]

Oui mais là c'est très différent ! Si un employeur licencie un salarié parce qu'il n'est pas vacciné alors que ce n'est pas obligatoire (ou que la profession n'est pas concernée par le pass sanitaire), alors ce sera un licenciement abusif.

[quote]

Les gens seront obligés de le faire car l'Etat s'arrangera pour que ça soit problématique pour eux si ils ne sont pas vacciner de travailler en entreprise, c'est évident. ca sera une loi ambiguë qui fera qu'ils n'auront pas le choix.

[/quote]

Pour l'instant on n'en n'est pas encore là ! Les seuls professionnels qui sont contraints de se faire vacciner sont les soignants et assimilés ainsi que ceux qui travaillent dans un établissement concerné par le pass sanitaire.

Il y a eu une interrogation pour les écoles et universités

- Pour les Universités, Gabriel Attal a annoncé que c'était exclu. En revanche, le gouvernement exerce une petite pression sur les étudiants pour le retour en 100 % présentiel : "*Si le nombre de jeunes vaccinés n'est pas suffisant, nous devons ré-instaurer les jauges d'effectifs*".

<https://www.studyrama.com/vie-etudiante/les-dernieres-news-du-monde-etudiant/le-pass-sanitaire-pas-obligatoire-dans-l-enseignement-108658>

C'est assez flou. Il est question des "jeunes", mais tous les "jeunes" ne sont pas des étudiants. Faute de précisions, on ne s'est pas si le gouvernement se baser sur le taux de vaccination chez les 18-25 ans ou s'il va y avoir un recensement des étudiants vaccinés.

La première hypothèse serait absurde puisque le retour du présentiel ou non dépendrait également de la vaccination de personnes qui ne sont pas étudiantes.

La seconde hypothèse pose d'autres interrogations : comment va t-on opérer ce recensement ? En effet, mise à part pour les soignants, il ne me semble pas que le vacciné mentionne sa profession. Quelque me chose dit que c'est encore les services de scolarité des Universités qui vont devoir s'y coller. Ce qui pose à nouveau le problème du secret médical.

Quoiqu'il en soit, je n'aime pas du tout ce chantage au retour en présentiel.

- Pour les écoles, Jean Castex a récemment écarté le pass sanitaire

https://actu.fr/societe/coronavirus/pass-sanitaire-et-vaccin-restaurants-retour-a-l-ecole-voici-la-mise-au-point-de-jean-castex_43602325.html

Mais comme je soulignais plus haut la problématique du pass sanitaire se posera pour les

cours de sport (accès au gymnase) et pour les sorties scolaires.

Actualité :

- Des députés LAREM demandent à ce que le pass sanitaire soit obligatoire pour entrer dans l'Assemblée Nationale.

Richard Ferrand s'y oppose par crainte d'une censure par le Conseil Constitutionnel ?

<https://www.rtl.fr/actu/politique/coronavirus-le-passe-sanitaire-va-t-il-etre-exige-a-l-assemblee-nationale-7900056185>

- La défenseure des droits a relevé pas moins de 10 points d'alerte

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiquede-presse/2021/07/extension-du-passe-sanitaire-les-10-points-dalerte-de-la-defenseure-des>

En espérant qu'elle soit entendue par le Conseil Constitutionnel.

Par **eloise2**, le **21/07/2021** à **20:33**

Bonjour

Donc les "étudiants" devront se faire vaccinés. Et les adultes en reprise d'études qui sont en université rentrent dans quelle catégorie du coup ? comme visiblement pour lui tous les étudiants sont "jeunes".

Quant au quota /jauge bon courage pour les facs de médecine (d'ailleurs en droit aussi dans les premières années c'était blindé à mon époque alors j'imagine maintenant ce que ça doit être en termes de volumétrie...). Vous n'avez pas eu trop de cas covid en universités ?

C'est intéressant de voir l'avis des juristes particulièrement étant donné que les juristes appliquent des lois enfin il y a aussi ceux qui les créent mais bon ils sont censés suivre la loi donc je trouve intéressant de savoir le pourcentage de juristes en faveur ou pas du pass car il y a un paradoxe avec ce qu'ils sont censés faire et la théorie (liberté, principes...). Vous Isidore par exemple vous avez l'air plutôt contre le pass ?

Par **LouisDD**, le **21/07/2021** à **21:06**

Salut

A vérifier mais un licenciement fondé sur la santé du salarié (hors cas de vaccination obligatoire) c'est carrément un licenciement nul ce qui pour l'employeur est une prise de

risque vraiment énorme !

Cette décision est un mic mac... On le voit déjà par les tolérances qui s'instaurent puisqu'il est impossible de respecter les délais si on n'a pas déjà reçu sa première dose depuis quelques temps, sans parler du fait qu'on a affaire à une nouvelle typologie de "faux négatifs" qu'on pousse à décomplexer sur les gestes barrières etc. Les personnels navigants SNCF qui ne sont toujours pas habilités à contrôler un pass sanitaire, le fait qu'on stigmatise une partie de la société qui par analogie est vulnérable comme l'étaient les vulnérables avant l'arrivée des vaccins mais avec une mortalité plus faible, sauf que là on "confine" à l'usure cette catégorie, alors qu'on s'était bien gardé de réagir ainsi quand il s'agissait (désolé l'amalgame politique, respect aux jeunes qui s'engagent !) des électeurs alors que des élections approchent...

L'UE qui recommande de ne pas rendre obligatoire le vaccin ni de discriminer entre vaccinés et non vaccinés... Le défenseur des droits... L'urgence sanitaire qui justifie tout parce que temporaire et "préoccupante"...mais qui se pérennise alors qu'on ne voit toujours pas bien la proportionnalité dans tout ce qui a été décidé...

En plus de ça on est encore dans les pires pays niveau frottements fiscaux... hein quoi comment ça je dérive ?

A suivre, je me délecte d'avance de la décision du Conseil Constit' notre dernier rempart !

Pour travailler, traverser la rue ne suffit plus, maintenant faut aussi un QRcode, alors Éloïse cela ne va pas vous surprendre mais si l'employeur le requiert un bon nombre d'entre nous finira par se vacciner, à contre cœur, mais pas pour des questions d'aluminium ou d'effets secondaires, juste une légère réaction allergique à l'absence de saveur constitutionnelle...

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2021** à **06:18**

Bonjour

@Eloise :

[quote]Donc les "étudiants" devront se faire vaccinés. Et les adultes en reprise d'études qui sont en université rentrent dans quelle catégorie du coup ?[/quote]

J'insiste à nouveau sur le fait que les étudiants ne sont pas obligés de se faire vacciner.

On les encourage seulement à le faire, sinon ce sera cours en distanciel.

C'est une sorte de chantage car tout le monde sait que les étudiants ont très mal vécu le tout distanciel.

[quote]Vous Isidore par exemple vous avez l'air plutôt contre le pass ?[/quote]

Oui je m'y suis totalement opposé

@Louis :

[quote]A suivre, je me délecte d'avance de la décision du Conseil Constit' notre dernier rempart ![/quote]

Oui j'ai hâte ! Entre l'avis défavorable du Conseil d'État sur les centres commerciaux, les propos de la défenseure des droits et les recommandations de l'UE, j'espère que tout cela influencera le Conseil Constitutionnel.

En espérant que Fabius ne demande pas "à écouler les stocks" de vaccins ? (pour ceux qui n'auraient pas compris la référence https://www.liberation.fr/france/2018/02/07/sang-contamine-que-sont-devenus-les-principaux-acteurs-du-scandale_1628208/)

Sinon je souhaite rebondir sur le premier message de Logix36 car je n'avais pas vu sa dernière question

[quote]Qu'est ce que vous proposeriez à leur place comme solution ?[/quote]

Je ne suis pas du gouvernement mais j'ai deux pistes :

- Faciliter l'accès des masques FFP2 au grand public. Encourager l'utilisation de ces masques sans pour autant interdire les masques chirurgicaux ou en tissu.

- Cesser immédiatement de fermer des lits d'hôpitaux. En effet, si nos services de réa saturent c'est parce qu'il n'y a pas assez de lits et personnels formés.

Le problème se posait déjà pour la simple grippe saisonnière

<https://sante.lefigaro.fr/article/grippe-tension-dans-142-hopitaux-et-deja-l-an-nonc-d-un-lourd-bilan/>

D'ailleurs en parlant des hôpitaux, je viens d'échanger avec une personne qui est cadre dans l'administration d'un hôpital et elle m'a rassuré au sujet du pass. Il ne serait exigé que pour les opérations mais pas pour les consultations. Sachant que pour les opérations en ambulatoire on demandait déjà un test PCR négatif de moins d'une semaine. Là le délai est réduit à deux jours et les vaccinés ne seraient pas obligés d'en faire un.

On retombe sur la fameuse problématique du vacciné mais contaminé

Je termine par le traditionnel point d'actualité.

Et ce sera même une chasse au trésor

Emmanuelle Ménard, Députée de l'Hérault (6ème circonscription) a proposé l'amendement suivant :

Amendement n°CL185

[quote]Ajouter à l'alinéa 14 une phrase ainsi rédigée:

“Elle prend fin dès lors que la circulation du virus ne représente plus un

danger suffisamment grave pour légitimer son application.”

Exposé sommaire L'objectif de cet amendement est de rappeler que le pass sanitaire n'a pas vocation à durer et que son usage doit être strictement proportionné à la gravité de la situation sanitaire.[/quote]

Amendement rejeté !

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4386/CIION_LOIS/CL185

Deux solutions :

- Soit les députés de la majorités sont complètement fou et souhaitent que le pass continue de s'appliquer même en dehors des pics de l'épidémie
- Soit ils sont complètement idiot et ont rejetés cet amendement simplement parce qu'il a été déposé par une députée apparentée au Front National.

Je penche pour la seconde ?

Par **LouisDD**, le **22/07/2021** à **13:29**

Salut

@Isidore : Pq ne pas pencher pour les deux hypothèses ahaha soyons fous nous aussi

Plus sérieusement, l'intérêt d'un tel amendement est limité puisqu'au final l'idée de fond est déjà applicable... Sauf qu'on assiste à de nombreuses pérennisations des mesures, ce qui est d'autant plus inquiétant quand lesdites mesures sont potentiellement déjà contraire aux principes relatifs aux mesures de police administrative, puis sont adoptées de façon douteuses puis sont inscrite pour durer... Le cumul est nauséabond, mais c'est comme pour toutes les odeurs, on finit par s'en accommoder et celle ci durant depuis plus d'un an on n'est plus vraiment surpris... Gardons nous seulement d'oublier que ce n'est pas normal !

@Logix36 : les solutions de la plus difficile à la plus simple à mettre en oeuvre :

- Tant qu'à mettre des QR code en place, pour faire face à une surfrequentation de certains lieux vis a vis de la capacité de contagion du virus, chaque personne reçoit un nombre de QRcode pour chaque type de magasin et établissement non essentiel... Pas cool pour l'économie, difficile à contrôler et surtout quid des QR qui ne seraient pas utilisés (sorte de marché noir des tickets de rationnement shopping lol)... Mais au moins ça évite de voir des déconfinement avec des queue de 1km devant les galerie Lafayette, des terrasses de café bondées avec jauge de 1/3 ou les 2/3 de places supprimées devaient en toute logique être des tables posées sur les tables déjà présentes avec la fournées de clients qui s'assoient sur les épaules ou les genoux des premiers arrivés...

Mais ça donne un air d'après guerre...

- Isoler les populations vulnérables. On n'aurait pas eu de confinement. Pas de reconfinement. Pas de rereconfinement. Probablement autant de morts car le mal était déjà

plus ou moins fait quand on a compris que le virus était aussi en France et bcp plus présent que les projections.

Mais des libertés conservées pour l'immense majorité de la population.

Certains peuvent dire et l'isolement des personnes vulnérables (vieilles personnes isolées par exemple) ? J'en connais qui a cause des confinements, des règles arbitraires des établissements d'hébergement n'ont pas pu voir leurs parents qui y résident pdt plusieurs mois, même des situations où les visites autorisées étaient annulées pour des motifs futiles a la dernière minute...

Sans parler des grands parents qui plaignaient leurs enfants et petits enfants, qu'ils voyaient enfermés alors qu'ils savent mieux que nous tous, surtout ceux ayant vécu la guerre et l'après guerre, qu'il faut profiter de sa jeunesse...

Enfin bref... Pour moi l'isolement était à faire sur ces personnes. C'est triste, mais ça éviterait aujourd'hui une telle dégradation et une telle acceptation de cette dégradation de nos libertés les plus élémentaires, qui conduit finalement à punir purement et simplement les non vaccinés qui pourtant n'ont rien de dangereux, rien d'inquiétant niveau conséquence d'une contraction du virus (sauf très rares cas), les jauges des hôpitaux sont pour le moment loin d'être critiques, et pas de variant mortel à l'horizon (espérons le pour longtemps...).

Et ça éviterait également les futures protestations, qui arriveront je ne m'en fais pas, lorsque par exemple le masque redeviendra obligatoire même pour les vaccinés, éventuellement un autre confinement parce qu'on s'apercevra que tel ou tel variant se propage encore trop vite malgré l'atteinte des seuils de vaccination pour l'immunité collective etc

Enfin bon en attendant il fait bon donner un air de vie normale aux vaccinés, qu'ils en profitent !

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2021** à **14:23**

[quote]

Gardons nous seulement d'oublier que ce n'est pas normal !

[/quote]

Tout à fait ! Cependant depuis presque cinq ans on vit dans un état d'urgence permanent entre le terrorisme et la crise sanitaire.

[quote]

Isoler les populations vulnérables.

[/quote]

Il me semble que cela a été envisagé avant le deuxième confinement mais cela a été finalement rejeté car considéré comme une forme de discrimination.

Je viens de lire que la CNIL ne s'opposait pas au pass sanitaire mais a relevé des points problématiques

[quote]

La mise en place d'un contrôle sanitaire à l'entrée de certains lieux ou moyens de transport questionne la frontière entre ce qui relève de la responsabilité individuelle et ce qui relève du contrôle social. En principe, il ne doit pas y avoir de contrôle de l'état de santé à l'entrée de lieux de vie collective",

[/quote]

<https://www.lci.fr/sante/covid-19-pandemie-quatrieme-vague-pass-sanitaire-la-cnil-alerte-sur-une-potentielle-forte-atteinte-aux-libertes-2192029.html>

Vous l'aurez compris, ce qui pose problème c'est encore et toujours l'accès aux centres commerciaux et aux transports en commun.

On peut espérer que le Conseil constitutionnel censure la loi sur ces points là.

J'ai vu hier soir au JT que des touristes ont été désagréablement surpris de ne plus pouvoir accéder aux lieux culturels.

Je pense notamment aux touristes russe qui seraient vaccinés avec le fameux Spoutnik. Non seulement ils doivent avoir un test PCR négatif pour entrer en France puisque leur vaccin n'est pas reconnu par nos autorités sanitaires (décision plus politique que scientifique car ce vaccin est du même type qu'Astrazeneca), mais en plus ils devront faire d'autres tests PCR durant leur séjour pour aller au restaurant, dans les lieux touristiques et pour faire leurs emplettes dans les centres commerciaux.

En fait, beaucoup de lieux concernés par le pass sanitaire risquent d'être perdant :

- Les exclus des transports en commun se tourneront vers le covoiturage ou la location
- Les exclus du cinéma se tourneront vers les plateformes de streaming et seront encore moins décomplexés pour ce qui est du téléchargement illégal
- Les exclus des centres commerciaux se rendront dans d'autres commerces.
- Les exclus des restaurants se tourneront vers la vente à emporter (venez comme vous êtes mais vacciné, oui il fallait que je la place ?)

D'ailleurs en parlant des restaurants, je viens de penser aux restaurants routiers.

Il ne faut pas oublier que les chauffeurs routiers étaient après les soignants, les grands héros du confinement (notamment en nous évitant une pénurie de PQ ?).

On a alors exceptionnellement permis aux restaurants routiers d'ouvrir pour qu'ils puissent manger au chaud et prendre une douche.

Et maintenant, on refuserait les chauffeurs non vaccinés ?!

Par **LouisDD**, le **22/07/2021** à **15:19**

Salut

La liste des situations loufoques est grande c'est clair !

Tient un autre exemple. Pour les transports en commun, si ça se fait, et si il n'y a aucune dérogation possible pour des motifs professionnels, non vacciné je devrais faire un test pour repartir le vendredi soir. Et comme c'est 48h pour les PCR, en refaire un le weekend pour espérer partir le lundi. Ou rester dans un 9m2 les weekends, sans aucun confort et sans aucune autre sortie que le supermarché et les rues (enfin pour l'instant lol). C'est cool d'être jeune actif nan ?

Par **Floris22**, le **23/07/2021** à **00:04**

Bonjour

Je vous propose une série d'articles non ébruités jusqu'à présent.

Pour faire simple, les mesures prévues sont liberticides et contraires au règlement européen et donc aux traités et chartes que nous avons signés.

Syndicat des avocats de France:

<http://lesaf.org/gestion-de-la-crise-sanitaire-le-risque-datteintes-disproportionnees-aux-droits-et-libertes/>

Point de vue d'un avocat:

<https://www.eurojuris.fr/accueil/articles/pass-sanitaire-non-conformite-droit-union-europeenne-40559.htm>

Point de vue d'un prof de droit public (article plus ancien - Une semaine)

<http://www.revuedlf.com/droit-administratif/sur-la-liceite-dune-obligation-vaccinale-anti-covid/>

Donc leur laissez passer sanitaire, sans moi. Et pour les chefs d'entreprise, licencier revient à se faire casser aux prud'hommes, en appel....

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/07/2021** à **08:43**

Bonjour

@ Louis : Effectivement, les départs et retours de week-end, ça va être un beau bazars.

@Floris22 : Merci pour ces articles très intéressants. Je retiens notamment l'article de Maître Fabien GRECH qui soulève la non-conventionnalité du pass sanitaire par rapport au Règlement européen du 14 juin 2021.

Sans surprise le pass sanitaire a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. Toutefois, on peut saluer le fait que les députés ont refusé le pass sanitaire pour les visiteurs des hôpitaux et EHPAD

<https://www.capital.fr/votre-retraite/pas-dobligation-de-pass-sanitaire-pour-les-visiteurs-des-hopitaux-et-des-ehpad-1410259>

En revanche, dans la série flippante des amendements non soutenus il y a celui de Joachim Son-Forget qui proposait

[quote]

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Les bureaux de votes sont exclus de toutes les dispositions de la présente loi restreignant l'accès aux lieux publics.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le passeport sanitaire ouvre une voie colossale à la neutralisation du processus démocratique puisque tous les bureaux de vote par exemple peuvent, en l'état actuel du projet de loi, voir leur accès restreint. Les populations jeunes non à risque de développer le COVID-19 étant déjà parmi les populations présentant une abstention marquée, peuvent être encore plus exclues du processus démocratique, là où les populations les plus à risque de développer un COVID-19 grave et adhérant à une politique maximaliste de gestion de la crise sanitaire, âgées et vaccinées, sont également connues pour participer de manière plus importante aux différents scrutins, malgré la baisse générale des participations observées ces dernières années. Afin de ne pas laisser à penser que le gouvernement ségrègue la population en deux composantes à des fins électoralistes, les lieux d'exercice de la démocratie que sont les bureaux de vote doivent être sanctuarisés dans leur accès universel possible à toute personne en droit d'exercer ses devoirs citoyens.

[/quote]

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4389/AN/1161.pdf>

Comme pour l'amendement d'Emmanuelle Ménard, on peut se demander si ce n'est pas plus le personnage que l'amendement lui-même qui n'a pas été soutenu.

On peut aussi penser que l'exigence d'un pass sanitaire dans les bureaux de vote est de toute façon inenvisageable et serait de toute façon retoqué.

Cependant, il aurait été rassurant que le gouvernement soutienne cet amendement.

Maintenant il faut attendre le passage devant le Sénat. Mais quand on lit le rapport "*Crises sanitaires et outils numériques : répondre avec efficacité pour retrouver nos libertés*" où des sénatrices et sénateurs font l'éloge de la Chine, il ne faut pas espérer grand chose

[quote]

La Chine a, sans ambiguïté, privilégié la lutte contre la menace sanitaire par rapport à la protection des libertés individuelles, en particulier la liberté d'aller et venir et celle d'avoir une vie privée.

Si le modèle chinois n'est évidemment pas transposable aux pays occidentaux, on ne peut pas, pour autant, se satisfaire d'une simple posture d'indignation : la stratégie chinoise est, globalement, une grande réussite

[/quote]

C'est un passage parmi tant d'autres, il faut lire les pages 11 à 16 de ce rapport.

<https://www.senat.fr/rap/r20-673/r20-6731.pdf>

Par **LouisDD**, le **23/07/2021** à **09:57**

Salut

J'ai vu passer un article sur un amendement élevant en délit pénal le fait pour un client des lieux où le pass est demandé, mise en danger d'autrui quand même on n'est pas sur trois fois rien, pour le fait de ne pas s'inscrire sur les carnet de rappel Covid (le fameux carnet avec le style poisson à l'entrée des bars et restos). Très amusant sachant que les données renseignées étant personnelles, cela revient à imposer aux gérants de tels lieux : d'interdire l'accès du carnet à ses employés, mise en place RGPD, etc etc. N'y a t'il pas une amende contre l'exploitation non encadrée de donnée personnelle ? Cela ne va sûrement pas plaire aux exploitants...

C'est effrayant de voir le rejet d'amendement sur le droit de voter alors même que l'on se plaint des taux records d'abstention aux diverses élections ? peut être ont-ils plutôt peur que ceux qui vont vouloir voter à la suite des récentes décisions ne seront pas tendre avec la majorité d'aujourd'hui ?????

A plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/07/2021** à **13:43**

Effectivement, la CNIL avait adressé des recommandation aux gérants de bars, restaurants et salle de sports.

On peut notamment lire

[quote]L'établissement doit assurer la confidentialité des données collectées sur ses clients[/quote]

<https://www.cnil.fr/fr/covid-19-les-recommandations-de-la-cnil-pour-les-cahiers-de-rappel-papier>

On peut en effet s'interroger sur la sanction en cas de manquement.

Ce matin, je me réjouissais du refus par l'Assemblée Nationale de l'extension du pass sanitaire pour l'accès aux hôpitaux et EHPAD.

C'est finalement une fausse joie car on ignorait encore qu'il y avait eu une seconde lecture nocturne.

Le pass sanitaire sera bien exigé pour les patients non urgent et les visiteurs.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/les-deputes-suppriment-lobligation-du-pass-vaccinal-pour-les-visites-a-lhopital_fr_60f98f92e4b0ddf0097c9fcb

Pour les patients non urgent, cela revient ni plus ni moins qu'à refuser un soin. Pour les non vaccinés, l'accès à l'hôpital sera indirectement payant car il leur faudra payer un test PCR. Et il se pose la question de la définition des soins considérés comme urgent.

Pour les visiteurs dans les EHPAD, c'est une grave atteinte à la dignité humaine et au droit à la vie familiale. On va empêcher des personnes non vaccinées de voir leurs parents, grands-parents alors que ces derniers sont sans doute vaccinés ainsi que l'ensemble du personnel de l'EHPAD.

Hier, j'envisageais le cas des touristes russes vaccinés Spoutnik.

Mais je n'avais pensé aux français expatriés en Russie et qui ont reçu ce vaccin.

Lorsqu'ils reviendront sur le sol français, ils ne bénéficieront pas du pass sanitaire car vaccin non reconnu.

Que devront-ils faire ? Se refaire vacciné au Pfizer/Moderna ?(Astrazeneca/Janssen pour les + de 55 ans).

Est-ce qu'il y a des risques à faire une superposition de vaccin ?

Les patients qui ont une sérologie positive ne reçoivent qu'une seule dose, est-ce que ce sera aussi le cas de ceux qui ont reçu un vaccin non reconnu ?

Information toute fraîche : le pass sanitaire sera demandé dans les campings avec piscine ou

disposant d'une salle de spectacle (bref la quasi totalité des campings).



Ben non tu n'as pas ton pass ?

Par ., le **23/07/2021** à **16:12**

Il y a des propos qui me semblent relativement exagérés sur les définitions utilisées.

Je ne dirais même pas que la Hongrie et la Pologne sont des régimes autoritaires alors que l'indépendance de la justice y est massivement remise en question, je les considère "semi autoritaire" puisque tant qu'il y demeure des élections libres, ces pays ne sont pas selon moi des régimes autoritaires.

J'ai un ami maire et conseiller départemental d'une commune qui n'a que 33 ans, il n'était pas obèse et n'avait aucun problème médical préexistant et pourtant il a terminé aux urgences avec coma artificiel suite à la contraction du coronavirus. Ces cas existent, et ce qui permet justement de les éviter est la vaccination.

Je trouve les questions soulevées par Isidore très pertinentes sur le champ du droit mais il faut être honnête et débunker certaines fausses bonnes idées. Je suis scandalisé d'entendre certains dire "Il faudrait plus de lits", comme si déborder le système de santé et envoyer des personnes en réanimation telle une activité touristique était la solution.

Le problème est aussi de lier actes et conséquences. Dites à des jeunes qui ne veulent pas se faire vacciner qu'ils ne pourront pas voir leurs grands parents certains refuseront, même si un risque indirect est de leur transmettre le virus et de les tuer (même si ce n'est pas le cas d'une majorité de jeunes, certains peuvent penser que "ça n'arrivera pas à leurs grands parents").

J'étais défavorable à la réouverture des écoles et des lieux de travail jusqu'à l'arrivée du vaccin, mais désormais il est nécessaire de prendre ses responsabilités pour que tout rouvre. L'Etat ne peut pas soutenir l'économie d'un pays tout entier pendant des années car l'Etat français c'est en définitif les contribuables français (et les prêteurs internationaux notre dette ayant déjà atteint les 112%). Donc indépendamment du pass sanitaire qui peut et doit être discuté pour des raisons de libertés publiques, ne pas se faire vacciner est une véritable fausse bonne idée.

On le voit en UK et pour l'heure les chiffres l'indiquent bien, il y a beaucoup moins de pression hospitalière malgré le variant Delta et ce grâce à Astrazeneca.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2021** à **07:56**

Bonjour

[quote]"Il faudrait plus de lits", comme si déborder le système de santé et envoyer des personnes en réanimation telle une activité touristique était la solution.[/quote]

Mais justement si le système de santé est débordé c'est parce qu'il n'y a pas assez de moyens (personnels et matériels). Comme je le disais même pour la simple grippe hivernale, on frôlait la saturation ces dernières années. C'est bien qu'il y a un problème.

[quote]Dites à des jeunes qui ne veulent pas se faire vacciner qu'ils ne pourront pas voir leurs grands parents[/quote]

C'est ce qu'on appelle du chantage.

[quote]ne pas se faire vacciner est une véritable fausse bonne idée.[/quote]

Je rappelle que le débat n'est pas si l'on est pour ou contre le vaccin mais si on est pour ou contre le pass sanitaire.

[quote]L'Etat ne peut pas soutenir l'économie d'un pays tout entier pendant des années[/quote]
Le pass sanitaire va aussi avoir un impact sur notre économie.

On parle déjà de conséquences dévastatrices pour les cinémas

https://www.bfmtv.com/people/cinema/la-frequentation-des-cinemas-en-chute-libre-depuis-la-mise-en-place-du-pass-sanitaire_AN-202107230267.html

On observe une vague de résiliation pour les abonnements de salle de sport

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-salles-de-sport-face-a-la-vague-de-resiliations-des-anti->

[quote]il est nécessaire de prendre ses responsabilités pour que tout rouvre.[/quote]
Sauf que le pass sanitaire vise des lieux qui étaient pourtant ouvert pendant tous les confinements (hôpitaux pour les patients non urgent, zones alimentaires des centres commerciaux, transports en commun).

De plus, comme le souligne Jean-Marc Jestin, président du directoire de Klépierre :

[quote]"On est prêts à renforcer ces jauges s'il le faut, à renforcer la mise à disposition de gel hydroalcoolique, on est prêts à échanger avec le gouvernement s'il y a d'autres choses à faire. Il est nécessaire de rappeler qu'**aucun centre de shopping n'a été reconnu comme un cluster**"[/quote]
<https://www.lci.fr/economie/video-crise-du-covid-19-aucun-n-a-ete-reconnu-comme-un-cluster-les-centres-commerciaux-poussent-pour-rouvrir-2178743.html>

En revanche, on a eu récemment un cluster dans une boîte nuit, lieu où le pass sanitaire est exigé

<https://www.leparisien.fr/societe/covid-19-cluster-dans-une-discotheque-du-doubs-66-cas-positifs-22-07-2021-4MNB3NV35FHQTNFY2JT3FIXL6Q.php>

Mais pour rester sur les centres commerciaux, que vont faire les clients qui n'ont pas le pass ? Ils vont se précipités dans des magasins de plus petite taille. Super efficace pour lutter contre l'épidémie !

Point actu :

Le Sénat a accepté le principe du pass sanitaire mais seulement en période d'état d'urgence sanitaire.

[quote]Le projet de loi repose sur la prorogation jusqu'au 31 décembre du régime transitoire de sortie progressive de l'état d'urgence. Un amendement a donc été adopté en commission qui déclare l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 octobre, en prévoyant la possibilité pour le gouvernement d'en limiter l'application, par décret, à certains territoires.[/quote]
<https://www.sudouest.fr/france/pass-sanitaire-au-senat-il-s-agit-d-une-legislation-d-exception-4252737.php>

A termes, le pass sanitaire ne pourrait être exigé que dans les départements fortement touchés.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **24/07/2021 à 14:44**

[quote]

Dites à des jeunes qui ne veulent pas se faire vacciner qu'ils ne pourront pas voir leurs grands parents certains refuseront, même si un risque indirect est de leur transmettre le virus et de les tuer

[/quote]

Partant de ce principe il faut arrêter de vivre et s'enfermer.

Je peux mourir d'un accident de la route, interdisons les voitures, en traversant une route, que je reste chez moi, en avalant de travers, que j'arrête de manger.

Il faut aussi interdire la cigarette, l'alcool, les sports extrêmes etc..

Le problème de ce pass sanitaire, c'est avant tout que c'est une mesure disproportionnée eu égard à la situation.

Nous sommes face à un virus à peine plus létal que la grippe, la belle affaire, ce n'est pas la variole ou ébola.

La mort est la résultante naturelle de la vie, si la population mondiale survie c'est avant tout parce qu'elle a été confrontée à des épidémies, parfois violentes. Certains appellent cela la sélection, d'autres l'évolution.

Comment, avec un soupçon d'intelligence, peut-on considérer qu'il puisse être possible de circonscire un virus aérien ? Le confinement n'a eu aucun effet, si ce n'est celui de plomber l'économie du pays.

Le pass sanitaire est une atteinte incroyablement violente aux libertés fondamentales des Français, sans parler du fait qu'il impose une vaccination de fait.

Le vaccin ne me pose pas de problème, c'est un autre débat le véritable problème c'est la bêtise du pass sanitaire en ce qu'il ne permet en rien d'améliorer la situation et consiste tout simplement en un confinement déguisé pour les non-vaccinés que l'on va considérer comme des sous-citoyens.

[quote]

ne pas se faire vacciner est une véritable fausse bonne idée.

[/quote]

Se faire vacciner ou pas ne change strictement rien si ce n'est l'autorisation de se promener avec un QR code. La létalité de ce virus est tellement faible que le variant Delta se propage extrêmement rapidement.

Un virus extrêmement mortel se propage peu car il tue, un virus inoffensif se répand énormément justement de part sa létalité extrêmement faible.

La vaccination, c'est une parade politique du gouvernement pour tenter de masquer la mascarade que nous vivons depuis 2019.

Pas de masques, ils sont interdits et dangereux, amende et prison si tu en vends.

Des masques, ils sont obligatoires, 135€ si tu n'en as pas.

Confinement.

Déconfinement, plus jamais ça.

Re-confinement.

Déconfinement.

Masque obligatoires.

Reconfinement.

Déconfinement.

Couvre feu 22h

Couvre feu 20h

Couvre feu 18h

Fin du couvre feu

Vaccin pas obligatoire

vaccin obligatoire

Pas de pass sanitaire

Pass obligatoire à J+7 avec 36 millions de Français qui ne pourrons pas être vaccinés avant septembre au minimum.

Si tu ne scannes pas un QR Code c'est 45k€ + 1an de prison (autant gifler sa femme c'est moins cher ... vous imaginez le délire).

70% de baisse de fréquentation des cinéma au 1er jour du pass sanitaire.

Bref ... on est dans l'amateurisme le plus total.

Par **LouisDD**, le **24/07/2021** à **14:49**

Bonjour

Les cas extrêmes que vous invoquez n'arrivent pas à assez grande échelle pour justifier qu'on veuille à tout prix protéger la santé individuelle de cette population, ce qui est finalement le but de cette vaccination "obligatoire". Ceci sans aucun jugement sur ces situations qui restent réelles.

Interdire le tabac serait cependant qqch de plus concret auquel le monde est confronté depuis qu'on a découvert le feu (voire la mastication) pour protéger tous les individus... Même chose pour l'alcool... Mais on en connaît les problématiques ...

Enfin bref là n'est pas le sujet.

Par rapport à la mesure des termes utilisés, je pense qu'il faut bien distinguer la situation aboutie de la situation initiale, le déclic qui conduit à. Un auteur appelait ça la servitude volontaire, les caricatures lors de l'inflation sur l'état d'urgence pour le terrorisme nous le montrait déjà, c'est encore plus vrai pour la crise sanitaire. Et plus on laisse la bride, plus on risque de se faire bouffer par des lois liberticides, sous prétexte d'un gain souvent non quantifiable mais "protecteur", sécurisant...pour ne pas dire infantilisant, surprotecteur, attentatoire aux libertés.

D'autant plus quand lesdites mesures sont ou disproportionnées, ou trop généralisées, ou trop pérennes, ou inflationnistes car découlant de "l'émotion", ou pire encore, incohérentes

entre elles, que ce soit en comparaisons entre les périodes de la crise, sur leur applicabilité, sur le mode d'adoption...

La crainte c'est qu'à ne jamais trouver d'opposition qu'elle soit politique ou citoyenne, le pouvoir se concentre. On l'observe déjà avec les juridictions qui se plient à l'urgence sanitaire sous prétexte qu'ils ne sont pas après à juger d'un état sanitaire... On a eu quelques tendances répressives des forces de l'ordre, quelques lois (loi sécurité globale etc) qui peuvent inquiéter... On l'observe dans l'hémicycle également : le gouvernement tente toujours et encore de moraliser les élus, de faire peser sur eux les retombées de leur décision... Quand on entend un ministre à l'hémicycle dire que les tergiversations font perdre du temps dans la lutte contre le virus, que certes il doit y avoir un débat mais [interprété :] que voter dans le sens du gouvernement ça va plus vite et au moins c'est fait, tqt on gère...

Et là on finit par retrouver des termes qui se rapproche de la réalité

Pour ce qui est des formes de chantages affectifs, on pourrait s'en passer, les gestes barrières sont efficaces et ce n'est pas le fait de vacciner les jeunes qui protégera les personnes âgées. Soit elles se vaccinent de leur côté auquel cas advien que pura, mais qu'on arrête de toujours reprocher tous les mots aux jeunes, surtout que c'est ingrat vu qu'on va se charger de payer et les vaccins et la sortie de crise en impôts essentiellement.

De même vous attaquez Isidore sur l'idée des hôpitaux, avant de conclure, pour soutenir la vaccination, que l'exemple des UK est à suivre puisqu'ils ont moins de pression hospitalière... Tout le monde y trouve finalement son compte ...

Et la question de la pression hospitalière reste une question éthique et philosophique, parce que personne ne souhaite choisir qui vivra et qui laisser mourir... Qui condamne les libertés de tous... Un dilemme en soit.

J'ai hâte de voir le texte définitif, notamment pour les trajets en train pour ceux qui travaillent et en dépendent... Sans trop en attendre hélas...

Par ., le **24/07/2021** à **16:08**

Bonjour

Mon propos ne porte bien évidemment pas sur le pass mais sur la vaccination en elle-même, et je me dois encore de revenir sur quelques propos.

Oui, la létalité du coronavirus n'est pas comparable à celle de la peste noire c'est une évidence, nous parlons peut être de 1 à 3% de morts pour l'ensemble des personnes contaminées, mais sa contagiosité est hautement plus forte que la grippe et le variant Delta ne fait qu'aggraver la situation.

La chance de contracter le virus est donc hautement plus élevée que d'attraper la grippe, ou encore de se faire écraser par une voiture.

Il est déjà prouvé que la vaccination réduit fortement le nombre de cas graves et le meilleur exemple est la vague de contaminations que subit actuellement le Royaume-Uni

https://scontent-cdg2-1.xx.fbcdn.net/v/t1.6435-9/220432524_1017450559023665_932690011575710811_n.jpg?_nc_cat=111&ccb=1-3&_nc_sid=8bfeb9&_nc_ohc=MjfJBPJ6VyYAX-dmJNu&tn=tJNTtEcizYrZ6PIP&_nc_ht=scontent-cdg2-1.xx&oh=2198a86cf2f9375e9536b8c40b668023&oe=61238DEA

L'exemple contraire est justement le Brésil où la vaccination a été extrêmement lente du fait des multiples échelons de gouvernements et de la mauvaise gestion des commandes de vaccin du président Bolsonaro, et cette différence se traduit très concrètement aujourd'hui dans le nombre de morts.

Tandis que jusqu'au printemps la France et le Brésil avaient relativement le même nombre de morts par habitant, aujourd'hui le Brésil a 5 fois plus de morts du coronavirus que la France alors que le pays ne compte que 3 fois plus d'habitants.

La seule raison pour laquelle il n'y a pas de pression hospitalière au Royaume-Uni en ce moment c'est la vaccination qui est assez élevée dans le pays. Je ne faisais pas d'attaque ad hominem ici mais j'entends sur nombre de plateaux qu'il faudrait plus de lits, ne peut-t-on pas penser au contraire à éviter d'envoyer ces personnes en réanimation? Beaucoup d'hommes politiques qui font leur fond de commerce sur la crise actuelle (et on sait de qui je parle) évoquent les lits mais pas le vaccin, et ce justement parce que l'électorat qu'ils cherchent est relativement sceptique du vaccin voire complotiste dans les cas les plus extrêmes.

Pour ce qui est de la situation politique en France je ne suis pas un adorateur de l'ultra sécuritarisme au contraire, je suis en désaccord avec le chemin très sécuritaire que la France prend depuis plusieurs années et certaines lois adoptées bien avant la pandémie notamment sur la "banalisation" de l'état d'urgence. Toutefois sur la vaccination et alors même que je suis parfaitement d'accord avec les inquiétudes quant à un pouvoir trop centralisé, j'ai mes réserves sur l'opposition au passeport vaccinal.

La principale à vrai dire porte sur l'absence d'alternative au pass vaccinal. Si ce pass existe, c'est malheureusement à cause de l'échec de la vaccination volontaire, et même incitative, elle échoue aux Etats Unis également et les gouvernants se retrouvent avec des situations impossibles, de choisir s'il doit y avoir des morts supplémentaires qui peuvent être évitées ou s'il faut prendre de fortes mesures pour éviter ces morts afin qu'un nombre suffisant de personnes soient vaccinées pour ne plus avoir à reconfiner (ou risquer des morts évitables dans le cas contraire).

Je ne suis pas forcément favorable à l'ensemble du pass sanitaire, il ne fonctionne pas de manière efficace pour les expatriés et les touristes même vaccinés d'ailleurs, mais pour autant ceux qui refusent le pass mais aussi la vaccination devraient assumer les conséquences de leurs choix. On ne peut pas dire que la vaccination n'est pas efficace, elle a déjà évité plusieurs milliers de morts dans le monde et plus encore de réanimations.

Par **Isidore Beautrelet**, le 25/07/2021 à 11:43

Bonjour

Je vais rebondir sur les trois derniers messages qui ont été postés avant de faire mon traditionnel point d'actu.

@Chris :

Tu nous as fait un bon résumé de l'enchaînement absurde des mesures. C'est vrai que je me souviens qu'au départ l'OMS disait que le port du masque était inefficace voir contreproductif. Rappelez vous de l'ancienne porte parole du gouvernement qui ne savait pas comment porter le masque. Qui aurait cru que quelque mois après, on passerait au port obligatoire. Mais on peut aussi remonter à la gripette de Michel Cymes.

@ Louis :

[quote] D'autant plus quand lesdites mesures sont ou disproportionnées, ou trop généralisées, ou trop pérennes, ou inflationnistes car découlant de "l'émotion", ou pire encore, incohérentes entre elles, que ce soit en comparaisons entre les périodes de la crise, sur leur applicabilité, sur le mode d'adoption... [/quote]

Exactement !

D'ailleurs le Conseil d'Etat avait été saisi d'un référé liberté sur le pass sanitaire, il me semble que c'était par l'association la quadrature du net. Le Conseil d'État ne s'était déjà pas opposé puisque :

"Il n'est pas nécessaire à l'exercice des libertés de culte, de réunion ou de manifestation, ni aux activités quotidiennes (travail, magasins, restaurants...)".

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/le-conseil-d-etat-ne-suspend-pas-le-passe-sanitaire>

Or, c'est exactement ce qu'il se passe aujourd'hui, le pass sera nécessaire à l'exercice d'activités quotidiennes.

[quote] J'ai hâte de voir le texte définitif, notamment pour les trajets en train pour ceux qui travaillent et en dépendent... Sans trop en attendre hélas [/quote]

A la fin de mon message, je reviendrai sur le texte qui a finalement été adopté par le Sénat. Il y a eu des modifications importantes, mais malheureusement il ne semble pas qu'il y ait quelque chose sur les transports.

@ Sam :

[quote] Mon propos ne porte bien évidemment pas sur le pass mais sur la vaccination en elle-même [/quote]

Sauf que je vous rappelle que notre débat porte sur la pass et non sur le vaccin.

On peut critiquer le pass sans pour autant critiquer la vaccination.

Je respecte le choix de tous. Mais avec l'extension du pass sanitaire on peut s'interroger sur le consentement réel de ceux qui se font vacciner

[quote] La chance de contracter le virus est donc hautement plus élevée que d'attraper la grippe, ou encore de se faire écraser par une voiture. [/quote]

Et en quoi cela justifie d'instaurer un pass sanitaire dans des lieux qui n'ont jamais été des clusters comme les centres commerciaux ?!

Pour compléter la liste de Chris, au début de l'épidémie le gouvernement cherchait à rassurer les français qui prenaient les transports en commun.

Les études s'enchaînaient pour démontrer le faible risque de contamination

<https://www.utp.fr/actualite/les-transports-publics-ne-sont-pas-des-sources-privilegiees-de-contamination-les-etudes>

On peut alors s'étonner que les transports en commun soient désormais concernés par le pass sanitaire.

Il apparait plus comme un moyen de "punir" ceux qui ne se font pas vacciner.

[quote]Il est déjà prouvé que la vaccination réduit fortement le nombre de cas graves[/quote]

Excusez-moi de faire mon chargé de TD mais c'est hors-sujet ?

Plus précisément, le but de ce débat n'est pas de critiquer l'efficacité du vaccin, mais de se prononcer sur la proportionnalité du pass sanitaire.

Mais si vous voulez aller sur ce terrain là, on peut évoquer le cas des clusters dans les discothèques, lieux où le pass sanitaire s'applique déjà.

[quote]Beaucoup d'hommes politiques qui font leur fond de commerce sur la crise actuelle (et on sait de qui je parle)[/quote]

Oui mais à l'inverse, on peut relever que le nombre de vaccinés est aussi une stratégie politique pour Macron. En effet, s'il n'arrive pas à convaincre suffisamment de français de se faire vacciner, sa légitimité en prends un coup pour 2022.

[quote] La principale à vrai dire porte sur l'absence d'alternative au pass vaccinal. Si ce pass existe, c'est malheureusement à cause de l'échec de la vaccination volontaire [/quote]

Et alors ?! S'agissant d'un vaccin facultatif il n'y a pas lieu que l'on restreigne les libertés de

ceux qui ne souhaitent pas le faire.

Et quand bien même il deviendrait obligatoire, le pass sanitaire n'est toujours selon moi injustifié vu qu'il n'existe pas de telles mesures pour les 11 vaccins obligatoires.

[quote] ceux qui refusent le pass mais aussi la vaccination devraient assumer les conséquences de leurs choix. [/quote]

Cela nous fait aboutir à ce que je craignais : une opposition entre les vaccinés et les non vaccinés.

Il est inquiétant que l'on crée deux catégories de citoyen et que certains acceptent ce schéma qui est la porte ouverte à toutes les dérives.

Je reprendrai une célèbre réplique de Coluche dans le film le Maître d'école (qui ne devrait pas tarder à être diffusé sur une chaîne de la TNT, si on respecte la tradition ?).

"Être syndiqué, ça dispense d'être intelligent"

Pour moi, être vacciné, ça ne dispense pas d'être intelligent. Le pass sanitaire s'applique dans des lieux essentiels et qui plus est n'ont pas été des clusters. On ne peut pas accepter ce genre de dérive qui a un arrière goût de crédit social.

Et puis si on va jusqu'au bout de votre logique, dans ce cas on ne devrait plus prendre en charge le cancer pour les fumeurs ou les MST des personnes qui ont eu un rapport sexuel sans protection.

Point actu :

- Quand je dis que le pass sanitaire ouvre la porte à toutes sortes de dérives, on a eu la preuve à Nice. Le maire Christian Estrosi avait envisagé de l'exiger pour les ados dans les centres de loisirs.

Ce qui aurait enlevé la seule source de distraction à des enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

Heureusement, il est revenu sur sa position et a préféré mettre en place des tests salivaires

<https://www.leprogres.fr/sante/2021/07/24/a-nice-les-enfants-devront-presenter-un-pass-sanitaire-pour-entrer-en-centre-de-loisirs>

De toute manière si le pass sanitaire n'est pas exigé dans les collèges et lycées, comment pouvait-on le mettre en place dans des centres de loisirs où le brassage est moins importants (je parle bien évidemment des centres aérés et non des colo).

Pour rester sur les mineurs, il y a eu un amendement qui est passé

[quote] Sauf contre-indication médicale reconnue, lorsque le Premier ministre prend les mesures mentionnées aux 1° et 2° du A, seul le consentement de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale est requis pour la réalisation d'un dépistage ou l'injection du vaccin contre le SARS-CoV-2.

[/quote]

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4386/CIION_LOIS/CL449

Autrement dit, c'est un seul des parents qui pourra autoriser la vaccination d'un enfant. De quoi bien mettre la tension dans certains couples, digne du diner en famille de l'affaire Dreyfus ?

- Le Sénat a mis son grain de sel dans ce projet de loi

[quote]La commission des Lois avait déjà exclu les centres commerciaux et les visiteurs à l'hôpital du champ d'application du passe sanitaire, mais les sénatrices et les sénateurs sont allés encore plus loin en séance aujourd'hui. Ils ont notamment restreint le champ d'application du passe sanitaire aux espaces confinés et en ont exclu les mineurs. Le passe sanitaire ne s'appliquera ensuite aux salariés concernés qu'à partir du 15 septembre et non plus du 30 août.[/quote]

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/le-senat-adopte-mais-remanie-largement-le-passe-sanitaire-190133>

On ne peut qu'applaudir nos sénateurs ! Il est juste dommage qu'ils n'ont pas non plus exclu les transports en commun.

Il y a une certaine logique dans les éléments qu'ils ont décidés d'exclure du pass sanitaire

° Les mineurs : on nous a en effet toujours dit qu'ils n'étaient pas de grands contamineurs.

° Les centres commerciaux : ils contiennent des commerces essentiels qui étaient accessibles pendant les différents confinements. De plus, ils ne sont pas des lieux de haute contamination

° Les hôpitaux : c'était totalement disproportionné car permettait de refuser des soins pour les patients non urgents et portait atteinte au droit à la vie familiale des patients qui ont des proches non vaccinés.

° Les terrasses des restaurants : le virus circule moins à l'air libre.

Mais il ne faut pas trop se faire d'illusion, l'Assemblée Nationale va nous supprimer tout ça pour revenir au texte initial.

D'ailleurs la France vient de se faire taper sur les doigts par la commission européenne à propos de la procédure d'adoption accélérée

[quote]Les études d'impact et les consultations des parties prenantes sont courantes dans le cadre du processus législatif. Toutefois, le gouvernement a considérablement augmenté les procédures d'adoption accélérée, limitant ainsi le débat parlementaire sur certains projets de loi sensibles.[/quote]

https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/2021_rolr_country_chapter_france_fr_0.pdf

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/07/2021** à **07:56**

Bonjour

Je fais le point sur l'accord qui a été trouvé entre le Sénat et l'Assemblée

- Centres commerciaux exclus sauf pour les restaurants,

[quote]

mais permet au préfet de l'imposer si "des risques de contamination le justifient".

[/quote]

https://www.bfmtv.com/economie/consommation/les-centres-commerciaux-echappent-presque-au-pass-sanitaire_AV-202107260037.html

Sur ce point c'est une demi victoire. En effet, c'est bien que le pass ne soit pas mis en place pour les centres commerciaux. En revanche, on ne devait pas autoriser les préfets à pouvoir l'imposer. Au risque de me répéter l'accès aux zones alimentaires des centres commerciaux a toujours été possible même pendant le confinement le plus stricte.

Reste à espérer que le Conseil Constitutionnel rejette totalement le pass sanitaire pour les centres commerciaux.

Cet article résume les autres points d'accord

<https://www.midilibre.fr/2021/07/26/pass-sanitaire-terrasses-centres-commerciaux-ou-sera-t-il-obligatoire-apres-ladoption-du-texte-9694199.php>

Le pass sanitaire sera bien exigé pour les mineurs mais pas avant le 30 septembre.

Les sénateurs ont également abandonnés leur volonté de ne pas imposer le pass sur les terrasses.

Les soignants non vaccinés ne seront pas licenciés mais subiront une suspension de salaire.

Je vous laisse lire les autres mesures.

En revanche, rien sur les transports en commun et les hôpitaux. Le pass sanitaire sera bien exigé. Là aussi, il revient au Conseil Constitutionnel de jouer son rôle car imposer le pass sanitaire dans ces lieux est une grave atteinte aux libertés.

Par **marinette2**, le **26/07/2021** à **22:59**

Bonjour

> Partant de ce principe il faut arrêter de vivre et s'enfermer.

Je peux mourir d'un accident de la route, interdisons les voitures, en traversant une route, que je reste chez moi, en avalant de travers, que j'arrête de manger....

Je suis d'accord avec Chris. Disons qu'à un moment peut être qu'on devrait aussi arrêter de deresponsabiliser les gens non ?

Hors contexte covid ca fait pas mal d'années qu'on infantilise la population "manger 5 fruits et légumes, fumer c'est mal etc." le couvre feu est aussi une forme d'infantilisation.

Le plus drôle lavez vous les mains (pour le covid) parce qu'avant les gens ne se lavaient pas les mains ? Ils n'ont jamais été enfants ? ils n'ont pas eu de maman ? et ca sera quoi après lavez vous les dents ?

Un point non évoqué dans le débat lié au vaccin est que certains scientifiques évoquent le risque d'infertilité chez les femmes. Il est normal que certaines femmes hésitent car si demain on nous dit ce vaccin rend infertile et bien il sera un peu tard pour faire demi tour.

Pour moi le gouvernement n'est plus crédible car ils n'ont cessé de se contredire.

Et d'ailleurs tout ceci nous amène à ce genre de dérives sur le pass sanitaire/les faux vaccins...

https://www.youtube.com/watch?v=jHUoyGQn5BM&ab_channel=Cdansl%27air

https://www.youtube.com/watch?v=MYbfli-8YvU&ab_channel=LeParisien

Coté hotellerie par exemple, ils ne veulent pas porter le chapeau pour le licenciement de salariés qui refuseraient le pass ils souhaitent que l'Etat assume cette responsabilité .

<https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/Les-professionnels-refusent-de-supporter-le-cout-du-licenciement-des-salaries-qui-ne-seront-pas-en-p--35910803/>

Pour le licenciement donc en gros le salarié n'aura plus le droit de travailler ce qui finira par permettre de le licencier. Donc ceci signifie bien que le pass est en réalité obligatoire.

<https://www.village-justice.com/articles/pass-sanitaire-licenciement-analyse,39716.html>

Heureusement que le pass devait être facultatif.... Dans ce cas proposons que les entreprises soient responsables des effets secondaires du vaccin. Je pense que tout le monde finira par se mettre d'accord en général quand on engage la responsabilité des gens d'un coup ils se sentent concernés.

En gros l'entreprise ne licencie pas mais elle suspend le contrat de travail et le salaire donc ca revient au même. le salarié sera obligé de revenir gagner sa vie donc il sera obligé de faire son pass. C'est une mesure hypocrite .

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2021** à **09:04**

Bonjour Marinette2

[quote]Le plus drôle lavez vous les mains (pour le covid) parce qu'avant les gens ne se lavaient pas les mains ? Ils n'ont jamais été enfants ? ils n'ont pas eu de maman ? et ca sera quoi après lavez vous les dents ?[/quote]

Entièrement d'accord avec vous ! Ces dernières années on ne cesse d'infantiliser les français

[quote]Un point non évoqué dans le débat lié au vaccin est que certains scientifiques évoquent le risque d'infertilité chez les femmes.[/quote]

En fait, notre débat porte uniquement sur l'instauration du pass sanitaire et non sur le vaccin lui-même pour lequel on lit tout et son contraire.

[quote]Et d'ailleurs tout ceci nous amène à ce genre de dérives sur le pass sanitaire/les faux vaccins..[/quote]

C'était malheureusement à prévoir.

J'ai aussi entendu que certaines personnes se réjouissaient d'être testées positives au COVID car après l'isolement de 11 jours elles sont tranquilles pendant 6 mois (un test positif permet d'obtenir un certificat de rétablissement qui vaut pass sanitaire pendant 6 mois).

[quote]En gros l'entreprise ne licencie pas mais elle suspend le contrat de travail et le salaire donc ca revient au même. le salarié sera obligé de revenir gagner sa vie donc il sera obligé de faire son pass. C'est une mesure hypocrite[/quote]

Une nouvelle fois, je ne peux qu'être d'accord avec vous.

Cela dit, pour les 11 vaccins obligatoires, le fait de ne pas en avoir un, ferme l'accès à certains emplois. Il me semble que c'est le cas pour les métiers de la restauration (je crois qu'ils vérifient tétanos et polio).

Or, il pèse sur les salariés des restaurants du fait de l'instauration du pass sanitaire, une obligation de vaccination.

Cependant, c'est à ma connaissance la première fois qu'un vaccin est rendu obligatoire alors qu'il ne bénéficie que d'une autorisation conditionnelle de mise sur le marché.

Je viens de voir que le pass sanitaire avait été adopté avec 156 voix pour, 60 contre, 14 abstention.

Si mon calcul est bon cela veut dire que 347 députés n'étaient pas là.

C'est révoltant !

Par **marinette2**, le **27/07/2021** à **12:27**

Bonjour Isidore et les autres

[quote]

Et d'ailleurs tout ceci nous amène à ce genre de dérives sur le pass sanitaire/les faux vaccins.. C'était malheureusement à prévoir.

[/quote]

Oui mais venant en plus de professionnels de santé c'est quand même révoltant.

[quote]

J'ai aussi entendu que certaines personnes se réjouissaient d'être testées positives au COVID car après l'isolement de 11 jours elles sont tranquilles pendant 6 mois (un test positif permet d'obtenir un certificat de rétablissement qui vaut pass sanitaire pendant 6 mois).

[/quote]

Je confirme que ça se passe comme ça. Si quelqu'un a eu le covid il n'a pas besoin de faire les 2 doses. En effet un de mes contacts l'a eu et il n'a fait qu'une dose par contre au delà de 6 mois la personne doit en refaire 2.

Effectivement je connais quelqu'un qui n'a pas eu le covid et qui m'a dit qu'elle pensait faire le test covid car elle espérait avoir eu le covid pour avoir un certificat et éviter le pass.

[quote]

Or, il pèse sur les salariés des restaurants du fait de l'instauration du pass sanitaire, une obligation de vaccination.

[/quote]

Tout comme la police et certains métiers. Par exemple je pense qu'un jardinier doit faire le tétanos ou ceux qui manipulent des outils en fer. Sur ce point ça paraît logique mais ce sont des vaccins qui sont reconnus depuis longtemps comme sérieux. On n'a pas d'incertitude dessus sur les effets à long terme.

[quote]

Cependant, c'est à ma connaissance la première fois qu'un vaccin est rendu obligatoire alors qu'il ne bénéficie que d'une autorisation conditionnelle de mise sur le marché.

[/quote]

Je pense pareil que vous.

[quote]

Je viens de voir que le pass sanitaire avait été adopté avec 156 voix pour, 60 contre, 14 abstention.

Si mon calcul est bon cela veut dire que 347 députés n'étaient pas là.
C'est révoltant !

[/quote]

Tout à fait d'accord mais pas étonnant. Dans mes premiers emplois, j'ai travaillé chez un avocat maître de conférence. La fac le relançait pour lui demander si il viendrait donner cours. Il ne répondait pas et ne venait pas mais était payé. Ce prof a la réputation d'avoir beaucoup d'absentéisme je ne dirais pas dans quelle fac mais je ne trouve pas ça très normal. J'ai envie de dire au lieu d'occuper 2 postes si on ne peut pas honorer les 2 qu'on laisse le 2nd à quelqu'un désireux d'exercer son métier et pas occuper le poste juste pour le prestige . Il y a tellement de gens sans travail et des gens aussi qui sont pédagogues et désireux de former les étudiants donc qu'on laisse ce type de poste à des gens motivés voila mon avis.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2021** à **12:49**

@ Marinette32 : Simplement pour vous informer que je me suis permis d'éditer votre message pour mettre les citations dans l'encadré gris ce qui permet de mieux distinguer vos propos.

J'en profite pour faire un petit point actu :

En première page je m'inquiétais de l'accès aux relais routiers pour les chauffeurs.
Apparemment, le gouvernement souhaite exonérer les relais routiers du pass sanitaire

https://www.bfmtv.com/sante/les-relais-routiers-seront-exemptes-de-pass-sanitaire_VN-202107270025.html

Précisions également que le pass sanitaire ne s'applique pas pour les restaurants d'entreprises

<https://www.helloworkplace.fr/pass-sanitaire-regles-salaries-employeurs/>

Mais quand on réfléchit ce n'est que pure logique car ces établissements ont pu être autorisés à ouvrir pendant les périodes de confinement.

En effet, si le but du pass sanitaire est de lutter contre l'épidémie il ne devrait pas viser des lieux qui n'étaient pas fermés lors des confinements.

C'est pourquoi je trouve toujours inadmissible que les transports en communs et hôpitaux soient toujours concernés.

Par **joaquin**, le **28/07/2021** à **08:45**

Bonjour,

Encore un petit article avec quelques réflexions intéressantes :

<http://www.revuedlf.com/droit-administratif/billet-dhumeur-les-impasses-juridiques-du-pass-sanitaire/>

Joaquin

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2021** à **09:32**

Bonjour

Un grand merci à Joquin pour cet article très intéressant !

Le professeur SLAMA souligne bien toutes les incohérences liées à l'instauration du pass sanitaire.

Pour celles et ceux qui ont accès à la base Dalloz, je vous invite à lire l'article du professeur Cyrille DOUNOT (historien du droit), :

"La démesure du « pass sanitaire »", Recueil Dalloz 2021 p.1386

Je souhaite aborder la récente déclaration du Ministre de l'éducation nationale

[quote]

Seuls les collégiens et lycéens non vaccinés devront suivre les cours à distance si un cas de Covid est détecté dans leur classe à partir de la rentrée, a annoncé ce mercredi 28 juillet Jean-Michel Blanquer

[/quote]

https://www.huffingtonpost.fr/entry/colleges-lycees-non-vaccines-cours-distance-covid-classe_fr_6100ff4fe4b0d1b96e605262

Notons que le Ministre ne parle pas de pass sanitaire mais bien de vaccination !

On va alors mettre en place une discrimination entre les élèves non vaccinés et les élèves vaccinés !

S'agissant d'un vaccin facultatif, c'est intolérable.

Cela est une grave atteinte au secret médical, puisque les élèves d'une classe pourront savoir qui est vacciné et qui ne l'est pas.

Je crains que cela alimente la création de clans et le harcèlement scolaire.

Il faudra s'attendre à ce que cela s'applique également dans les Universités.

Je refuse de me rendre complice de ce genre de ségrégation.

Si cette hypothèse se présente, je ferai mon cours en distanciel pour l'ensemble des étudiants sans distinguer les vaccinés des non vaccinés.

Par **marinette2**, le **29/07/2021** à **21:27**

Bonjour

Merci beaucoup Isidore pour les balises citations.

Le pass ne s'applique pas au restaurant d'entreprise (conclusion on a le droit de se contaminer dans un restau d'entreprise car venir en entreprise ca c'est bien...).

Personnellement j'avais vu passer une loi qui autorise le travailleur à manger à son bureau depuis le covid (ce qui n'était pas permis dans mon entreprise avant pour des raisons d'hygiène et puis les odeurs de nourriture aussi).

Pour les transports en commun pendant les couvre feu ils étaient ouverts et les gens se tassaient dans le rer B allégrement :/ en plus tous aux mêmes heures vu que tout le monde devrait rentrer vite à la même heure .

Pour les hôpitaux ca paraîtrait logique qu'en tant que visiteur on doive fournir un pass vu qu'on vient de l'extérieur on peut contaminer l'intérieur surtout les gens en Ephad mais bon pendant le confinement les gens en Ephad souffraient de solitude alors les laisser mourir de solitude c'était pas mieux non plus.

J'en profite pour partager ce lien si à l'occasion quelqu'un d'ici a envie d'écrire un petit mot à une personne âgée à ses heures perdues.

<https://1lettre1sourire.org/>

Seul regret on ne peut pas échanger avec la personne. Ca reste unilatéral on ne sait pas si la personne a été contente de lire notre lettre....dommage. On peut choisir à qui on l'envoie par contre (homme/femme /lieu) normalement. Si vous avez l'occasion faites le un petit peu de bonheur à une personne isolée c'est sympa.

Bonne soirée

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/07/2021** à **11:58**

Bonjour Marinette

[quote]

Le pass ne s'applique pas au restaurant d'entreprise (conclusion on a le droit de se contaminer dans un restau d'entreprise car venir en entreprise ca c'est bien...).

[/quote]

En fait, le pass sanitaire ne s'applique que pour les restaurants "ouvert au public". Or, les restaurants d'entreprises ne sont ouverts qu'aux salariés de l'entreprise. C'est un peu comme la cantine d'un établissement scolaire.

En revanche, pour les relais routiers, il semble que la dispense de pass sanitaire ne concernera que les chauffeurs routiers qui devront présenter leur carte.

[quote]

Pour les transports en commun pendant les couvre-feu ils étaient ouverts et les gens se tassaient dans le RER B allégrement

[/quote]

Il faut préciser que le pass sanitaire ne sera pas exigé pour les RER. Ce n'est que pour les longs trajets.

Mais quand même de telles restrictions n'existaient pas pendant les confinements et les couvre-feu. Il fallait simplement remplir son attestation.

[quote]

Pour les hôpitaux ça paraîtrait logique qu'en tant que visiteur on doive fournir un pass vu qu'on vient de l'extérieur on peut contaminer l'intérieur surtout les gens en EPHAD

[/quote]

83 % des 65 ans et + sont entièrement vaccinés. <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/le-tableau-de-bord-de-la-vaccination>

Il suffit de demander aux visiteurs de garder le masque et de respecter les gestes barrières.

Merci pour votre lien qui permet d'écrire à une personne âgée. Il est vrai qu'il est dommage que cela ne permette pas d'aboutir à une vraie correspondance.

Point actu :

Dans mon tout premier message je m'interrogeais sur les sorties scolaires.

Gabriel ATTAL a déclaré hier

[quote]

"Il est tout simplement prévu d'étendre à l'école les mêmes règles que pour le reste de la population. Cela veut dire qu'un élève en sortie scolaire dans une piscine ou un musée, des lieux qui demanderont fin septembre le pass sanitaire aux mineurs, devra présenter un pass ou un test PCR. Soit exactement ce qui se passe lors d'une visite familiale en dehors du

cadre scolaire."

[/quote]

<https://www.midilibre.fr/2021/07/29/gabriel-attal-lexclusion-des-eleves-non-vaccines-des-sorties-scolaires-nest-absolument-pas-prevue-9702383.php>

Le problème va sérieusement se posé pour les séances de sport, lorsque la classe utilise un gymnase municipal. Il me semble que le pass sanitaire est exigé. Ainsi les élèves non vaccinés devraient se doter d'un test PCR pour chaque cours.

Par **jemass**, le **02/08/2021** à **12:31**

Bonjour

La gestion gouvernementale de la crise sanitaire a fait des droits individuels une variable d'ajustement. (cela avait déjà été le cas dans la gestion de la menace terroriste puisque tout citoyen peut désormais être mis sous écoute et considéré comme un potentiel délinquant)

En discutant avec des personnes du milieu juridique, je trouve qu'elles sont peu ou pas sensibilisés à ce recul massif des droits individuels. Cela ne semble pas être le cas avec les membres de ce forum.

Je m'interroge notamment sur les possibilités de recours contre ce passe sanitaire étant donné qu'il repose sur un test PCR peu crédible scientifiquement. Une Question Prioritaire de Constitutionnalité pourrait elle être un moyen de s'opposer à ce passe sanitaire (étendu ou non) ?

Qu'en pensez vous ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2021** à **13:22**

Bonjour Jemas

Je vous remercie de participer à notre débat.

[quote]La gestion gouvernementale de la crise sanitaire a fait des droits individuels une variable d'ajustement.

[/quote]

Très bien dit !

La récente déclaration d'Emmanuel Macron lors de son déplacement en Polynésie Française :

« Si demain vous contaminez votre père, votre mère ou moi-même, je suis victime de votre liberté alors que vous aviez la possibilité d'avoir quelque chose pour vous protéger et me protéger. Et au nom de votre liberté, vous allez peut-être avoir une forme grave (du virus) et vous allez arriver à cet hôpital. Ce sont tous ces personnels qui vont devoir vous prendre en charge et peut-être renoncer à prendre quelqu'un d'autre [...] Ce n'est pas ça la liberté, ça s'appelle l'irresponsabilité, l'égoïsme »

<https://www.nouvelobs.com/vaccination-anti-covid-19/20210725.OBS46904/macron-denonce-l-irresponsabilite-et-l-egoisme-des-antivaccins.html>

C'est une manœuvre très perverse ! Le vaccin est facultatif mais ceux qui ne le font pas sont des irresponsables égoïstes.

Selon moi, ne peut faire l'un des 11 vaccins obligatoires, c'est effectivement irresponsable. En revanche, ne pas faire un vaccin facultatif, c'est une liberté !

[quote]

En discutant avec des personnes du milieu juridique, je trouve qu'elles sont peu ou pas sensibilisés à ce recul massif des droits individuels

[/quote]

Heureusement, il y a des juristes qui s'élèvent contre l'instauration du pass sanitaire. Il y a eu récemment une tribune très intéressante au Figaro

<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/passe-sanitaire-les-enjeux-devant-le-conseil-constitutionnel-20210801>

[quote]

Une Question Prioritaire de Constitutionnalité pourrait elle être un moyen de s'opposer à ce passe sanitaire (étendu ou non) ?

[/quote]

Il va y avoir un contrôle à priori du Conseil Constitutionnel. Si c'est validé, il y a peu de chance qu'une QPC puisse aboutir.

En revanche, suite à une procédure complète, il est possible qu'un citoyen saisisse la CEDH.

Petite actu :

[quote]

Les géants Internet [Google](#) et Facebook ont annoncé mercredi qu'ils exigeraient de tous leurs employés amenés à se rendre dans leurs locaux qu'ils soient vaccinés, après une vague

d'annonces similaires d'organismes publics aux Etats-Unis.

[....]

L'obligation sera mise en place chez Google « dans les prochaines semaines » aux États-Unis, **avant d'être étendue à d'autres régions du monde** « dans les prochains mois », a indiqué le directeur général

[/quote]

<https://www.20minutes.fr/high-tech/3093379-20210729-google-facebook-accepteront-employes-vaccines-locaux>

Cela ne sera pas possible en France, un employeur ne peut pas exiger un vaccin non obligatoire pour ses salariés.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/08/2021 à 12:48**

Bonjour

La journée d'hier a été riche en information pour notre débat.

Tout d'abord il y a eu la déclaration du Ministre des transports qui est très révélatrice

[quote]

"Nous tenons sur deux pieds : **un, le pass sanitaire, pour inciter à la vaccination, et deux, le protocole sanitaire** dans les transports, qui je crois pouvoir dire, a fait la preuve de son efficacité"

[/quote]

<https://actu.orange.fr/france/covid-19-les-transport-sont-pas-des-lieux-de-propagation-particuliers-assure-jean-baptiste-djebbari-magic-CNT000001D3jqg.html>

Déclaration très révélatrice car on constate que le Ministre distingue le pass sanitaire du protocole sanitaire. Le pass sanitaire n'aurait pas pour objectif de renforcer le protocole sanitaire mais simplement d'exercer une pression pour que les citoyens se fassent vacciner.

Or dans l'avis du CE du 19 juillet 2021 § 13 :

[quote]

Le Conseil d'Etat souligne ainsi que l'application du « passe sanitaire » à chacune des activités pour lesquelles il est envisagé de l'appliquer doit **être justifiée par l'intérêt spécifique de la mesure pour limiter la propagation de l'épidémie**, au vu des critères mentionnés précédemment et **non par un objectif qui consisterait à inciter les personnes concernées à se faire vacciner.**

[/quote]

<https://www.conseil-etat.fr/ressources/avis-aux-pouvoirs-publics/derniers-avis-publies/avis-sur-un-projet-de-loi-relatif-a-la-gestion-de-la-crise-sanitaire>

Ensuite, l'Ordre des médecins alerte sur l'exigence du pass sanitaire pour l'accès à l'hôpital

<https://www.lci.fr/sante/covid-19-coronavirus-l-ordre-des-medecins-s-inquiete-de-l-extension-du-pass-sanitaire-a-l-hopital-2192944.html>

Enfin, la Fédération hospitalière de France réclame la vaccination obligatoire pour tous
<https://www.20minutes.fr/sante/3095615-20210802-coronavirus-federation-hospitaliere-france-plaide-vaccination-obligatoire-tous>

C'est envisageable mais pas avant le 27 octobre 2022 pour Moderna et le 2 mai 2023 pour Pfizer. En effet, il serait délicat de rendre un vaccin obligatoire avant qu'il est obtenu son autorisation définitive (bien qu'on l'ait déjà fait pour les soignants et indirectement pour les salariés dont l'entreprise est concernée par le pass sanitaire).

Vaccin obligatoire ou pas, le pass sanitaire restera illégitime.

- Si le vaccin est non obligatoire, on est libre de ne pas le faire, or le pass sanitaire restreint cette liberté.

- Si le vaccin est obligatoire. Le pass sanitaire n'est pas à exister puisqu'il n'existe pas un équivalent pour les vaccins déjà obligatoires.

Par **Floris22**, le **03/08/2021 à 21:19**

Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce recours d'un collectif d'avocats. Qu'on soit pour ou anti vaccin n'est pas le problème.

Il ne concerne que l'extension du passe sanitaire et l'obligation cachée de se faire vacciner.

https://www.linkedin.com/posts/fabien-grech-560658b2_libert%C3%A9-activity-6828050280102301696-zHzK

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/08/2021 à 07:43**

Bonjour Floris 22

[quote]

Qu'on soit pour ou anti vaccin n'est pas le problème.

Il ne concerne que l'extension du passe sanitaire

[/quote]

Et c'est aussi la philosophie de ce débat

J'avais entendu parler de l'action d'un collectif d'avocats. <https://dejavu.legal/fr>

Mais apparemment Maître GRECH doit faire partie d'un autre collectif puisque je ne le retrouve pas parmi les membres.

C'est dommage que les avocats opposés au pass ne soit pas réuni en un seul collectif.

Il y a aussi Maître DI VIZIO qui a formulé un recours par l'intermédiaire de l'association des victimes du Coronavirus <https://association-victimes-coronavirus-france.org/recours-devant-le-conseil-constitutionnel-concernant-le-pass-sanitaire-et-obligation-vaccinale/#>

Reste à attendre le 5 août ...

Par **Simon veille**, le **05/08/2021** à **01:29**

Bonjour tout le monde,

Je vous épargne mon positionnement, avis ou mes commentaires au sujet du pass sanitaire, de la vaccination ?

Voyez ce message plutôt comme un "nota bene" ?.

Donc pour éviter tout égarement :

Maître Di Vizio, tout Maître soit-il, est aussi très lié avec Florian Philipot (président des "Patriotes"), s'exprime régulièrement sur le site de "Egalité et réconciliation" (association politique fondée par Alain Soral - antisémite, négationniste, complotiste notoire).

Bref chacun ses opinions, certes, mais ça sent très très fort l'extrême droite, et on peut supposer que son combat est plus politique que juridique. Le gouvernement serait anti vaccin qu'il défendrait alors la vaccination...

Mettre en avant ces personnes, leurs propos, c'est mettre en avant les réacs et fachos de tout poils.

...Et leurs idéologies.

...Et contribuer à les retrouver au deuxième tour des élections présidentielles.

...Et ne pas rendre justice à la Justice.

Mettre en avant ces personnes et leurs propos pollue le débat que vous avez lancé sur ce chouette site, et nuit fortement au crédit de votre point de vue.

À bon entendeur...

?

Par **LouisDD**, le **05/08/2021** à **08:36**

Bonjour

Nous avons déjà remarqué que le débat public est très politisé dans les médias et autres manif.

Mais ici on essaye de faire du droit, rien que du droit. Et la fac c'est aussi apprendre à forger son esprit critique, à faire la part des choses. On peut ne pas être du même avis politique que les autres mais entendre leur raisonnement juridique s'il est fondé.

Vous parlez ici avec des jeunes qui sont pour la plupart déconnectés de la politique (y'a qu'à regarder notre taux d'abstention et notre peu d'engouement à lutter contre les confinements les fermetures de facs etc.) et qui se contente d'ajouter à leur propre raisonnement tous les éléments utiles pour faire un bilan, une opinion.

Allez voir la section commentaire des journaux web ou sur tout réseau social, vous trouverez foule avec qui croiser le fer.

Bye

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/08/2021** à **08:54**

Bonjour

Désolés mais je ne suis pas un adepte de la cancel culture ou en l'occurrence de la call-out culture qui elle aussi sent très très fort le fascisme. Charlie Hebdo qualifiant ce phénomène d'autodafés virtuel <https://charliehebdo.fr/2021/03/societe/cancel-culture-amazon-invente-lautodafe-virtuel/>

D'ailleurs cela pourrait faire l'objet d'un autre débat.

Quand j'ai tapé "recours contre le pass sanitaire conseil constitutionnel" sur un moteur de recherche très connu, celui de Maître Di Vizio apparaissait en second résultat.

Signaler cette information ne veut pas forcément dire que l'on soutient l'individu sur le plan politique. Encore si j'avais cité un article de son blog ou autre mais là c'est un recours devant le Conseil Constitutionnel, il n'est pas question de politique mais de juridique

Je n'aime pas ce genre de raccourci.

Dans ce cas là, on va dire qu'aimer le chanteur Bertrand Cantat (je précise que ce n'est pas mon cas), c'est mettre en avant les violences faites aux femmes

Bref, cela nous éloigne du débat. Revenons-en au pass :

Dans un message précédent, j'avais parlé de la déclaration tendancieuse du Ministre des transports. Mais après recherche, j'ai pu constater que 3 semaines auparavant, il avait fait

une déclaration du même acabit sur France Info

[quote]franceinfo : Si on n'est pas vacciné et qu'on n'a pas de voiture, on ne voyage plus ?

Jean-Baptiste Djebbari : Non. L'ambition, c'est de concilier la liberté de déplacement pour les Français, pour ceux qui voyagent en France et **l'incitation à la vaccination, sachant que depuis mai dernier, nous avons des protocoles sanitaires dans les transports qui permettent de voyager en toute sécurité** .[/quote]

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire/pass-sanitaire-dans-les-transports-cela-ne-concerne-pas-les-trains-du-quotidien-precise-le-ministre-jean-baptiste-djebbari_4700399.html

Cela confirme que l'exigence d'un pass sanitaire dans les transports ne suit pas un objectif sanitaire. C'est simplement un coup de pression.

J'espère que le Conseil Constitutionnel en prendra bonne note

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/08/2021** à **08:57**

Vu que j'ai mis du temps à écrire mon message, je viens seulement de voir celui de Louis.

[quote]On peut ne pas être du même avis politique que les autres mais entendre leur raisonnement juridique s'il est fondé.[/quote]

C'est exactement ça !

EDIT : L'infectiologue Karine LACOMBE assimile le pass sanitaire pour l'accès aux hôpitaux à un refus de soin et estime qu'il ne peut être que censurer par le Conseil Constitutionnel.

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire/video-le-pass-sanitaire-a-l-hopital-ne-pourra-pas-etre-accepte-par-le-conseil-constitutionnel-estime-l-infectiologue-karine-lacombe_4728071.html

Par **LouisDD**, le **05/08/2021** à **16:27**

Salut

Je plains donc Karine Lacombe ahahaha

Franchement, j'ai même pas envie de me lancer dans un commentaire de la décision. De toute façon, on concilie avec les exigences de l'obligation constitutionnelle de préserver la santé... Coucou le tabac, l'alcool... La pollution... Aïe aïe aïe... Infantilisante, parfois contradictoire.... La décision est à l'image des précédentes.

Pour les transports, on notera la bonne synchronisation entre les déclarations du ministre des transports sur le fait qu'ils ne sont pas des clusters en puissance, et le CC qui passe derrière pour dire que le pass est proportionné pour les lieux qui sont des clusters... Cqfd

Aller un dernier pour la route : les gens qui sont contre indiqués pour le vaccin auront droit à un pass sanitaire... Valant dispense de test !!!??? Soit j'ai pas compris soit on nage dans le traitement discriminatoire

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/08/2021** à **10:03**

Bonjour

Je remercie d'abord Réminoushka d'avoir partagé ce débat très intéressant.

Ensuite, je vais revenir sur cette honteuse décision du Conseil Constitutionnel tout en rebondissant sur le message de Louis.

Effectivement, c'est une décision honteuse car le Conseil juge conforme à la Constitution, une discrimination fondée sur l'état de santé (vaccination, test négatif, certificat de rétablissement) et la banalisation de la violation du secret médical.

Cette décision prouve qu'il est grand temps de réformer notre Conseil Constitutionnel dont les membres ne doivent plus être des vieux croulant de la politique mais uniquement des professionnels du droit (magistrat, avocat, universitaires) n'ayant eu aucun engagement politique.

Par exemple en Espagne, les membres du Tribunal Constitutionnel sont des juristes ayant plus de quinze ans d'expériences.

Il n'a pas hésité à censurer l'état d'alarme qui est l'équivalent de notre état d'urgence sanitaire en raison de multiples vices juridiques <https://blog.leclubdesjuristes.com/le-tribunal-constitutionnel-espagnol-censure-letat-dalarme/>

Mais revenons à notre décision du Conseil Constitutionnel

- **Hôpitaux :**

[quote]S'agissant de leur application aux services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, le législateur a réservé l'exigence de présentation d'un « passe sanitaire » aux seules personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans ces services et établissements, ainsi qu'à celles qui y sont accueillies pour des soins programmés. Ainsi, cette mesure, qui s'applique sous réserve des cas d'urgence, n'a pas pour effet de limiter l'accès aux soins.

[/quote]

Alors je suis peut-être mal réveillé mais elle est où l'argumentation juridique ?!

Le Conseil Constitutionnel se contente d'affirmer qu'imposer le pass sanitaire pour des personnes ayant un soin programmé n'est pas susceptible de limiter l'accès aux soins. Vraiment ?

Même lorsque les tests ne seront plus remboursés ? Ce qui rendra à l'hôpital payant pour les non-vaccinés.

Olivier Veran avait déclaré « Nous voulons faire un sanctuaire mais jamais nous n'arrêterons de soigner qui que ce soit parce qu'il n'a pas son pass »

Ah bon ?

Mais pourtant c'est bien ce qui va arriver puisque pour les soins non urgents, on ne pourra pas accéder à l'hôpital sans pass.

En réalité, je pense que ce sont surtout les médecins qui refuseront de refuser un patient qui n'a pas le pass. Ils peuvent jouer sur la définition large du soin urgent

[quote]soins dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de votre état de santé ou de celui d'un enfant à naître [/quote]

https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/soins_urgents.php

(C'est la définition retenue pour l'AME, mais il n'y a pas lieu qu'elle soit différente pour le pass).

- Foires, séminaires et salons professionnels, déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux, grands magasins et centres commerciaux :

[quote]le législateur a réservé leur application à des activités qui mettent en présence simultanément un nombre important de personnes en un même lieu et présentent ainsi un risque accru de transmission du virus. [/quote]

Sur quelles études s'est fondé le Conseil Constitutionnel pour affirmer que les lieux susmentionnés présentent un risque accru de transmission du virus ?!

Comme l'a souligné Louis, c'est à croire que les Sages n'ont pas entendu les récentes déclarations du Ministre des transports.

Comme je le disais dans un ancien message, dès le premier confinement, le gouvernement nous rassurait sur les transports communs, où le risque de contamination était faible selon plusieurs études.

Certains me diront "cela a peut-être changé avec les différents variants". C'est là que je vous renvoie aux propos du Ministre des transports qui reconnaît que le protocole sanitaire est efficace et le dissocie clairement du pass dont l'objectif serait une incitation à la vaccination. Ainsi, le Conseil a jugé conforme à la Constitution une restriction de liberté visant à inciter la population à réaliser un vaccin facultatif.

Idem pour les centres commerciaux. Il n'y a à ma connaissance pas eu de clusters en ces lieux depuis le début de l'épidémie.

En outre, pour les centres commerciaux, l'extension du pass sanitaire est dans les mains des

préfets. Selon le constitutionnaliste Dominique ROUSSEAU

[quote]Le législateur, selon l'article 34, doit fixer des règles concernant les activités qui peuvent porter atteinte aux libertés. Or, en l'espèce, le législateur a délégué ce pouvoir au Premier ministre puisque c'est lui qui sera chargé de fixer le seuil à partir duquel on peut obliger à présenter un pass sanitaire pour entrer dans un centre commercial. C'est une première inconstitutionnalité, mais en plus, il y a une délégalion possible aux préfets qui auront la charge de décider eux mêmes des restrictions d'accès pour tel ou tel centre commercial. [/quote]

<https://www.franceinter.fr/projet-de-loi-sanitaire-un-fort-risque-d-inconstitutionnalite-selon-le-juriste-dominique-rousseau>

Je ne sais pas si cet argument a été soulevé devant le Conseil Constitutionnel. Il n'y a aucun mot sur ce point dans la décision.

- Restaurants

[quote]En prévoyant l'application de ces mêmes mesures aux services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux activités de loisirs, de restauration ou de débit de boissons à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire, le législateur a circonscrit leur application à des lieux dans lesquels l'activité exercée présente, par sa nature même, un risque particulier de diffusion du virus. [/quote]

Là on touche le fond. Si on suit la logique du Conseil Constitutionnel, le risque de contamination serait plus élevé sur la terrasse d'un restaurant que dans un restaurant d'entreprise ?!

D'ailleurs dans les restaurants, le pass sanitaire conduit à une violation du droit du travail. Vous avez sans doute entendu parlé de ces retraités qui sont bénévoles dans un restaurant pour contrôler les pass. <https://www.europe1.fr/societe/covid-19-des-retraites-benevoles-pour-controler-les-passes-sanitaires-dans-les-restaurants-4060812>

C'est illégal ! En effet, sauf cas particulier de l'entraide familiale de courte durée, une entreprise privée ne peuvent avoir recours à des bénévoles.

Pour rebondir sur la fin du message de Louis, effectivement

[quote]le législateur a prévu la détermination par un décret, pris après avis de la Haute autorité de santé, des cas de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination et la délivrance aux personnes concernées d'un document pouvant être présenté dans les lieux, services ou établissements où sera exigée la présentation d'un "passe sanitaire"[/quote]

Mais il fallait bien prendre en compte ce cas particulier.

En revanche, toujours rien pour nos français expatriés qui ont reçus deux doses de Spoutnik

mais qui ne peuvent pas bénéficier du pass sanitaire

EDIT : On peut s'interroger aussi sur le fait que le pass sanitaire n'inclut pas les tests sérologiques révélant la présence d'anticorps.

J'ai bien démonté la décision du Conseil Constitutionnel. Mais certains se disent "que faire maintenant pour lutter contre cette folie qu'est le pass sanitaire ?!".

- Tout d'abord, j'insiste sur le fait que le pass sanitaire ne doit pas influencer votre décision de vous faire vacciner. Autrement dit, faites vous vacciner parce que vous en avez envie et non pas simplement pour obtenir ce foutu pass sanitaire.

Ceux qui ne veulent pas se faire vacciner, peuvent boycotter la plupart des lieux concernés (sauf l'hôpital, là il faudra faire un test).

- Ensuite, usons de notre droit de manifester pour lequel nous n'avons pas besoin de pass. Mais certains préfets commencent à l'interdire <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/dijon/dijon-la-prefecture-interdit-la-manifestation-contre-le-pass-sanitaire-samedi-2198857.html>

- Enfin il reste à espérer un potentiel contrôle en inconventionnalité, mais d'ici à ce que cette procédure aboutisse, on sera je l'espère, sortie de cette foutue crise. Il ne surtout pas oublier tout cela lors des prochaines élections présidentielles.

Allez je termine en relayant la dernière folie de ce pass sanitaire.

[quote]Pour assister à un mariage dans un lieu loué pour l'occasion, il faudra montrer son pass sanitaire.[/quote]

https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/industries/le-pass-sanitaire-bientot-obligatoire-pour-les-mariages_AV-202108050170.html

Remarquez ça peut faire une bonne excuse lorsqu'on ne veut pas assister à un mariage "ah désolé je n'ai pas mon pass"?

Plus sérieusement, l'organisation d'un mariage est déjà suffisamment stressante, on en rajoute avec le contrôle du pass.

Par **LouisDD**, le **06/08/2021** à **13:41**

Salut

J'ai adoré le lapsus du confinement appliqué de façon illégale...heu inégale contenu dans le podcast au demeurant intéressant pour le tout, même si parfois peu poussé dans l'analyse juridique même ??

Le pire dans tout ça c'est que le but du gouvernement concernant le pass n'est pas caché, c'est de conduire et d'inciter à la vaccination. La méthode n'est pas bonne, nous en avons

déjà parlé.

La décision du conseil constitutionnel pourrait, à défaut d'être efficace a priori, le devenir a posteriori : certaines mesures sont constitutionnelles sous réserve d'être maintenues que lorsque la situation l'exige (selon les sacros saints et bafoués principes de proportionnalité, d'adaptabilité et de nécessité)... Or si l'on s'en tient aux études, aux déclarations de nos gouvernants, par exemple pour les transports en commun (oui je fais une fixette mais je me sens très concerné par la restriction), ce ne sont pas des lieux de transmission. On pourrait dès lors faire un recours (référé libertés j'imagine) pour annuler le pass dans les transports en commun.

On pourrait également l'envisager pour les centres commerciaux.

Concernant l'hôpital, les médecins connaissant mieux leurs patients que quiconque, devraient être seuls à pouvoir juger de qui peut entrer en urgence ou non (selon la définition établie de l'urgence de santé). J'espère que leur jugement sera respecté.

Dans ton analyse de l'hôpital, tu remarques quelque chose sur lequel le Conseil constitutionnel est passé sans rien voir. Le fait que les tests vont devenir PAYANT. Or pour justifier la constitutionnalité du pass sanitaire sur les divers champs d'application, le conseil constitutionnel approuve [sous réserve non exprimée] le pass puisqu'il ne se résume pas à rompre l'égalité entre vaccinés/non vaccinés du fait que le pass peut être obtenu avec lesdits tests... Sauf que si un réel choix était laissé, on ne finirait pas par entrevoir une situation entre gratuité et paiement... Une sorte "d'impôt" pour la vie normale. Honteux.

Mais fort heureusement le vaccin est gratuit, alors tout est bon, y'a rien à voir, circulez.

On marche sur la tête juridiquement parlant.

D'ailleurs partie intéressante du podcast proposé plus haut, celle de la diabolisation des manifestations contre le pass. Heureusement que les participants expliquent à Madame la députée l'aspect le plus fondamental du droit de manifester ! Pourquoi minimiser avec mépris des manifestations qui regroupent des centaines de milliers de manifestants ? Pourquoi les sondages sur l'opinion publique sur le pass ne sont pas diffusés plus largement ? De mémoire, l'IFOP annonce 70% des non vaccinés qui soutiennent les manif + 18% des vaccinés. On a actuellement 50% de vaccinés double dose, on va dire 70% première dose qui normalement vont passer à la seconde dose. Donc on obtient un bon tiers de la France qui est concernée en mal par ce pass... Que les 18% de vaccinés soient ceux ou pas qui ont été vaccinés de force après l'annonce du 12 juillet ne change pas grand chose d'ailleurs.

Pour finir avec humour, je te rejoins Isidore, très bonne excuse. A quand les TD sur la jurisprudence de la rupture brutale des fiançailles pour cause de "déso chéri(e) j'ai pas de pass" ?!

Par **Floris22**, le **06/08/2021** à **19:36**

Quand le droit trouve une partie de ces explications dans la psychologie sociale.

La décision du conseil constitutionnel peut s'expliquer rationnellement par une soumission de celui-ci à l'autorité du président et du parlement. Après tout, ces membres n'ont-ils pas été mis en place par le président ou un parlement ?

Et puis, comme cela a été expliqué dans les messages précédents, il est difficile par le droit d'expliquer les arguments développés par sa décision.

Aussi, je vous invite à visionner ce documentaire. Pour ceux n'ayant pas la patience à cause de l'introduction que je trouve longue tout comme la mise en place, même si c'est important, vous pouvez avancer à une heure.

<https://odysee.com/@melgoyer:3/exp-rience-de-milgram-version-2-0:0>

Enfin, je suis surpris que personne n'ait relevé le conflit d'intérêts qui me paraît évident entre le président du conseil constitutionnel, ayant signé la décision, et la personne qui dirige le cabinet de conseil Mc Kinsey, son fils, auprès du gouvernement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/08/2021** à **09:05**

Bonjour

Pour éviter de pondre un trop gros pavé, dans ce message, je vais simplement rebondir sur le dernier message de Louis et Floris.

Puis dans le message suivant, j'évoquerai d'autres éléments.

@Louis :

[quote] Or si l'on s'en tient aux études, aux déclarations de nos gouvernants, par exemple pour les transports en commun (oui je fais une fixette mais je me sens très concerné par la restriction), ce ne sont pas des lieux de transmission. On pourrait dès lors faire un recours (référé libertés j'imagine) pour annuler le pass dans les transports en commun. [/quote]

Je te comprends ! Moi même qui ne suis pas concerné pour les transports en commun sur grande distance, je trouve particulièrement frustrant que le Conseil Constitutionnel l'est validé malgré les dernières déclarations du Ministre des transports.

Comme je l'ai signalé précédemment le Conseil d'État dans son avis avait clairement indiqué que le pass ne devait avoir qu'un objet strictement sanitaire et non être une incitation à la vaccination.

Ainsi, je pense qu'un référé liberté qui s'appuierait sur les propos du Ministre aurait peut-être une chance d'aboutir.

[quote] D'ailleurs partie intéressante du podcast proposé plus haut, celle de la diabolisation des manifestations contre le pass [/quote]

En fait, on en revient au raccourci que faisait "simon veille" dans son message. Le grand organisateur des manifestations contre le pass sanitaire est Florian Philippot. Ainsi la diabolisation consiste à mettre en avant son passé au FN et affirmer que se rendre à ses

manifs c'est être d'extrême droite. C'est honteux !

@ Floris22 :

[quote]La décision du conseil constitutionnel peut s'expliquer rationnellement par une soumission de celui-ci à l'autorité du président et du parlement. Après tout, ces membres n'ont-ils pas été mis en place par le président ou un parlement ?

Et puis, comme cela a été expliqué dans les messages précédents, il est difficile par le droit d'expliquer les arguments développés par sa décision.[/quote]

Effectivement, on qualifie souvent l'Assemblée Nationale de chambre d'enregistrement. Peut-on dire que le Conseil Constitutionnel est devenu un Conseil d'enregistrement ?

On peut d'ailleurs souligner que le 6 août 2021, le Conseil Constitutionnel a aussi rejeté un RIP "programmation pour garantir un accès universel à un service public hospitalier de qualité", car l'un des articles n'étaient pas conforme à la constitution

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiqu%C3%A9/decision-n-2021-2-rip-du-6-aout-2021-communiqu%C3%A9-de-presse>

[quote]Enfin, je suis surpris que personne n'ait relevé le conflit d'intérêts qui me paraît évident entre le président du conseil constitutionnel, ayant signé la décision, et la personne qui dirige le cabinet de conseil Mc Kinsey, son fils, auprès du gouvernement.[/quote]

Effectivement, j'en ai entendu parlé !

Cela ne fait que prouver la nécessité de réformer le Conseil Constitutionnel

Par **Floris22**, le **07/08/2021 à 11:25**

Sur Mc Kinsey, à lire car vous trouverez les sources

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6829647717841563649/>

[quote]

Sa condamnation aux Etats-Unis en février à 573 millions de dollars pour fraude et ses contrats obtenus auprès de l'Etat français dans des circonstances assez opaques ont fini par lui ôter le peu de crédibilité dont il jouissait jusqu'ici.

Le cabinet de conseil, tant prisé par Emmanuel Macron, au bord de l'effondrement, condamné en février, a créé « En Marche » en 2016.

Plusieurs membres du cabinet auraient rejoint le mouvement politique "En Marche" :

Karim Tadjeddine, directeur associé du cabinet de conseil McKinsey et ami du Président Emmanuel Macron a participé dès juin 2016 à l'élaboration du programme du Président. Mathieu Maucort, directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'État chargé du numérique Mounir Mahjoubi, Jean-Christophe Pierson, Éric Hazan.

Le cabinet McKinsey, aujourd'hui sollicité pour contribuer au règlement des questions logistiques de la campagne de vaccination, avec pour directeur associé, Victor Fabius, fils de l'ancien Premier Ministre et actuel président du Conseil Constitutionnel, est également celui qui conseille dans le monde les principaux laboratoires pharmaceutiques pour leur développement commercial.

Impliqué dans de nombreux scandales :

” McKinsey a incité l'entreprise Enron à mettre en place des pratiques comptable douteuses.

En 2001, la responsabilité de McKinsey est soulignée par la presse financière.

En 2006, McKinsey aurait recommandé à l'entreprise Boeing de corrompre des fonctionnaires indiens afin d'exploiter une mine de titane. McKinsey a réfuté ces accusations.

McKinsey a contribué à la Crise économique et financière de 2007-2008 en encourageant les Banques à titriser les crédits immobiliers de leurs clients via des MBS (Mortgage Backed Securities) et à augmenter les montants de dette dans leur bilan afin de bénéficier d'effets de levier contribuant ainsi à augmenter leur exposition au risque.

En 2012, Rajat Gupta, directeur général de McKinsey de 1994 à 2003, est reconnu coupable de délits d'initié et est condamné à 2 ans de prison.

En 2016, le cabinet McKinsey est impliqué dans le scandale et l'effondrement en bourse de Valeant Pharmaceuticals. Le New York Times révèle un potentiel conflit d'intérêts entre les consultants de McKinsey et le hedge fund MIO Partners appartenant au cabinet McKinsey.

En 2018, dans un article à charge, le New York Times révèle que le cabinet McKinsey travaille pour le compte de plusieurs Gouvernements autoritaires comme celui de la République Populaire de Chine. En 2018, impliqué dans un scandale de corruption et de blanchiment d'argent pour la famille Gupta en Afrique du Sud, McKinsey accepte de rembourser près d'1 milliard de rands perçus en commissions via les contrats et rembourse 650 millions de rands supplémentaires en décembre 2020.

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/08/2021** à **11:51**

Comme convenu voici un second message dans lequel je souhaite revenir sur deux éléments.

- Je soulignais hier que le pass sanitaire, en plus d'être une grave atteinte aux libertés individuelles, entraînait d'autres violations du droit français. J'évoquais le cas des retraités bénévoles pour contrôler le pass dans les restaurants. Ce qui est illégal du point de vue du droit du travail car les entreprises privées ne peuvent recourir à des bénévoles.

Il y a eu récemment un autre exemple avec l'abattoir Cooperl qui souhaite accorder une prime à ses salariés vaccinés.

<https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/08/06/covid-19-l-abattoir-breton-cooperl->

[propose-une-prime-de-200-euros-a-ses-salaries-vaccines_6090703_3234.html](https://www.capital.fr/votre-carriere/un-employeur-a-t-il-le-droit-de-verser-une-prime-uniquement-a-ses-salaries-vaccines-1411395)

<https://www.capital.fr/votre-carriere/un-employeur-a-t-il-le-droit-de-verser-une-prime-uniquement-a-ses-salaries-vaccines-1411395>

Je cite deux sources pour cette information puisque l'article du Monde ne relève à aucun moment que ce type de prime est illégal, se contentant d'expliquer que cela se faisait déjà aux Etats-Unis

En revanche, l'article de Capital est centré sur le caractère illégal de cette prime

Comme l'explique Maître Delphine Robinet dans l'article de Capital, la vaccination n'est pas un critère objectif justifiant l'attribution d'une prime. De plus, il s'agit d'une violation du secret médical puisque l'employeur n'a pas à avoir cette information.

Cela démontre que le pass sanitaire et plus généralement la manière dont le gouvernement gère la crise, alimente un climat de séparation entre vaccinés/non-vaccinés, ce qui est très dangereux.

- Certains restaurateurs ouvrent leurs portes aux SDF lors des périodes de grand froid
Exemple parmi tant d'autres <https://www.sudouest.fr/france/pres-de-lille-il-ouvre-les-portes-de-son-restaurant-pour-heberger-des-sdf-1270936.php>

Pourront-ils encore le faire cette hiver sans risquer de prendre une amende (si le pass sanitaire est toujours d'actualité) ?

On peut même faire un peu de philosophie en se posant la question suivante :

le pass sanitaire nous rend-t-il moins humain ?

(Cela pourrait presque être un sujet du bac ?).

Par **LouisDD**, le **10/08/2021 à 10:49**

Salut

Après l'assouplissement pour les professionnels qui doivent se faire vacciner pour continuer à travailler (rappelons qu'à date de l'annonce présidentielle de l'extension du pass ceux ci risquaient le licenciement alors même que les délais incompressibles les empêchaient d'être vaccinés dans les temps...), voilà qu'on passe de 48h à 72h (je me demande pq, deux hypothèses : ça fait un weekend du vendredi midi au lundi midi ce qui facilite les déplacements et évite de devoir faire test sur test pour des raisons de caducité trop rapide... Potentiellement une atteinte aux libertés de circulation européenne puisqu'il était permis pour un test PCR une durée de 72h et 48h pour un antigénique...)

C'est rassurant de voir que tout est sagement calculé à l'avance.

@Isidore : au final pour les transports, contre discours du même ministère, c'est devenu dangereux depuis qu'on doit se faire vacciner. Paradoxalement, l'ironie de ma phrase est plutôt révélatrice... ? La tendance est au bracelet bleu maintenant haha

Quant à ton sujet de philosophie, on pourrait en imaginer des variants politiquement moins corrects...

@Floris l'un des principaux problèmes de cette crise, c'est que personne ne veut assumer les conséquences de quoi que ce soit. Le gouvernement ne veut pas que les choix en matières hospitalières et de santé lui tombe dessus, le Conseil d'Etat et le CC veulent pas qu'une illégalité ou qu'une inconstitutionnalité se répercute sur eux, le Parlement suit le Gouvernement comme ça c'est pas moi ça vient d'en haut etc. Le président étant lui couvert par tout le process légal et médical d'amont : validé par le peuple (le Parlement), validé par mes gardes fous (CE et CC), les autres pays font pareil (et ça... marche un temps... mais pas toujours ...mais pas grave), les experts le disent, etc.

A+

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/08/2021 à 11:51**

Bonjour

[quote]Après l'assouplissement pour les professionnels qui doivent se faire vacciner pour continuer à travailler[/quote]

Suspension sans salaire, pour au final être licencié en raison d'une désorganisation du service. Notre gouvernement a une drôle de conception de l'assouplissement ?

[quote]voilà qu'on passe de 48h à 72h (je me demande pq, deux hypothèses : ça fait un weekend du vendredi midi au lundi midi ce qui facilite les déplacements et évite de devoir faire test sur test pour des raisons de caducité trop rapide... Potentiellement une atteinte aux libertés de circulation européenne puisqu'il était permis pour un test PCR une durée de 72h et 48h pour un antigénique...)[/quote]

Chouette ! Papa Veran nous avait donné la permission de 0h00 lors de la levée du couvre-feu, maintenant il nous offre trois jours de libertés ?

Plus sérieusement, j'ai une autre explication. Les tests étant toujours remboursés jusqu'au 1er octobre, le gouvernement a trouvé cette bricole pour diminuer le nombre de tests réalisés.

[quote]La tendance est au bracelet bleu maintenant haha[/quote]

Oui c'est hallucinant !

A cela s'ajoute les images des premiers contrôles de police dans les restaurants.

Le pire, c'est que t'as toujours des gens qui te disent "le pass c'est la seule solution pour reprendre une vie normale".

Excusez-moi mais porter un bracelet bleu dans le train et se faire contrôler par la police dans un restaurant, ce n'est pas le vie normale !

Par **LouisDD**, le **10/08/2021** à **12:23**

Re

Pour "l'assouplissement" je pensais au report du pass au 30 août pour les professionnels concernés.

Mais effectivement, ce que tu décris est un sacré méli mélo, d'autant plus que la ministre du travail a clairement dit qu'il n'y aurait pas de chômage puisque pas de rupture du contrat (ce qui est logique mais qui prive une partie des français de leur moyen de subsistance... Donc une obligation de recourir à l'un des moyens de rompre son contrat... Dont la démission qui on le rappelle ne donne droit à rien...)

Concernant les tests gratuits qui vont devenir payant, d'ici à ce qu'ils soient onéreux, il y aura bien une pénurie... Alors on n'aura pas de pass, mais ce sera gratuit, comme le vaccin lol ???

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/08/2021** à **06:46**

Bonjour

Simplement pour évoquer deux pratiques que l'on voit de plus en plus ces derniers temps et qui m'énervent au plus haut point.

- La première n'est pas en rapport direct avec le pass mais mérite d'évoqué : les journalistes qui filment un patient non vacciné en réa et qui dit regretter de ne pas l'avoir fait. On en voit presque tous les soirs au JT.

Je trouve cela indécent !

Je qualifie les journalistes qui font cela de "charognards de l'information".

- La seconde : les personnes qui cherchent à attraper volontairement le COVID pour avoir un pass de 6 mois

<https://www.lindependant.fr/2021/08/07/pass-sanitaire-cherche-cluster-pour-se-faire-contaminer-les-annonces-hallucinantes-de-centaines-de-jeunes-qui-preferent-avoir-le-covid->

plutot-que-de-recevoir-le-vaccin-9719331.php

C'est de l'inconscience ! J'ose espérer que ces gens là ne côtoient pas des personnes à risques

Cela prouve une nouvelle fois que le pass sanitaire peut nous rendre fou.

Par **LouisDD**, le **11/08/2021** à **13:21**

Salut

On n'en finira donc jamais avec les étonnantes découvertes ?

[quote]

les personnes qui cherchent à attraper volontairement le COVID pour avoir un pass de 6 mois

[/quote]

Si la méthode n'est pas la bonne, niveau timing , ça reste le plus court chemin pour obtenir un pass durable d'être positif (et asymptomatique ou symptômes légers dans la plupart des cas). De même, d'ici à ce qu'il soit expiré, nous aurons des nouvelles du variant Gama Lunaire qui sera résistant aux vaccins de 2019-2020, on sera reconfiné, et zou le pass on oublie ? Mais de là à provoquer la contamination... non merci !

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/08/2021** à **14:01**

Bonjour

[quote]

De même, d'ici à ce qu'il soit expiré, nous aurons des nouvelles du variant Gama Lunaire

[/quote]

D'après le ~~medium~~ docteur Delfraissy, le nouveau variant sera pour cette hiver <https://www.lefigaro.fr/sciences/covid-19-delfraissy-envisage-un-nouveau-variant-pour-le-courant-de-l-hiver-20210723>

Des bonnes nouvelles quand même : La rentrée universitaire 2021 se fera en présentiel. Pas de pass sanitaire pour accéder aux BU et restaurants universitaires.

En revanche, il sera nécessaire pour accéder aux infrastructures sportives et événements culturelles.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/100-presentiel-reprise-de-la-restauration-et-des-activites-comment-se-deroulera-la-rentree-2021-a-l-universite_80c5c9c2-fa77-11eb-b7c1-a347f01eae8e/

Par **Floris22**, le **11/08/2021** à **18:17**

Franchement Louis, ce n'est pas bien d'insulter le conseil constitutionnel, le gouvernement, le sénat, l'AN, le gouvernement. Non franchement ce n'est pas bien.

Il faudrait s'auto modérer car je ne comprends pas que les insultes soient permises sur un tel site surtout par un administrateur. Et oui, dire que les gens doivent assumer, c'est une insulte grave de nos jours.

Avez-vous vu cette vidéo de Maître Di Vizio <https://www.youtube.com/watch?v=my1TiTutqaM> ?

Par **Floris22**, le **11/08/2021 à 18:55**

Pour info

<https://www.village-justice.com/articles/vaccination-obligatoire-contre-covid-aune-arret-cour-europeenne-des-droits,38866.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2021 à 08:19**

Bonjour

[quote]Il faudrait s'auto modérer car je ne comprends pas que les insultes soient permises sur un tel site surtout par un administrateur. Et oui, dire que les gens doivent assumer, c'est une insulte grave de nos jours.[/quote]

J'avoue avoir eu peur à la lecture du début de ce message. Mais ouf c'est du second degré ?

Pour les fameux arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dont il est question dans l'article que vous partagez : cela ne présage en rien la solution de cette même Cour à propos du COVID-19. En effet, dans les arrêts évoqués il était de question de vaccin obligatoire existant depuis des années.

De plus, comme je l'ai souvent dit, il ne s'agirait pas de faire un recours contre le vaccin mais contre le pass sanitaire (cela dit pour les soignants et certains salariés c'est bien la question de la vaccination obligatoire qui se pose).

Sinon je souhaite rebondir sur la récente déclaration du Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

[quote]"Être antivax, c'est être antipatriotique"[/quote]

<https://actu.orange.fr/politique/etre-antivax-c-est-etre-antipatriotique-estime-jean-baptiste-lemoyne-magic-CNT000001Djm4P.html>

Il s'agit en fait d'un pied de nez à Floriant Philippot.

Je rappelle que notre débat porte sur le pass et non sur le vaccin.

Pour moi, être anti-**pass** c'est être patriote (bien évidemment je parle du mot et non pas du parti !!!)

Pour mieux comprendre prenons la définition du site Larousse

[quote]1. Qui aime ardemment sa patrie et le prouve par ses actes.

2. En 1789, partisan des idées nouvelles de la révolution, par opposition aux [aristocrates](#).[/quote]

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patriote/58705>

En tant qu'anti-pass, je m'oppose aux :

- Restrictions de nos **libertés**
- Créations d'**inégalités** en raison d'un état de santé.
- **Divisions** des citoyens en deux catégories

Autrement dit, selon moi, l'anti-pass qui adopte un discours juridique et non complotiste, défend des valeurs fondamentales de notre République qui font parties de notre devise nationale : Liberté, Egalité, Fraternité ! ??

Contester le pass (sans s'adonner à la violence, je préfère le préciser) c'est prouver son amour pour les valeurs de notre patrie.

Par **LouisDD**, le **12/08/2021 à 12:48**

Salut

Aha moi aussi j'ai eu une petite sueur froide, mais mon espoir de second degré a été récompensé à la fin ?

A la suite d'un énième conseil de défense sanitaire, les masques qui pourtant relevaient de l'appréciation du préfet vient d'être plus ou moins remis automatiquement et au forcing par ledit conseil. Pareil pour le pass sanitaire dans les centres commerciaux de plus de 20.000 m2.

Bon en même temps, quand je lisais que de nombreux centre commerciaux restaient ouverts sans cette contrainte notamment à Paris alors que dans d'autres régions on les voyait revenir... Je trouvais ça un peu contradictoire avec ce côté "4e vague exponentielle ceci cela", surtout à Paris où déjà on a le métro et autres densités fortes (heureusement ils ne sont pas dangereux car pas de long trajet... Court et serrés comme des sardines... Mais court... On rappelle que la durée était estimée à 15min pour les cas contact donc pour de bonnes

conditions de contamination... Enfin bref, on sait que sinon ce serait un bordel ingérable pour beaucoup de travailleurs)

Une certaine cohérence nationale donc. Même si dans l'absolu elle reste discutable pour certaines localités, toujours pour les mêmes raisons, triptyque habituel : nécessité, proportionnalité, adaptabilité.

Pour en venir à mon propos : déjà une partie de la carotte au bout du vaccin qui s'échappe : le masque, dont bcp se passeraient bien et certainement qui a motivé quelques citoyens à se faire vacciner, revient (pour ne pas dire reste) à la mode... Et qu'on ne vienne pas dire que c'est à cause des non-vaccinés, pour les protéger... On rappelle que 80% de la tranche vulnérable par âge est vaccinée... Pour les 20% restant, c'est leur choix, celui de vivre avec le risque de mourir, celui aussi de respecter leurs convictions.

Mais a priori Delta touche de plus en plus de jeunes. Qui finissent seulement à l'hôpital, pour le moment je n'ai pas eu vent d'une augmentation significative des décès chez eux (quoique finalement passer de 10 à 100 pour une année, c'est quand même 10 fois plus... Les chiffres hein ?????). Donc pour l'instant, on en revient au même problème que la 1ère vague : le service hospitalier qui manque de moyens et de places. Il ne faut pas engorger, etc.

Pour l'histoire de l'acte citoyen qu'est le fait de se faire vacciner, versus les anti pass qui veulent garder leurs libertés, je pense qu'au final la question de la responsabilité collective et de citoyenneté reste la même pour chacun d'entre nous, et ce depuis le début de l'épidémie : en effet, si en allant au bar (ou partout où la contamination est possible en général) je peux contaminer quelqu'un qui peut en mourir ou garder de graves séquelles (dont moi même au final si je n'accepte pas ce risque à titre personnel), le geste le plus responsable et le plus citoyen reste encore de ne pas fréquenter ces lieux, ou de les fréquenter drastiquement moins, ou de prendre le maximum de précautions (tests, gestes barrières etc).

Au lieu d'aller au bar, pourquoi pas faire un apéro entre amis (test PCR ou vaccinés à la limite si vraiment on veut limiter les risques), au lieu de faire du shopping tous les deux jours, pourquoi pas se limiter à quand on a réellement besoin de qqch ?

Finalement, cette crise c'est aussi la mise en exergue du fonctionnement de la société qui mise bcp sur la (sur)consommation, les relations humaines etc.

Je ne dis pas qu'il faut s'enfermer comme un ermite, juste peser le ratio besoins/risques pour soi et les autres. Je n'appelle pas non plus à l'arrêt de l'économie du secteur hôtelier et de la restauration. Je dis juste qu'une vie un peu moins effrénée sur ces loisirs (car tous sont des loisirs... Essentiels à la santé mentale de certains certes... Mais loisirs tout de même... Sauf quelques cas à part, routiers, VRP etc) si ça peut éviter des mesures extrêmes de type confinement et peut être pire, on peut être responsable et citoyen non ?

Pour recentrer sur le pass, l'avoir c'est bien, mais quand on en a besoin (par exemple aller prendre le train pour travailler... Oui le train toujours le train) et en prenant ses responsabilités (le masque même s'il n'est pas obligatoire en lieu fermé, se laver les mimines etc). Il serait peut être donc important pour des médias, ou pour les gens en général de se rendre compte qu'on peut être anti pass et être aussi, voire plus responsable que des vaccinés. Aucune généralisation à faire, pour preuve des vaccinés s'opposent au pass.

Enfin voilà... Petites pensées du jour... Rien de bien juridique mais bon c'est pas tous les jours qu'on nous donne de la matière à étudier sous toutes les coutures...

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2021** à **13:18**

[quote]

A la suite d'un énième conseil de défense sanitaire, les masques qui pourtant relevaient de l'appréciation du préfet vient d'être plus ou moins remis automatiquement et au forcing par ledit conseil. Pareil pour le pass sanitaire dans les centres commerciaux de plus de 20.000 m2.

[/quote]

Pour le pass dans les centres commerciaux, il était de toute façon contraire à l'article 34 de la Constitution de confier ce pouvoir aux préfets.

Et paradoxalement ce nouveau protocole a permis de lever le pass dans certains centres commerciaux

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes/covid-19-le-prefet-leve-le-controle-des-pass-sanitaires-dans-les-centres-commerciaux-de-la-loire-atlantique-2211439.html>

En fait, l'instauration du pass sanitaire ne dépend plus du pouvoir discrétionnaire du préfet mais du niveau de contamination, ce qui est plus logique.

Mais ce qui est logique n'est pas forcément légitime, je continue à penser que les centres commerciaux ne devraient pas être concernés par le pass.

[quote]

Pour recentrer sur le pass, l'avoir c'est bien, mais quand on en a besoin (par exemple aller prendre le train pour travailler... Oui le train toujours le train) et en prenant ses responsabilités (le masque même s'il n'est pas obligatoire en lieu fermé, se laver les mimines etc). Il serait peut être donc important pour des médias, ou pour les gens en général de se rendre compte qu'on peut être anti pass et être aussi, voire plus responsable que des vaccinés. Aucune généralisation à faire, pour preuve des vaccinés s'opposent au pass.

[/quote]

Tout à fait d'accord !

Par **LouisDD**, le **12/08/2021** à **13:40**

Re

J'oubliais de mentionner ces deux détails aha, effectivement cela a rétabli et la constitutionnalité et la logique des choses ! Ce qui est déjà ça de pris. Après comme tu le

soulignés, de là à légitimer une généralisation et à cibler les centres commerciaux... On va se contenter de se dire (d'espérer) qu'on n'a pas toutes les cartes en main et qu'ils savent un tant soit peu ce qu'ils décident ?

Après c'est mon côté conciliateur qui parle, je peux comprendre que pour M. Et Mme j'aime la bise les restos et La Fayette on puisse être tellement plus responsable d'avoir eu la précaution de réduire sa contagiosité (malheureusement pas à 100%) et son risque personnel (malheureusement là aussi pas à 100%) en se faisant vacciner... Et je peux comprendre (pour être sarcastique sur les deux opinions) que M. Mme Antipass (a ne pas confondre avec un antipasti au resto italien, nous ne sommes pas des entrées, même si le Gouvernement cherche à ne faire de nos libertés, et de celle de tous d'ailleurs, qu'une bouchée !?) veuillent aller partout sans montrer patte blanche alors que ces vaccinés peuvent être positifs tandis qu'eux sont négatifs d'il y a 2h (alors qu'on le sait, 2h plus tard le résultat pourrait ne pas être le même... Enfin bref...)... Ralala...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2021** à **09:08**

Bonjour

C'est officiel, je ne ferais plus de blague belge !

En effet, il n'y a pas de pass sanitaire dans les restaurants belges, ce qui leur permet d'attirer les frontaliers.

<https://www.lci.fr/societe/video-faute-de-pass-sanitaire-les-francais-vont-au-restaurant-en-belgique-2193505.html>

Certains en profitent un max. Sur cette vidéo, un restaurateur a carrément marqué "sans pass sanitaire" sur une ardoise.

https://www.bfmtv.com/grand-littoral/replay-emissions/bonsoir-littoral/pass-sanitaire-les-nordistes-partent-manger-en-belgique_VN-202108100246.html

J'entends déjà nos amis belges faire des blagues du genre "Quel est la différence entre un restaurateur français et un restaurateur belge :

- Le restaurateur belge passe ses plats au passe
- Le restaurateur français ne passe pas ses plats si t'as pas ton pass"

Plus sérieusement, c'est quoi l'objectif "officiel" du pass sanitaire déjà ? Lutter contre la circulation du virus ?!

Ben là c'est un peu loupé puisqu'on crée des contacts qui n'auraient pas eu lieu si le pass sanitaire n'était pas en vigueur.

J'ai comme l'impression que ça ne va durer longtemps et que les gouvernements français et belge vous nous pondre un truc (et ce ne sera pas un œuf cocotte)

Par **LouisDD**, le **13/08/2021** à **10:09**

Salut

L'émergence du tourisme sanitaire est super intéressant ?

Par **LouisDD**, le **13/08/2021** à **12:16**

Re bonjour

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire/covid-19-pourquoi-la-fin-de-la-gratuite-des-tests-divise-les-specialistes_4735399.html

Premier article que je lis et qui fait le lien entre la constitutionnalité du pass sanitaire prononcée par le CC le 5 août et la gratuité des alternatives à la vaccination pour se procurer un pass. Son auteur semble, comme je le disais au tour début de ce post, entrevoir une sorte de réserve de constitutionnalité liée à la gratuité des tests PCR ou antigéniques.

Dès lors je m'interroge : quels recours s'ouvriront à l'encontre du pass lorsque les tests deviendront payant ? Le pass sanitaire tomberait-il de ce seul fait en application d'une "réserve de constitutionnalité" implicite ? Ce serait quand même très amusant si c'était le cas. Bien entendu, le gouvernement ne lâchera pas l'affaire aussi facilement, et il est fort à parier que même si juridiquement c'est comme ça que les choses devraient se passer, le maintien du pass serait opéré avec la technique de l'autruche, si personne ne voit et ne conteste, on laisse tel quel comme si de rien n'était...

On pourra alors, et cela devrait être pris en compte par les mouvements de contestation, faire des recours contre la moindre sanction prise sur le fondement du pass sanitaire puisqu'il reposerait alors sur une loi inconstitutionnelle...

J'avais d'ailleurs plus généralement pensé au référé libertés dès lors que pour un lieu ciblé par le pass, les conditions de contamination et la situation épidémique locale sont par exemple sous les seuils d'alerte, puisque le Conseil Constit' valide également l'extension du pass au respect des principes d'adaptabilité de nécessité et proportionnalité mais aussi à son caractère temporaire ! On verra alors si la tendance à l'excuse du "c'est sanitaire on n'y connaît rien on va se plier aux décisions du gouvernement" se maintiendra.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2021** à **12:38**

[quote]

On pourra alors, et cela devrait être pris en compte par les mouvements de contestation, faire des recours contre la moindre sanction prise sur le fondement du pass sanitaire puisqu'il reposerait alors sur une loi inconstitutionnelle...

J'avais d'ailleurs plus généralement pensé au référé libertés dès lors que pour un lieu ciblé par le pass, les conditions de contamination et la situation épidémique locale sont par

exemple sous les seuils d'alerte, puisque le Conseil Constit' valide également l'extension du pass au respect des principes d'adaptabilité de nécessité et proportionnalité mais aussi à son caractère temporaire !

[/quote]

Oui c'est exactement la stratégie à adopter.

Je pense qu'on peut faire confiance aux avocates et avocats qui se sont ouvertement opposés au pass.

C'est en effet avec la fin de la gratuité des tests que l'on va assister à une grave atteinte de nos libertés individuelles.

Je pense que le signal d'alarme viendra des hôpitaux puisqu'il est à craindre que certains patients renoncent aux soins.

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/08/2021 à 14:17

Bonjour

Je me rends compte qu'on n'a pas mentionné que le pass sanitaire est également très critiqué par les personnes transgenres

https://www.huffingtonpost.fr/entry/le-pass-sanitaire-un-outil-dangereux-pour-les-personnes-trans_fr_60faf46ee4b0d017f8343958

<https://www.neonmag.fr/pour-les-personnes-trans-le-pass-sanitaire-va-se-transformer-en-coming-out-permanent-et-ouvre-la-porte-a-des-discriminations-556771.html>

Le pass sanitaire est déjà une atteinte au secret médical. Les personnes transgenres qui n'ont pas encore effectuées les démarches de changement d'état civil, subiront aussi une atteinte à leur vie privée.

Un contrôle de pass sanitaire fera craindre des actes ou propos transphobes. En effet, la personne qui contrôle le pass va forcément tilter sur la différence de sexe voir de prénom entre le pass et la carte d'identité. La personne contrôlée va alors devoir expliquer son changement de sexe devant plusieurs personnes !

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/08/2021 à 14:32

Bonjour

[quote]le pourquoi de l'opposition au pass (et pas contre les confinements, couvre-feux, plus liberticides que le pass sanitaire)[/quote]

Alors excepté pour le premier confinement où le gouvernement a été pris de court (en réalité il payait la non reconstitution de stock de masques), je suis également contre les confinements et couvre-feux.

En fait, j'ai dû mal à comprendre ce raisonnement :

- D'une part le pass sanitaire n'est pas moins liberticide que le confinement ou couvre-feu. Le confinement et le couvre-feu étaient effectivement source d'atteintes aux libertés individuelles. Avec le pass sanitaire, il y a non seulement atteintes aux libertés individuelles mais en plus il y aura des discriminations en fonction de l'état de santé.

- D'autre part, quand bien même on reconnaîtrait que le confinement et le couvre-feu étaient plus liberticides, ce n'est pas une raison pour accepter les atteintes liées au pass sanitaire. Ce serait un cercle vicieux.

[quote]les composantes de ce mouvement, ses dérives.[/quote]

Et alors ? Dans toutes manifestations, il y a toujours des tordus.

Cela ne rends pas pour autant le pass sanitaire légitime !

Bien évidemment que je ne soutiens pas les connards qui ont brandi des slogans antisémites, je trouve cela écœurant . Mais je trouve également écœurant que certains médias et intellectuels cherchent à faire un amalgame avec l'ensemble des opposants.

Pour l'article lui-même, il n'y a aucun argument juridique solide. Vous me direz normal, c'est un sociologue. Cependant, lorsqu'on souhaite évoquer les atteintes aux libertés, on doit forcément développer une approche juridique.

Ainsi on peut lire des énormités du genre :

[quote]Le plus liberticide, c'est la présence du virus

[...]

C'est un millefeuille de sensibilités très différentes, dans lequel on trouve cette alliance contre nature entre l'extrême droite et l'extrême gauche.

[...]

c'est le signe patent de la diffusion de cette idéologie conspirationniste.[/quote]

L'auteur se contente de "casser" les opposants au pass mais sans jamais donner d'arguments sur la légitimité du pass sanitaire.

C'est une stratégie classique ! Lorsqu'on n'arrive pas à répondre aux arguments de l'adversaire, on l'attaque personnellement (il faut lire L'art d'avoir toujours

de Schopenhauer)

Merci quand même d'avoir partagé cet article ?

Cela nous a permis de découvrir les arguments des pro-pass ou pas

D'ailleurs vous-même réminoushka, quelle est votre position sur le pass sanitaire ?

Par **Floris22**, le **15/08/2021 à 18:14**

Bonjour REMINOUSHKA et tous

Petite réaction à la lecture du sociologue

[quote]il n'y a qu'une petite minorité qui va manifester?; et au sein de cette minorité, une minorité encore est anti-vaccination et conspirationniste. Pourtant, on leur donne une visibilité maximale. C'est la tyrannie des minorités de faire passer de la visibilité pour de la représentativité. Ils existent mais ils sont si bruyants qu'on a tendance à croire qu'ils sont représentatifs. Ça donne une lecture hystérique du mouvement.[/quote]

Sur quels arguments se base-t-il pour dire une telle chose ? Disait-il la même chose sur Daesh et le mouvement anti Bashar El Assad ? Sur ce les opposants au régime chinois ?

Il est gentil le garçon, mais il annonce un truc et conclut aussitôt sans argumenter. Allant dans les manif, je puis certifier que dans celles où je suis allé, il a tout faux.

[quote]

c'est une absurdité. Il est évident que la proposition du passe sanitaire est moins liberticide que l'obligation vaccinale. Le plus liberticide, c'est la présence du virus, les couvre-feux, les confinements. Le passe sanitaire est une étape intermédiaire douloureuse mais obligatoire.

[/quote]

Rien que ces deux phrases démolissent toute sa crédibilité, montrant qu'il ne connaît rien à la liberté et à sa philosophie. Sans aller dans le droit, il faudrait lui rappeler La Boétie, Bastiat, Hayek...

Pour le reste, pas pu lire car réservé aux abonnés, et c'est tant mieux car il me saoulait.

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/08/2021 à 07:54

Bonjour

@Réminoushka :

[quote] Certes, ce n'est pas l'expression d'arguments juridiques mais un chercheur qui, me semble-t-il, ne fait qu'exposer certains mécanismes dans la composition et l'évolution du mouvement de contestation du pass sanitaire, et dans les mouvements de contestation en général. Mais peut-être suis-je trop naïf ?... [/quote]

Sans dire que vous êtes naïf, mais il faut relire ce texte une seconde fois pour comprendre la réelle démarche de l'auteur.

Ce sociologue semble en effet favorable au pass sanitaire. Cependant faute d'avoir des arguments à avancer pour défendre l'instauration du pass, il a alors tenté de discréditer les anti pass.

Ainsi à aucun moment (du moins dans la version gratuite) il n'évoque :

- Les 10 points d'alerte de la défenseure des droits.
- L'Ordre des médecins qui s'opposent au pass sanitaire dans les hôpitaux
- Gontran THURING délégué général du Conseil national des centres commerciaux, qui ne cache pas son opposition à l'instauration du pass sanitaire dans les centres commerciaux.

... ..

[quote] Si j'ai partagé cet article c'est pour les points de vue originaux/nuancés qu'il propose. [/quote]

Pas si original, puisqu'on peut entendre ce genre d'analyse sur les différents plateaux télé des chaînes d'info en continu.

Quant à la nuance, j'ai sans doute loupé quelque chose, car pour moi c'est un article à charge contre les anti pass ?

[quote] P.-S. : Isidore, vous avez perdu la raison en citant Schopenhauer... [/quote]

Bien joué ?

Plus sérieusement, il faisait partie des lectures conseillées lors d'un concours d'éloquence que j'ai suivi en tant que spectateur.

@ Floris22 :

[quote] Il est gentil le garçon, mais il annonce un truc et conclut aussitôt sans argumenter.
[/quote]

Tout à fait ! C'est le genre de chercheur qui pourrait être mentionné dans "Impostures intellectuelles" de SOKAL et BRICMONT ou "Les intellectuels faussaires" de BONIFACE

[quote] Rien que ces deux phrases démolissent toute sa crédibilité [/quote]
Moi aussi , c'est à ce moment que mes yeux ont commencé à brûler ?

[quote]Pour le reste, pas pu lire car réservé aux abonnés, et c'est tant mieux car il me saoulait.[/quote]

J'ai pensé la même chose ! ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/08/2021** à **12:33**

Bonjour

Quelques actus !

- La Gironde adopte un pass sanitaire sous forme de bracelet

https://www.lepoint.fr/societe/gironde-un-pass-sanitaire-sous-forme-de-bracelet-des-jeudi-18-08-2021-2439406_23.php

En réalité, seul les vaccinés bénéficieraient de ce fameux bracelet.

Bref, encore un triste exemple de la banalisation de la violation du secret médical.

- En Guadeloupe, un centre pénitentiaire prendrait en compte la vaccination dans les dossiers de demandes de permission, d'aménagement et de réduction de peine.

<https://www.20minutes.fr/societe/3103659-20210817-vaccination-oui-centre-penitentiaire-bien-etabli-lien-entre-vaccination-remise-peine>

Je m'interroge sur la légalité de cette mesure. En quoi le fait qu'un prisonnier se soit fait vacciné prouverait sa volonté de se réinsérer.

- Un hypermarché au sein d'un centre commercial, avait pensé trouver une parade pour

accueillir les clients dépourvus de pass en aménageant une entrée indépendante. Cependant, ils ont été rappelés à l'ordre par la préfecture.

[quote]Nous maintenons notre position sur l'injustice de cet arrêté qui nous oblige à exiger un pass **alors que l'ensemble de nos concurrents en ont exonérés**", a toutefois indiqué l'hypermarché sur les réseaux sociaux. [/quote]

<https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6460101/pass-sanitaire-non-demande-un-hypermarche-toulousain-fait-marche-arriere.html>

Et oui, l'application du pass sanitaire pose des questions au niveau du droit de la concurrence.

Par **Jemass**, le **20/08/2021** à **18:50**

Alors qu'on aurait pu penser que l'école à la maison soit une option pour limiter les contaminations en situation de crise sanitaire, le gouvernement vient de restreindre sévèrement les possibilités pour les familles de le faire à moyen terme. Encore une décision incohérente dans cette affaire.

Hier la cour constitutionnelle espagnole a jugé inconstitutionnelle le passe sanitaire.

Ceci tend à montrer que les contre pouvoirs fonctionnent mieux à l'étranger qu'en France.

Y aura t'il des répercussions ici ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/08/2021** à **11:26**

Bonjour Jemas

Pour l'école à la maison, je comprends votre analogie, cependant on sort un peu du sujet. En effet, ces restrictions découlent du Projet de loi confortant le respect des principes de la République.

Pour le Tribunal Constitutionnel espagnol, il a effectivement confirmé une décision du Tribunal supérieur de la justice d'Andalousie qui avait interdit le passe sanitaire. Pour l'instant, cette interdiction se limite à l'Andalousie, mais il n'y a pas de raison que la position du Tribunal Constitutionnel soit différente s'il y a un recours dans d'autres régions de l'Espagne.

https://www.levif.be/actualite/international/la-cour-supreme-espagnole-confirme-l-interdiction-du-pass-sanitaire-en-andalousie/article-news-1458873.html?cookie_check=1629529484

Cela ne fait que confirmer la nécessité de réformer notre Conseil Constitutionnel. Comme je l'avais signalé, en Espagne les membres

[quote]doivent être nommés parmi des citoyens espagnols **exerçant en tant que magistrats, procureurs, professeurs d'université, fonctionnaires publics ou avocats, reconnus comme des juristes compétents et possédant plus de quinze ans d'ancienneté dans l'exercice de leur profession**

(article 18 de la LOTC).[/quote]

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-tribunal-constitutionnel-espagnol> (et ironie du sort ma source est le site de notre Conseil Constitutionnel)

Bref on n'y retrouve pas des hommes/femmes politiques à la recherche d'une gamelle.

Je ne pense pas que cela aura des répercutions en France du moins dans l'ordre interne. On peut toujours tenter de s'appuyer là-dessus lors d'un référé liberté devant le Conseil d'État, mais je ne suis pas convaincu.

En revanche, c'est un argument qui peut éventuellement être soulevé à l'occasion d'un recours devant la CEDH.

Selon moi, le passe sanitaire n'a déjà plus lieu d'être.

Si l'on regarde les chiffres de COVID tracker du 19 août :

- 70.2 % de la population française a reçu une première dose

- 60.5 % de la population française est complètement vacciné.

Sachant que ces chiffres sont basés sur la population totale.

COVID tracker indique également le % de vaccinés parmi la population éligible, c'est-à-dire les 12 ans et +. Là on arrive à :

- 81.6 % ont reçu une première dose.

- 70.3 % sont complètement vacciné

Ce sont ces chiffres qu'il faut regarder. En effet, il est complètement incohérent d'inclure les moins de 12 ans puisque ces derniers ne peuvent pas être vaccinés et la question fait débat

<https://www.lci.fr/sante/covid-19-la-vaccination-des-moins-de-12-ans-n-est-pas-une-priorite-avance-le-pr-didier-pittet-epidemiologiste-2194184.html>

Ainsi d'ici fin septembre, au moins 81 % de la population éligible à la vaccination sera vacciné. On aura alors atteint la fameuse barre des 80 %.

A partir de ce moment, plus rien ne saurait justifier le maintien du passe sanitaire.

<https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

PS : Vous remarquerez que je n'écris plus "pass" mais "passe". Honte à moi d'avoir utilisé jusqu'ici la forme anglaise alors que j'ai une profonde aversion pour les anglicismes lorsqu'il existe des mots français ?

Par **Floris22**, le **22/08/2021** à **21:23**

@Isidore

Il n'y a pas de honte à écrire pass car comme beaucoup d'autres mots comme rent et close par exemple, il s'agit d'un mot qui vient du français que les anglais nous ont pris. Il ne faut pas oublier que les rois anglais (Normand) venaient de France et parlaient le français.
(Rent vient de rente et Close de clôture)

Quand je dis depuis plusieurs mois que le pass sanitaire n'est qu'un moyen, pas un but) tout comme le vaccin en était un, un article sur le blogue de l'entreprise Thalès le confirme. Le but est de mettre en place une identité numérique afin de s'assurer un meilleur contrôle de la population (occidentale, cela va de soi, car sinon ils vont s'amuser au Moyen-Orient)

https://dis-blog.thalesgroup.com/identity-biometric-solutions/2021/07/27/how-digital-id-can-help-citizens-access-government-services-from-anywhere/?utm_source=twitter&utm_medium=Hootsuite&utm_term=&utm_content=&utm_campaign=Digital-Identity

Un très bon article qui explique ce projet: <https://lecourrierdesstrategies.fr/2021/08/20/scoop-quest-ce-que-le-great-reset-recherche-vraiment-avec-le-passe-sanitaire/>

Certes, certains vont crier au complotisme vu qu'il est question du great reset initié par le forum de Davos et expliqué dans un livre. Nous avons aussi l'agenda 2030 qui reprend exactement ces objectifs.

Et au final, où sera notre liberté si tout ça est mise en place ?

Pour en revenir au conseil constitutionnel, je suis favorable à ce que sa composition soit réformée mais toujours avec 9 juges nommés pour 20 ans (afin d'avoir une continuité mais aussi pour éviter les grabataires influençables): 1 venant du conseil d'État choisi par le PR, 1 de la cour de Cassation choisi par le PR, 4 professeurs de droit ayant 15 années d'expérience et de travaux reconnus dans le droit constitutionnel choisis par leurs pairs, 3 avocats spécialisés en droit constitutionnel choisis par leurs pairs.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/08/2021** à **07:40**

Bonjour Floris

[quote]Il n'y a pas de honte à écrire pass car comme beaucoup d'autres mots comme rent et close par exemple, il s'agit d'un mot qui vient du français que les anglais nous ont pris. Il ne faut pas oublier que les rois anglais (Normand) venaient de France et parlaient le français.
(Rent vient de rente et Close de clôture)[/quote]

Merci pour ces précisions ! Je suis un féru d'histoire, c'est toujours un plaisir d'en savoir plus sur l'origine d'un mot.

Je vais donc reprendre avec "pass" ?

[quote]Certes, certains vont crier au complotisme[/quote]

Moi je vais plutôt crier "restons sur le pass sanitaire".?

En effet pour le fameux "Great Reset", on peut lire tout et son contraire, ainsi je ne préfère pas partir sur ce terrain là.

Néanmoins, on peut faire un lien entre pass sanitaire et l'article de Thalès. Effectivement, on peut voir le pass sanitaire comme un prototype du portefeuille numérique que Thalès vante dans son article. Plus précisément, le pass sanitaire peut contribuer à banaliser la dématérialisation de certains documents sous la forme de QR Code

Sachant que cela se fait déjà en Suède, mais eux utilisent carrément une puce

https://www.lepoint.fr/monde/en-suede-la-puce-a-la-main-13-05-2018-2217949_24.php

Et quand on voit qu'en Italie, un étudiant s'est carrément fait tatouer son QR Code

<https://www.leparisien.fr/societe/pass-sanitaire-un-etudiant-italien-se-fait-tatouer-son-qr-code-sur-le-bras-21-08-2021-H6DJZ44YPZEYTPXTQALPNW47LQ.php>

C'est l'apothéose de la connerie !

[quote]Pour en revenir au conseil constitutionnel, je suis favorable à ce que sa composition soit réformée mais toujours avec 9 juges nommés pour 20 ans (afin d'avoir une continuité mais aussi pour éviter les grabataires influençables): 1 venant du conseil d'État choisi par le PR, 1 de la cour de Cassation choisi par le PR, 4 professeurs de droit ayant 15 années d'expérience et de travaux reconnus dans le droit constitutionnel choisis par leurs pairs, 3 avocats spécialisés en droit constitutionnel choisis par leurs pairs.[/quote]

Je trouve cette proposition de formation du Conseil Constitutionnel très intéressante !

Pour ce qui est l'actualité, Blanquer a confirmé pour les collèges et lycées

[quote]En cas de contamination dans une classe, la période d'isolement de sept jours, donc d'école en distanciel, ne sera pas requise pour les élèves vaccinés[/quote]

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire/rentree-scolaire-il-n-y-aura-pas-de-pass-sanitaire-ni-pour-les-eleves-ni-pour-les-enseignants-affirme-jean-michel-blanquer_4745035.html

Par **Jemass**, le **23/08/2021** à **21:54**

merci pour ces précisions Isidore

Sur le caractère éphémère du pass, méfiance car des indices comme ceux évoqués par Floris22 indiquent qu'il s'agit d'un projet sur le long terme.

En France au début de la crise, des experts comme le Pr Fischer parlaient de l'immunité collective à 70% puis à 80 et maintenant à 90% de la population vaccinée.

(Israël a retiré son pass un certain temps avant de le réactiver suite au retour de l'épidémie)

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2021** à **07:24**

Bonjour

Je viens partager une excellente nouvelle

Ce sont finalement les juges du premier degré qui défendent le mieux les valeurs de notre République.

Effectivement, le tribunal administratif de Versailles a censuré l'arrêté du Préfet des Yvelines instaurant le pass sanitaire dans 14 centres commerciaux.

[quote]"l'arrêté litigieux porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale d'aller et venir" estime le tribunal administratif.[/quote]

<https://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-la-justice-suspend-larrete-du-prefet-sur-le-pass-sanitaire-dans-les-centres-commerciaux-24-08-2021-CVKBE2IANE75D4ZMD7RZZA524.php>

[quote]Pour expliquer sa décision, le tribunal a aussi noté qu'aucun aménagement n'avait été fait pour permettre aux clients n'ayant pas de pass sanitaire **d'accéder aux commerces vendant des biens et services de première nécessité**.[/quote]

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/pas-de-pass-sanitaire-pour-les-centres-commerciaux-des-yvelines-1629837794>

Ainsi, selon le TA de Versailles, le pass sanitaire ne devrait pas empêcher l'accès à des commerces vendant des biens et services de première nécessité, peu importe la zone où ils sont situés.

C'est une décision à saluer tant du point de vu de la défense des libertés individuelles que de la logique. Comme je l'ai dit plusieurs fois, ce type de commerce n'a jamais été impacté par les confinements, il n'y a pas lieu qu'ils soient concernés par ce maudit pass.

Bien évidemment, la préfecture envisage d'interjeter appel

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/08/2021** à **09:53**

Bonjour

Le protocole pour les Universités est tombé, il y a quelques jours et c'est assez surprenant :

[quote]À l'université, pas de jauge ni de distanciation physique dans les amphis, annonce Frédérique Vidal[/quote]

https://etudiant.lefigaro.fr/article/a-l-universite-pas-de-jauge-ni-de-distanciation-physique-dans-les-amphis-annonce-frederique-vidal_986eb188-0576-11ec-ba3b-e64677a59f9e/

En revanche, pass sanitaire exigé pour accéder à certains événements (colloque, exposition, soirée) et à certaines infrastructures (sportives).

Sachant que les étudiants ont tous payés la CVEC (sauf les boursiers), ceux qui n'ont pas de pass devrait pouvoir s'en faire rembourser une partie car ils ne pourront plus accéder à certains services financés par cette contribution.

Enfin, la ministre déclare que dès qu'il y a trois cas positifs dans une même unité d'enseignement

[quote]Les étudiants vaccinés n'auront pas à s'isoler et pourront rester en présentiel. Mais ceux qui sont positifs ou cas contacts devront rentrer chez eux et suivre les cours à distance.[/quote]

Elle n'indique aucune durée, mais la logique voudrait que la période de distanciel corresponde à la période d'isolement.

EDIT : Le Danemark va supprimer son pass sanitaire

<https://www.lesoir.be/390986/article/2021-08-24/le-danemark-supprime-son-pass-sanitaire-partir-du-1er-septembre>

Leur ministre de la Santé souligne que 75 % des plus de 12 ans sont vaccinés.

Cela confirme ce que j'indiquais dans un message précédent : il faut regarder le taux de vaccinés par rapport à la population éligible et non par rapport à la population totale.

En France, 83 % des français éligibles à la vaccination ont reçu une première dose et environ

74 % ont un schéma vaccinal complet
Chiffre du 25 août <https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

Bref, on est au même point que le Danemark !

Par **Floris22**, le **27/08/2021 à 22:16**

Bonsoir

[quote]

<https://twitter.com/boutaour/status/1431251848883757066>

Selon

[@CNEWS](#)

le conseil scientifique émet des réserves sur l'efficacité du pass sanitaire. Il appelle le gouvernement à ne pas renforcer les contrôles de respect du pass sanitaire.

Ma question pour les experts : pourquoi alors le garder ou le prolonger ?

[/quote]

Et puis on a EM Leclerc qui n'est pas content dudit pass (dans e même tweet, en bande info) car il souhaite soit sa suppression, soit sa généralisation. Je me tais sur le bonhomme au regard de ce qu'il disait l'an dernier, mais s'il l'ouvre, c'est que plusieurs de ses magasins sont mal.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2021 à 14:16**

Bonjour

[quote]Le conseil scientifique émet des réserves sur l'efficacité du pass sanitaire.[/quote]

Il y aussi Martin Blachier qui a annoncé que le pass sanitaire était totalement stupide.

Malheureusement, il fini par proposer quelque chose d'encore plus stupide, puisqu'il est pour la vaccination obligatoire assortie d'une sanction financière

https://www.gala.fr/l_actu/news_de_stars/ce-pass-sanitaire-est-totalement-stupide-martin-

Cela pose deux problématiques :

- Est-il possible de rendre obligatoire pour l'ensemble de la population un vaccin qui n'a obtenu qu'une autorisation conditionnelle de mise sur le marché ?
- Est-il légal de sanctionner financièrement des personnes non vaccinées, alors qu'une telle sanction n'existe pas pour les 11 vaccins obligatoires. A quelle occasion se fera ce contrôle ? Faudra t-il se balader en permanence avec son carnet de santé ?

Mais je me rends compte que je sors du sujet. Restons sur la question du pass.

[quote]Le [passe sanitaire](#) pourrait être prolongé au-delà du 15 novembre «*si le Covid ne disparaissait pas de nos vies*» d'ici cette échéance fixée par la loi, a déclaré ce jeudi le ministre de la Santé, Olivier Véran lors d'une conférence de presse.[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/passe-sanitaire-veran-n-exclut-pas-une-prolongation-au-dela-du-15-novembre-20210826>

Déclaration totalement scandaleuse ! Effectivement, que veut dire "dans vos vies" ?!

Cela laisse penser que le pass sanitaire serait prolongé tant que le COVID existe et ce même si une immense partie de la population éligible est vaccinée (ce qui est déjà le cas) et/ou que les chiffres ne sont pas alarmant (taux d'incidence/ patients en réa).

Il est plus que nécessaire qu'Olivier Véran reprécise ses propos.

[quote]Et puis on a EM Leclerc qui n'est pas content dudit pass[/quote]

Effectivement, le fameux hypermarché qui avait aménagé une entrée pour ses clients sans pass était un Leclerc.

Je pense que si d'autres dirigeants râlent à leur tour, cela pourrait conduire à la suppression du pass dans les centres commerciaux. L'option "généralisation à tous les magasins" n'est pas possible car cela empêcherait les personnes sans pass de pouvoir acheter des biens de première nécessité.

Et quand ce n'est pas le patron qui râle ce sont les employés : une grève illimitée va débuter Lundi 30 août aux Galeries Lafayette de Paris

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/aux-galeries-lafayette-la-cgt-et-sud-appellent-a-la-greve-contre-le-pass-sanitaire-exige-des-employes-1412835>

Dernière actu : dès la première page de ce débat, j'évoquais que le pass sanitaire provoquait une vague de résiliation d'abonnements dans les salles de sport.

Ludovic Faroult, administrateur d'un syndicat qui représente 1700 clubs de fitness, a déclaré hier :

[quote]Dès le lendemain de l'allocution d'Emmanuel Macron sur le pass sanitaire, il y a eu une

hécatombe. Le constat est très inquiétant. On a une érosion de la base de clientèle, une hausse des résiliations et des rejets de prélèvements. La baisse des fréquentations est entre -20 à -40%",[/quote]

https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/salles-de-sport-le-pass-sanitaire-a-provoque-une-hecatombe-des-resiliations_AV-202108270084.html

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/08/2021** à **12:42**

Bonjour

Tout d'abord je signale que j'avais mal interprété les propos de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche dans mon avant-dernier message. Je l'ai modifié.

Au départ, je pensais que dès qu'il y a trois cas positifs dans une même unité d'enseignement, les Universités allaient appliquer la même règle que les collèges/lycées : c'est-à-dire passage en distanciel pour les non vaccinés.

En réalité, lorsqu'on lit la circulaire de rentrée

[quote]une fois que la **liste des étudiants contacts à risque** est établie par la CPAM, il est demandé aux établissements d'assurer une continuité pédagogique pour les étudiants cas contacts à risque qui **ne pourront plus se rendre aux enseignements en présentiel** pendant la durée de leur isolement.[/quote]

<https://services.dgesip.fr/fichiers/CirculaireRentree2021.pdf>

Bref, on ne fait qu'appliquer le protocole sanitaire classique.

Il est normal que les cours continuent en présentiel pour les étudiants qui ne sont pas cas contact à risque

J'en déduis qu'un étudiant non vacciné mais qui n'est pas considéré comme cas contact à risque pourra continuer à suivre les cours en présentiels.

Et c'est ça le plus important pour moi. Je n'accepterais pas qu'un étudiant non vacciné et qui n'est pas cas contact, se retrouve évincé des cours en présentiel (surtout s'il est en situation de fracture numérique).

Ensuite j'ai lu qu' en Allemagne, le ministère de la santé à la demande de journalistes a dû préciser que l'équivalent de leur pass sanitaire ne serait pas exigé pour accéder aux bureaux de vote car il y avait un flou.

<https://www.pnp.de/lokales/landkreis-landshut/Neue-Corona-Regel-Gilt-3G-auch-in->

Bien évidemment ma source est un journal allemand. Je vais donc faire un résumé.
Vous l'aurez compris, en Allemagne, ils ont aussi un pass sanitaire qu'ils appellent la "règle 3G", puisque pour avoir ce pass il faut être :

- Geimpft = vacciné

ou

- Genesen = rétabli

ou

- Getestet = testé négatif

Bref, sur ce point il n'y a aucune différence entre l'Allemagne et la France. En revanche, il y a une différence sur les lieux où le pass est exigé. Par exemple en Allemagne, le pass sanitaire n'est pas exigé pour les terrasses des restaurants. Il est en revanche demandé dans les salons de coiffure car ce sont des lieux clos.

Il y a alors eu des doutes sur le fait de savoir si le pass sanitaire serait exigé dans les bureaux de vote car ce sont des lieux clos. (en Allemagne des élections législatives se tiennent en septembre).

Le ministère de la santé a répondu par la négative.

Mais c'est tout de même affolant que certains se soient posés la question !

Par **Floris22**, le **30/08/2021 à 16:25**

J'apparente le pass sanitaire au dressage. Pour moi, c'est pareil car il y a derrière une finalité.

Commentaire pris sur [h16](#)

"le dressage des populations est comme celui de l'éléphant indien.

On est étonné en Inde lorsqu'on voit un éléphant énorme attaché à un poteau par une corde fine qu'il pourrait briser facilement.

On demande pourquoi il ne s'enfuit pas.

On nous explique alors que lorsqu'il est jeune et sauvage et qu'il refuse la chaîne et essaie de s'enfuir, on l'attache avec une grosse chaîne. Il se débat longtemps et finit par s'épuiser.

Lorsqu'il s'est habitué, on diminue avec le temps la taille de la chaîne et on finit par la remplacer par une simple corde. Il s'est habitué à sa servitude.

Il n'essaie plus de se battre. Une simple corde lui rappelle seulement qu'il n'est plus libre"

Pour le pass, vu mes récents ennuis de santé, je devrais pouvoir l'avoir sans me faire vacciner. Mais je suis toujours contre et je ne le demanderais qu'en dernier recours; Je préfère m'exclure plutôt qu'aller à Canossa.

Je sais qu'au travail, cela va bloquer ma progression, car je vais aller contre le discours ambiant. Mais tant pis, à bientôt cinquante berges, ma carrière est derrière et tant pis si je rate les dernières opportunités.

Par **Floris22**, le **31/08/2021** à **10:25**

Bonjour

Et ça continue encore et encore, les centres commerciaux se rebiffent (un peu, faut pas exagérer)

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/pass-sanitaire/les-centres-commerciaux-demandent-la-suspension-du-passe-sanitaire-7ea79e68-0a30-11ec-8cc9-17f2879dca50>

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/09/2021** à **07:49**

Bonjour

Entre, les cinémas, les salles de sport et les centres commerciaux, il est plus que temps d'en finir avec cette mesure absurde. D'autant plus qu'avec la fin du "quoiqu'il en coûte", la perte de chiffre d'affaire liée au pass sanitaire ne sera sans doute pas compensée (sauf si certains agissent contre l'Etat, mais je n'y crois guère).

Dans l'article cité par Floris, il est intéressant de relever que le CNCC (Conseil national des centres commerciaux) dénonce le caractère superflue du pass sanitaire en raison du protocole sanitaire auquel les centres commerciaux sont déjà soumis.

Encore une preuve que le pass sanitaire est déconnecté de l'objectif sanitaire est vise simplement à inciter à la vaccination. Je tiens à indiquer que, d'une part, le CE dans son avis avait clairement dit que le pass sanitaire ne devait avoir qu'un objectif strictement sanitaire. D'autre part, cet objectif est de toute manière atteint puisque si on regarde le taux de vaccinés parmi la population éligible (chiffre du 30/08) :

[quote]

83.9% des Français éligibles (> 12 ans) ont reçu au moins une dose de vaccin,
76.2% ont reçu toutes les doses requises.

[/quote]

<https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

Mais apparemment, pour certains ce n'est pas suffisant ils en redemandent

<https://www.lyonmag.com/article/117546/lyon-moins-de-100-participants-au-rassemblement-pro-vaccin-et-pass-sanitaire>

Heureusement que le nombre de participants est ridicule ! ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/09/2021** à **08:13**

Bonjour

Le président du MEDEF va demander au premier Ministre l'arrêt immédiat du pass sanitaire pour les centres commerciaux. Il souhaite également que de manière générale, le pass sanitaire soit retiré dès que possible

<https://www.20minutes.fr/economie/3114575-20210902-pass-sanitaire-medef-demande-arret-dispositif-centres-commerciaux>

Et pendant ce temps là, à la fête de l'huma, le pass sanitaire sera exigé.

<https://fete.humanite.fr/covid-19/>

C'est ni plus ni moins que de la soumission puisque

[quote]

Les activités **politiques, syndicales** ou liées aux cultes, qui, sans changement, ne seront donc **pas soumises au Pass sanitaire**.

[/quote]

<https://www.cerfrance.fr/page/les-nouveautes-concernant-la-loi-sur-le-pass-sanitaire>

Je souhaite également revenir sur le Danemark

[quote]

Dans le café de Copenhague dans lequel se rend le JT de TF1 dans le reportage en tête de cet article, les clients se réjouissent de la nouvelle. "**C'est un retour à la normale, ça fait du bien**", "*Tout rentre dans l'ordre, c'est un vrai soulagement*", "*On s'est assis sans rien présenter*", témoignent-ils.

[/quote]

<https://www.lci.fr/sante/video-covid-19-fin-du-pass-sanitaire-les-danois-premiers-europeens-a-retrouver-la-vie-d-avant-2195179.html>

Alors que chez nous, avec un taux vaccination de 77 % pour la population éligible (66 % si on

se base sur la population totale) et un taux de reproduction à 0.85, il est envisagé de prolonger le pass sanitaire au-delà du 15 novembre dans certains territoires
<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/macron-n-exclut-pas-une-extension-du-passe-sanitaire-au-dela-du-15-novembre-20210902>

Par **Floris22**, le **24/10/2021** à **13:07**

Après le confinement jugé inconstitutionnel en Espagne (<https://www.courrierinternational.com/article/forme-espagne-un-confinement-juge-inconstitutionnel-des-milliers-damendes-remboursees>) et comme on s'y attendait, enfin la justice a donné officiellement raison à ceux ayant été contre le confinement.

Toutes les amendes doivent être remboursées.
<https://lecourrier-du-soir.com/coup-de-theatre-en-espagne-la-justice-exige-le-remboursement-de-toutes-les-amendes-infligees-aux-citoyens/>

Avoir une justice indépendante réellement du pouvoir politique au niveau de la Constitution n'est qu'un doux rêve ici en France, pour ne pas dire une utopie.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/10/2021** à **13:48**

Bonjour

@ Floris : Merci pour ce point d'actualité.
On en revient au débat sur la composition du Conseil Constitutionnel.

Pour rester sur la France, la décision de prolonger le pass sanitaire jusqu'à l'été 2022 est inacceptable.

Nous ne sommes pas dans un pic épidémique et les tests sont devenus payants !
Or, la gratuité des tests et la proportion des mesures par rapport à la situation sanitaire, étaient des éléments avancés par le CE et le Conseil Constitutionnel pour valider le pass sanitaire.

S'ils restent fidèles à la première décision, ils devraient retoquer la prolongation du pass sanitaire ou du moins la conditionner au retour du remboursement des tests.

Le non remboursement des tests pose aussi d'autres questions sur le plan des libertés fondamentales, notamment l'accès à la santé. Les personnes non vaccinées doivent désormais s'acquitter d'environ 44 € pour consulter un praticien à l'hôpital.

Par **Floris22**, le **28/10/2021** à **14:26**

Non !

Tous les cas actuels ou presque sont des personnes qui ont été vaccinées car ce sont elles qui

ont droit au test gratuit. Ceux qui ne sont pas vaccinés ne vont pas aller se faire violer la narine juste pour savoir s'ils sont positifs ou pas. Ils ne craignent pas ce virus, sinon ils seraient aller se faire vacciner.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15235>

"À partir du 15 octobre 2021, afin de maintenir la stratégie de dépistage et de continuer à surveiller la circulation du virus, les tests de dépistage, antigéniques et PCR, restent entièrement pris en charge sans avance de frais pour les personnes :

...
disposant d'un schéma vaccinal complet, sur présentation du certificat de vaccination au format numérique ou papier ;

..."

Bref, nous sommes dans du foutage de gueule pour rester poli.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/10/2021** à **08:23**

Bonjour

Effectivement, le fait de rendre payant les tests va dissuader les non-vaccinés d'aller se faire tester.

Certes, s'ils sont symptomatiques ou suspectent une contamination, ils peuvent aller voir leur médecin traitant et obtenir une ordonnance.

Cependant, certains l'ignorent et ne vont pas de se faire tester. De plus, c'est rendre plus long l'accès aux tests puisqu'il y a un passage obligatoire devant le médecin, ce qui augmente potentiellement le nombre de cas contacts.

Par **Floris22**, le **30/10/2021** à **14:04**

Dans son ordonnance rendue hier, mais que je n'ai pas trouvé, seulement lu les échos dans la presse, le Conseil d'Etat valide la fin de la gratuité pour les PCR et tests antigéniques sauf pour les publics mentionnés dans le message supra.

Par contre, point positif, il casse le décret qui interdit que les autotests servent de base pour avoir un passe à condition d'être réalisés en présence d'un professionnel. Aussi, fini le viol de narine si le professionnel est trouvé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/10/2021** à **09:21**

Bonjour

Idem pour moi, je n'ai pas réussi à mettre la main sur cet avis. Sans doute parce qu'il n'a pas été encore publié sur le site du CE.

Je vais me baser sur l'article publié sur Le Monde.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/10/29/covid-19-le-conseil-d-etat-valide-la-fin-de-la-gratuite-des-tests-de-confort_6100396_3244.html

[quote]

la gratuité de ces tests « *n'a pas pour effet de rendre l'exigence de présentation du passe sanitaire dans certaines circonstances disproportionnée au regard des objectifs de santé publique qu'elle poursuit* ».

[/quote]

Cet argument pouvait marcher en période de pic épidémique.

Mais là nous y en sommes très loin. Et surtout selon COVID Tracker, les chiffres du 28/10 nous indique que **86.7 %** de la population éligible a un schéma vaccinale complet.

Cela pourrait passer à **88.8 %** si l'on regarde ceux qui ont un schéma vaccinale en cours.

Que l'on nous fasse pas croire que la situation deviendrait ingérable juste parce qu'on a 12 % de la population éligible qui n'a pas fait le vaccin.

Cela me fait penser à ce genre d'article <https://www.midilibre.fr/2021/10/21/covid-19-contamine-par-un-chauffagiste-antivax-un-homme-vaccine-meurt-du-virus-en-quelques-jours-9881757.php>

Je précise que ça se passe au Québec mais c'est anecdotique. On apprend dans l'article que la personne malheureusement décédée était vacciné.

Ainsi on essaye de nous faire croire que cette personne est décédée parce qu'elle a été en contact avec une personne non vaccinée. Certes, il est inacceptable que la chauffagiste n'ait pas respecté les gestes barrières. Cependant, ce n'est pas le chauffagiste qui a tué la personne mais le virus.

Les journalistes ont chargés les négligences du chauffagiste et parlent peu du fait que la victime étaient vaccinés. Normalement si l'on est vacciné, on est protégé contre les formes graves du virus et ce peu importe l'état vaccinale des personnes que l'on côtoie. C'est pour ça que je trouve cet article scandaleux.

Pour revenir au CE, il a estimé que

[quote]

Aucune norme internationale (...), aucune disposition législative ni aucun principe général n'impose la prise en charge par l'Assurance-maladie d'un examen de biologie

[/quote]

Argument qui fait très peur. C'est une brèche ouverte pour les parties qui souhaiteraient mettre fin au système français de sécurité sociale.

Enfin, le CE met en avant que la gratuité de la vaccination. Au final le CE fait comme le gouvernement : il utilise le pass sanitaire comme un outil pour pousser à la vaccination.

Dans l'article du Monde, le titre évoque les tests de "conforts". Or, il ne faut pas oublier que le pass sanitaire est requis pour aller à l'hôpital pour des soins non urgent. En principe, un bon médecin généraliste doit faire une ordonnance à ses patients non vaccinés. Mais ce n'est pas une obligation !

C'est aberrant de constater qu'une mesure dite sanitaire va au final entraver l'accès aux soins.

D'ailleurs en ce moment, on s'inquiète du manque de personnel dans les hôpitaux alors qu'on vient de suspendre plusieurs soignants dont la plupart sont d'accord pour ce faire vaccinés mais pas avant l'autorisation de mise sur le marché soit définitive (2022/2023 selon le fabricant).

Cependant, le pire pour moi, ce sont les autres idées liberticides que l'on voit émerger :

Certains départements s'opposent à la délivrance du RSA pour les travailleurs ayant perdu leur emploi en raison d'une absence de vaccination obligatoire

https://www.huffingtonpost.fr/entry/departements-refusent-verser-rsa-travailleurs-non-vaccines_fr_617d8a8ce4b066de4f70bc7e

Pour les personnes qui ont démissionné et qui sont sans ressources, la question en devrait même pas se poser. L'état de santé n'est pas critère pour la délivrance du RSA.

En Autriche, on parle du confinement des non vaccinés

<https://www.rtl.fr/actu/international/les-autrichiens-non-vaccines-devront-rester-chez-eux-7900089952>

Cela peut très bien arrivé en France, dans la mesure où l'on accepte les atteintes aux libertés liées à l'instauration du pass sanitaire.

Rappelez-vous du débat qu'on avait eu sur la limitation du confinement aux seules personnes vulnérables. Cela avait fait scandale (heureusement) et on avait évoqué une atteinte disproportionnée aux libertés.

Mais pour un confinement limité aux non-vaccinés, arrivera-t-on à la même conclusion ?

Par **marcelline**, le **01/11/2021 à 16:18**

le pass sanitaire, peut-être imparfait en lui-même, joue le rôle d'une assurance supplémentaire ! c'est une plaque de défense en complément qui se rajoute aux autres : <https://www.officiel-prevention.com/dossier/formation/formation-continue-a-la-securite/application-de-la-methode-du-fromage-suisse-et-du-nudging-a-la-prevention-de-la-pandemie-covid-19>

Par **Floris22**, le **01/11/2021 à 17:04**

Franchement, je ne vois pas le rapport entre le passe nasitaire et une assurance, une prévention supplémentaire.

En effet, avoir un passe, cela revient à avoir deux piqûres. Or en Israël, population quasiment toute vaccinée, cela n'a pas empêché une flambée des cas. En guise de bonheur, le nombre de malaises cardiaques augmente chez les sportifs, y compris ceux étant suivis régulièrement car sportif de très haut niveau. En terme de prévention, on repassera.

Donc votre publicité pour le passe manque un peu beaucoup d'arguments réels connectés à la réalité.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/11/2021 à 07:39**

Bonjour

@ Marcelline : Pouvez-vous développer vos propos ? En quoi selon vous le pass sanitaire est une assurance ?

L'article que vous partagez est assez flippant. Effectivement, l'auteur abuse de l'approche statistique et de la gestion assurantielle. D'après ce que j'ai compris, il qualifie les réactions hostiles aux mesures de confinement / couvre-feu comme une "défaillance humaine".

Ainsi on peut lire des choses du genre

[quote]

L'attestation dérogatoire de déplacement dans le cadre du confinement est un moyen de solliciter un engagement du citoyen de respecter les barrières

[/quote]

Moralité : j'espère qu'il n'y aura pas d'assureur qui intégrera ce satané Conseil scientifique ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/11/2021 à 14:19**

Bonjour

Je souhaitais rebondir sur la déclaration hallucinante de Christophe BARBIER.

[quote]

« La bonne solution, c'est de transformer le passe sanitaire en passe vaccinal »

« On peut demander à ceux qui ont les noms des non vaccinés de donner ces fichiers à des brigades, à des agents , à des équipes, qui vont aller frapper à leur porte »

[/quote]

<https://lecourrier-du-soir.com/scandale-france-le-journaliste-barbier-propose-des-brigades-pour-frapper-a-la-porte-des-non-vaccines/>

En temps normal, je n'aime pas les métaphores ou comparaisons. Mais là, on peut clairement parler d'une proposition digne des régimes totalitaires.

Malheureusement, l'idée d'un pass vaccinal a déjà vu le jour en Autriche

<https://lecourrier-du-soir.com/covid-en-australie-cest-officiel-les-non-vaccines-interdits-dentree-dans-des-bars-restos-et-salons-de-coiffure/>

Les non-vaccinés n'auront plus accès à certains lieux (bar, restaurants, hôtels, salons de coiffure) et cela pourrait être étendu à tous les événements réunissant plus de 25 personnes. Bref, l'Autriche consacre impunément une discrimination sanitaire.

En France, si l'on transforme le pass sanitaire en pass vaccinal, les conséquences seraient bien plus dramatique, puisque les non-vaccinés ne pourraient plus accéder aux hôpitaux. Pour l'instant, il ne s'agit qu'un délire d'un journaliste (sans doute avait-il trop serré son écharpe rouge et son cerveau n'était plus oxygéné ?).

Cependant au départ le pass sanitaire était aussi un délire de journalistes et de scientifiques.

Par **Floris22**, le **07/11/2021 à 15:20**

Lire ou relire "Le paradoxe français" de Simon Epstein.

Lire Maxime Tandonnet et surtout les commentaires attenants.

Lire h16 et les commentaires.

Quand des députés le doigt sous la couture votent ce que l'exécutif leur dit de voter; quand des députés d'opposition soi-disant ne sont pas quittent l'hémicycle pour ne pas voter, montrant qu'ils sont compatibles avec le pouvoir en place; tout ça montre bien que nous sommes déjà dans un régime totalitaire.

Maintenant, est-il provisoire ou pas ? Voilà la question. Réponse en avril, mais pour moi, il perdurera car les planches vont être savonnées pour Z (se rappeler les propos du patron des communistes à son sujet et de ce qu'il veut inclure pour pouvoir se présenter) ou autres

candidats pouvant avoir le soutien des électeurs.

De part la ségrégation mise en place sans autre logique que d'assurer une division pour pouvoir régner, les non vaccinés sont déjà des citoyens de seconde zone.

Par **Floris22**, le **09/11/2021** à **20:28**

Entre la validation par le conseil constitutionnel (pas de majuscule volontairement tellement il me dégoûte) et ce qu'annonce le pdg de la succursale (ou filiale, car là je ne sais plus) France, ça fleure bon la confortation d'un état totalitaire.

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/covid-19-le-conseil-constitutionnel-valide-le-passe-sanitaire-jusqu-a-l-ete-a27ad21a-416c-11ec-adb3-903d234724d0>

Nos libertés sont supprimées par ceux qui devaient les garantir, à vomir.

Question bête, car je n'ai pas fouillé: n'y a-t-il pas moyen pour le peuple de changer la composition du conseil constitutionnel, sans passer par les politiques ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/11/2021** à **13:27**

Bonjour

Je viens de lire la décision du Conseil Constitutionnel et c'est consternant !

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiqu%C3%A9/decision-n-2021-828-dc-du-9-novembre-2021-communiqu%C3%A9-de-presse>

Je peux la résumer en une phrase : le Conseil Constitutionnel énonce que les mesures doivent être strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus, cependant il n'appartient pas au Conseil Constitutionnel de remettre en cause l'appréciation par le législateur de ce risque.

En gros le Conseil Constitutionnel n'est pas compétent pour vérifier que les mesures sont bien proportionnées au risque sanitaire.

Mais quelque paragraphe plus loin, le Conseil Constitutionnel nous fait une petite blague

[quote]De l'ensemble de ces motifs, le Conseil constitutionnel déduit que les dispositions contestées opèrent une conciliation équilibrée entre l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé et le respect des droits et libertés reconnus à toutes les personnes qui résident sur le territoire de la République.[/quote]

Comment peut-il affirmer cela s'il n'est pas compétent pour apprécier le risque sanitaire ?

Mon sens de l'honnêteté m'oblige à relever deux excellents points dans cet arrêt :

- La suppression de la possibilité pour les chefs d'établissements scolaires d'accéder au statut vaccinal de leurs élèves

- Le Conseil Constitutionnel dit clairement

[quote]si ces mesures peuvent intervenir en période électorale, **la présentation du « passe sanitaire » ne peut être exigée pour l'accès aux bureaux de vote** ou à des réunions et activités politiques.[/quote]

On ne peut que s'en réjouir.

En revanche, je trouve scandaleux que le pass sanitaire soit toujours exigé dans les hôpitaux pour les patients non urgent.

@Floris 22 :

[quote]

Question bête, car je n'ai pas fouillé: n'y a-t-il pas moyen pour le peuple de changer la composition du conseil constitutionnel, sans passer par les politiques ?[/quote]

Mise à part une révolution, je ne vois pas ?

Par **Floris22**, le **11/11/2021** à **21:32**

Pour le conseil constit, c'est bien ce que je pensais.

Pour sa décision, à se demander si ses membres sont intègres.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/11/2021** à **08:08**

Bonjour

[quote]

Pour sa décision, à se demander si ses membres sont intègres.

[/quote]

On en revient à la question que j'avais posé : Le Conseil Constitutionnel est-il devenu un Conseil d'enregistrement ?

Pour en revenir, sur la proportionnalité du pass sanitaire par rapport au risque, on peut revenir sur des passages de l'allocution du 09 novembre

<https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-18689-fr.pdf>

[quote]

51 millions d'entre vous sont aujourd'hui complètement vaccinés, ce qui fait de nous **l'un des pays du monde les mieux protégés.**

[...]

nous sommes parvenus à **maîtriser l'épidémie.**

[...]

Pour autant, nous n'en n'avons pas terminé pour avec la pandémie.

[/quote]

Tout le monde comprendra, que la prolongation du pass sanitaire n'est pas justifiée par la gravité de l'épidémie mais par la présence du virus sur notre territoire. C'est totalement disproportionné.

Par **Floris22**, le 12/11/2021 à 13:59

Et le virus sera présent tout cet hiver, avec comme pour ses autres copains virus, un pic à l'automne (aujourd'hui donc) et un pic au printemps (mi février à mi avril)

Vouloir endiguer l'épidémie est donc une foutaise. Vouloir la maîtriser amène donc à s'interroger sur les raisons occultes qui poussent nos communicants à instaurer le passe.

Par **Isidore Beautrelet**, le 13/11/2021 à 12:47

Bonjour

[quote]

Le parlement letton vient d'approuver une loi privant ses membres non vaccinés du droit de vote, dans un effort pour inciter la population à se faire piquer, dans un pays qui sortira d'un confinement d'un mois le 15 novembre.

[/quote]

<https://www.blick.ch/fr/news/monde/inciter-a-la-piq-re-la-lettonie-privé-ses-parlementaires-non->

[vaccines-du-droit-de-vote-id16983154.html](https://www.ouest-france.fr/europe/hongrie/hongrie-ce-que-contient-la-loi-anti-lgbt-qui-entre-en-vigueur-ce-jeudi-8-juillet-bae70dd4-defa-11eb-abab-7015931baacf)

C'est une atteinte inacceptable à la démocratie.

Petit retour en arrière :

[quote]

La présidente de la Commission Ursula von der Leyen a menacé mercredi 7 juillet la Hongrie d'ouvrir **une procédure d'infraction aux valeurs européennes** si la loi interdisant toute promotion de l'homosexualité n'est pas modifiée.

[/quote]

<https://www.ouest-france.fr/europe/hongrie/hongrie-ce-que-contient-la-loi-anti-lgbt-qui-entre-en-vigueur-ce-jeudi-8-juillet-bae70dd4-defa-11eb-abab-7015931baacf>

En toute logique, Ursula von der Leyen devrait faire une déclaration similaire à l'encontre de la Lettonie.

On attends toujours

Par **Floris22**, le **13/11/2021 à 13:47**

La présidente de la Commission Ursula von der Leyen n'avance que dans le sens du vent. J'avais lu un article sur cette dame et surtout son époux. De mémoire, il est [PDG d'une entreprise d'ingénierie médicale](#). Il est depuis décembre 2020 « [Medical Director](#) » de la [société de biotechnologies Orgenesis \(thérapies cellulaires et géniques\)](#). Et ce groupe pharmaceutique produit des vaccins ARn achetés par l'UE et ses pays membres. Oups, conflit d'intérêt, mais non puisque c'est pour notre bien.

<https://www.medias-presse.info/ursula-von-der-leyen-les-liens-entre-son-mari-et-les-therapies-geniques/144460/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/11/2021 à 14:43**

Bonjour

[quote]

Gabriel Attal a indiqué n'exclure aucune possibilité, dont un possible reconfinement, sur la gestion de la cinquième vague de coronavirus.

[/quote]

<https://www.ladepeche.fr/2021/11/14/covid-19-vers-un-nouveau-reconfinement-il-ne-faut-jamais-rien-exclure-par-principe-affirme-gabriel-attal-9926702.php>

C'est l'occasion de faire un point sur les chiffres :

Environ 87 % de la population éligible a reçu toutes les doses requises (chiffre du 10/11)
<https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

Cela signifierait que 87 % de la population éligible est protégée contre les formes graves du virus.

Et les 13 % ne feront pas forcément une forme grave (certains d'entre eux ont peut-être même des anticorps naturels).

Pour ce qui est de la population non éligible, il s'agit essentiellement des enfants de moins de 12 ans. On ne cesse de nous répéter qu'ils font très très très rarement une forme grave.

Deux explications :

- Soit le gouvernement n'a finalement pas confiance en la protection vaccinale
- Soit c'est à nouveau un chantage à la vaccination.

Pour l'Autriche, c'est clairement la seconde explication, puisque le confinement des non vaccinés démarre ce Lundi

https://www.lemonde.fr/international/article/2021/11/14/l-autriche-annonce-le-confinement-des-personnes-non-vaccinees-a-partir-de-lundi_6102026_3210.html

Et là aussi, cela ne semble pas choquer Ursula Von Der Leyen ou Charles Michel.

Par **Floris22**, le 14/11/2021 à 19:57

Quand [je lis ça](#), je me dis qu'ils ont vraiment une belle hontectomie. Et nos chers politocards d'opérette en mal de dictature vont en profiter pour asseoir leur puissance et nous mettre davantage de restrictions.

Ce sont les premiers à avoir embauché des administratifs plutôt que du personnel soignant ou augmenter ces derniers. C'est les mêmes qui ont été d'accord pour une baisse des lits, mais aussi pour dire qu'être payé 300€ de plus que le SMIC avec gardes de nuit et weekends, c'est un excellent salaire avec 20 ans d'ancienneté dans le métier (vécu par Madame)

Alors oui, le système hospitalier tel que nous le connaissons risque de s'effondrer. Et je le souhaite vu les personnes qui le dirigent.

A lire, ce billet de h16: <https://h16free.com/2021/10/29/69774-voila-le-systeme-hospitalier-francais-secroule>

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/11/2021 à 07:34

Bonjour

Pour l'effondrement de notre système hospitalier, on connaît le responsable

[quote]

«?La Commission européenne a demandé 63 fois aux états de réduire les dépenses de santé?» dénonce l'eurodéputé Martin Schirdewan

[/quote]

<https://www.humanite.fr/la-commission-europeenne-demande-63-fois-aux-etats-de-reduire-les-depenses-de-sante-denonce-687250>

Pour en revenir à Gabriel ATTAL, à peine 24 heures après qu'il ait tenu ses propos sur France 2, la chaîne diffusait un reportage intitulé :

[quote]

Santé : les urgences pédiatriques engorgées, une conséquence des confinements ?

[/quote]

https://www.francetvinfo.fr/sante/hopital/sante-les-urgences-pediatriques-engorgees-une-consequence-des-confinements_4844853.html

On peut notamment y entendre le Dr. Beatrice Digeon, cheffe de service des urgences pédiatriques du CHU de Reims, qui nous laisse entendre que le confinement a rendu les nourrissons et enfants plus vulnérables aux virus d'hiver.

Il me semble que j'avais déjà évoqué ce risque au cours du débat.

Mais j'entends déjà le ministère de la santé nous dire "faites porter le masque à vos enfants pour les protéger de ces virus".

On entre dans un cercle vicieux : les mesures barrières ont rendus les enfants plus vulnérables à certains virus donc on impose plus de mesures barrières pour les protégés de ces virus.

Pour l'instant, c'est la dernière déclaration de Bruno LE MAIRE qui m'inquiète :

[quote]

le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a réagi à la décision de l'Autriche [de reconfiner les personnes non-vaccinées](#) dès ce lundi:

[quote]"Il faut tout faire pour **éviter** un nouveau confinement. Parce que ce n'est pas bon pour nous, pour nos vies privées, pour la société, pour le moral de nos enfants, pour l'économie ni les commerces qui ont commencé à redémarrer"[/quote]

[/quote]

https://www.bfmtv.com/sante/non-vaccines-confines-en-autriche-pour-bruno-le-maire-il-faut-absolument-eviter-d-en-arriver-la_AV-202111140220.html

Le mot "éviter" est très révélateur. Cela confirme qu'avant la fin du mandat, il n'est pas impossible que l'on connaisse un autre confinement. Cependant, on ignore qu'est-ce qui sera

l'élément déclencheur (circulation de l'épidémie et/ou taux de vaccination).

Mais surtout, le Ministre ne condamne pas le confinement des seuls non-vaccinés, ce qui laisse entendre que la France pourrait faire de même.

Par **Floris22**, le 15/11/2021 à 09:47

[quote]

Cela confirme qu'avant la fin du mandat, il n'est pas impossible que l'on connaisse un autre confinement. Cependant, on ignore qu'est-ce qui sera **l'élément déclencheur (circulation de l'épidémie et/ou taux de vaccination)**

[/quote]

Sachant que le taux de vaccination est largement au dessus de ce que ce gvt nous racontait pour atteindre l'immunité collective (qui n'a jamais existé), sachant que l'épidémie n'est qu'une affaire de chiffres manipulés, il faut donc voir ailleurs et surtout ce que politiquement ils en tireraient.

J'écris que cette épidémie est une affaire de chiffres manipulés, car il n'y a plus de covid dans les hôpitaux, hormis liés à des faux positifs ou à des psychosomatiques.

Quant à l'hôpital engorgé, il faudrait qu'il nous rappelle combien de lits ont été détruits depuis 2019, mais aussi combien de soignants ont rendu leur blouse ou sont en arrêt de travail. Pour gripper une machine tournant h24, c'est très simple et autant plus simple qu'en le service est déjà en effectif tendu.

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/11/2021 à 07:16

Bonjour

[quote]

J'écris que cette épidémie est une affaire de chiffres manipulés, car il n'y a plus de covid dans les hôpitaux, hormis liés à des faux positifs ou à des psychosomatiques

[/quote]

Tu n'y vas pas de main morte !

As-tu des sources ?

Pour en revenir au sujet du confinement des non-vaccinés, je conseille la lecture de cet article

<https://www.ladepeche.fr/2021/11/15/confinement-des-non-vaccines-en-france-quen-pensent-les-politiques-9929010.php>

Mention spécial pour la conclusion, où la journaliste résume parfaitement les arrières pensées

du gouvernement.

Par **Floris22**, le **24/11/2021** à **21:51**

Juste de la logique à la base et des sources médicales vu le travail de Madame. En cette période, tous les ans, les hôpitaux se remplissent et crient à la saturation. C'est la saison des virus. A cela, tu rajoutes deux choses: la baisse des lits dans le public et le fait que les tests sont aussi sensibles à influenza, virus de la grippe. Ainsi, nous avons des positifs grippe qui se retrouvent étiquetés COVID, comme en début d'année et en 2020

<https://sante.lefigaro.fr/article/grippe-tension-dans-142-hopitaux-et-deja-l-an-annonce-d-un-lourd-bilan>

<https://www.monde-diplomatique.fr/2010/11/GERVAIS/19825>

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/article/nombre-de-lits-de-reanimation-de-soins-intensifs-et-de-soins-continus-en-france-fin-2013-et>

<https://information.tv5monde.com/info/la-france-pays-grippe-et-malade-de-sa-sante-148674>

Ce virus est donc un tueur. Il a tué la grippe, le cancer, les AVC, les infarctus (sauf ceux des jeunes sportifs vaccinés pour pratiquer leur sport)

Maintenant, pour le pass, pas d'inquiétude, nous nous engageons de plus en plus vers une nouvelle dictature sanitaire. On va voir ce qu'il sera dit demain, mais je ne pressens rien de bon.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/11/2021** à **10:25**

Bonjour

[quote]

Maintenant, pour le pass, pas d'inquiétude, nous nous engageons de plus en plus vers une nouvelle dictature sanitaire. On va voir ce qu'il sera dit demain, mais je ne pressens rien de bon.

[/quote]

Moi aussi, je m'attends au pire.

Je préfère attendre que la déclaration soit faite avant de réagir même s'il y a quelques fuites (notamment la validité du pass sanitaire avec test négatif qui serait réduite à 24 heures ! Bref,

c'est un pass vaccinal qui ne dit pas son nom).

Par **Isidore Beautrelet**, le 25/11/2021 à 14:56

Hé bien, ils l'on fait !

La durée de validité du pass sanitaire avec test PCR/antigénique est rabaissée à 24 heures.

Et le pire, Veran a le culot de nous dire

[quote]"Non, nous ne mettons pas en place un pass vaccinal"[/quote]

<https://www.midilibre.fr/2021/11/25/covid-19-de-nouvelles-mesures-face-a-la-5e-vague-suivez-en-direct-la-conference-de-presse-dolivier-veran-9950104.php>

Soit il se fout de notre gueule, soit c'est un lâche qui n'a pas "les couilles" d'assumer ce qu'il met en place.

Avec une durée de validité de 24 heures, on va surcharger les laboratoires avec le risque qu'ils ne soient plus en mesure de fournir le résultat dans les délais.
C'est donc bien un pass vaccinale déguisé.

Je sais que vous en mourrez d'envie, donc je vais faire mon petit rappel du taux de vaccination en France ?. Toujours par rapport à la population éligible bien entendu ! Environ 88 % de la population éligible a un schéma vaccinale complet !

<https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

Et on n'aurait toujours pas atteins l'immunité collective ?!!

Par **Floris22**, le 25/11/2021 à 18:43

L'immunité collective est un leurre, une utopie, une croyance qui permet de mener les moutons.

Avec les virus, il n'y a JAMAIS d'immunité collective.

Et puis si ce gvt était plein de bonne volonté et disait la vérité, il dirait qui va se faire tester. Je doute fort que ce soit les non vax

Article à lire si ce n'est déjà fait:

<https://h16free.com/2021/11/24/70033-un-nudge-de-plus-en-plus-brutal>

Par **LouisDD**, le **25/11/2021** à **18:54**

Bonsoir

Je me demande sincèrement vers où on va...

Les mots me manquent...

Par **Floris22**, le **25/11/2021** à **19:47**

[quote]

Je me demande sincèrement vers où on va...

Les mots me manquent...

[/quote]

Se rappeler un éminent avocat, Cicéron:

[quote]

Plus l'effondrement d'un empire est proche, plus ses lois sont folles

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/11/2021** à **07:42**

Bonjour

La citation de Ciceron est tout à fait approprié !

Ce mouvement de folie n'est pas propre à la France.

Sauf que la France est l'un des rares pays à imposer le pass sanitaire pour pouvoir se faire soigner à l'hôpital.

Oseront-ils encore nous sortir la carte du front républicain en cas de second tour Macron/Le Pen ou Zemmour ?

Par **Floris22**, le **27/11/2021** à **16:48**

"Le Conseil d'État souligne ainsi que l'application du « passe sanitaire » à chacune des activités pour lesquelles il est envisagé de l'appliquer doit être justifiée par l'intérêt spécifique de la mesure pour limiter la propagation de l'épidémie, au vu des critères mentionnés

précédemment et non par un objectif qui consisterait à inciter les personnes concernées à se faire vacciner" (avis du Conseil d'État du 19 juillet 2021).

"Réduire la validité d'un test PCR ou antigénique : c'est une nouvelle arme proposée par le gouvernement pour inciter les Français non-vaccinés à franchir le cap" (25 novembre 2021).

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/11/2021** à **21:50**

Bonsoir

@ Floris : Cela me fait penser aux déclarations de Djebbari (on en avait parler à la page 2)

Mais il n'est pas le seul a avoir clairement parler d'incitation vaccinale.

La question que je me pose est : Des propos tenus par un membre du gouvernement sur un plateau TV, peuvent-ils être utilisés lors d'un référé liberté ?

Par **Floris22**, le **28/11/2021** à **21:38**

[quote]

@Isidore: La question que je me pose est : Des propos tenus par un membre du gouvernement sur un plateau TV, peuvent-ils être utilisés lors d'un référé liberté ?

[/quote]

Qui parle ? Quelle légitimité a cette personne ? Ne fait-elle pas part de son opinion personnelle ? Est-elle en mesure de décider ? Est-ce formel ?

Et s'en servir comme quoi ? Base ou arguments ?

Pour que le message pique la partie adverse et montre que tout ce qui a été dit se réalise aujourd'hui, pourquoi pas mais qu'est ce qui prouve que cela se réalisera demain ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/11/2021** à **08:23**

Bonjour

[quote]Et s'en servir comme quoi ? Base ou arguments ?[/quote]

Juste pour démontrer que les membres du gouvernement avouent que l'objet réel de la vaccination est d'inciter à la vaccination.

J'ai vu qu'en Suisse le pass sanitaire avait été approuvé par référendum.

<https://www.france24.com/fr/europe/20211128-covid-19-les-suissees-approuvent-par-r%C3%A9f%C3%A9rendum-la-loi-sur-le-passe-sanitaire>

Précisons déjà qu'en Suisse la taux de vaccination de la population éligible est de 74.51 %
<https://www.rts.ch/info/dossiers/2020/l-epidemie-de-coronavirus/12210226-la-vaccination-contre-le-covid19-en-chiffres-et-en-cartes.html>

Bien évidemment, je suis sûr que des vaccinés ont voté "non".
Cependant, je vais essayer de comprendre ce qui peut conduire **certains** vaccinés à approuver le pass sanitaire.

Selon moi, il y a deux raisons :

- Le sentiment de pouvoir et de privilège. **Certains** vaccinés doivent jubiler à l'idée de pouvoir accéder à certains lieux grâce à leur statut vaccinal. Ils aiment avoir un privilège. Si ça se trouve dans quelques années, il y aura des études qui démontreront que chez **certains** vaccinés l'utilisation du pass sanitaire active la zone de récompense du cerveau.

- La peur. **Certains** vaccinés n'ont pas votés par conviction mais par peur. Cette peur est entretenu chaque jour par **certains** politiques, experts et journalistes.

Il suffit de voir la campagne de publicité au Quebec pour encourager les vaccination des 5-11 ans

<https://twitter.com/i/status/1465030802551541769>

Regarder la vidéo du tweet. Les enfants sont uniquement représentés comme des dangers faisant circuler le virus !

En France, nous ne sommes pas épargnés :

[quote]Une étude de l'Institut Pasteur évalue à 30% **le risque supplémentaire de contracter le Covid-19** lorsqu'un foyer compte en son sein un collégien. Un nombre qui **augmente plus les enfants sont jeunes.**[/quote]

https://www.bfmtv.com/sante/covid-19-les-personnes-vivant-avec-des-enfants-sont-plus-exposees-a-la-contamination_AN-202111260185.html

Pour en revenir à mes explications sur la Suisse, j'ai mis en gras le mot "certains".

Je tiens à rappeler qu'il y a des personnes vaccinées intelligentes qui s'opposent au pass sanitaire.

Le danger pour notre démocratie, ce ne sont pas les vaccinés mais les défenseurs du pass sanitaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2021** à **07:59**

Bonjour

Sans surprise, la seule institution qui cherche encore à protéger à minima notre démocratie est la CNIL.

Dans son avis de 30 décembre 2021, adressé au Parlement sur les conditions de mise en œuvre des dispositifs contre la COVID-19, elle demande au gouvernement de lui apporter des éléments attestant de l'efficacité de l'ensemble des dispositifs mise en place pour lutter contre l'épidémie, dont le pass sanitaire.

[quote]

la CNIL insiste sur la nécessité que les éléments qui permettent d'apprécier l'efficacité des traitements susmentionnés lui soient rapidement transmis, afin de continuer l'exercice de sa mission. En effet, malgré plusieurs demandes, une telle évaluation n'a, à ce jour, pas été transmise à la CNIL. À cet égard, elle tient à souligner que l'utilisation des dispositifs précités reste conditionnée à des garanties relatives à leur efficacité.

[/quote]

<https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-publie-son-quatrieme-avis-adresse-au-parlement-covid-19>

La réponse de Gabriel Attal à un journaliste, est pathétique :

[quote]

«Il y a une très forte augmentation de la couverture vaccinale, suite à la mise en place du passe sanitaire. C'est une démonstration de son efficacité»

[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/la-cnil-demande-des-preuves-au-gouvernement-sur-l-efficacite-du-passe-sanitaire-20211201>

Mais bon, s'ils sont assez stupides pour écrire cela dans un rapport remis à la CNIL, au moins on aura un écrit qui démontre que le pass sanitaire est uniquement un moyen d'incitation vaccinale.

Par **Floris22**, le **02/12/2021** à **13:19**

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871757129934491648/>

[quote]

Chers tous, [/quote]

[quote]Mon Confrère Maître Diane PROTAT, qui a introduit un recours au Conseil d'État contre le Décret du 25 novembre 2021 réduisant la durée de validité des tests antigéniques et PCR, m'informe que l'audience a été fixée au 9 décembre 2021. [/quote]

[quote] La Haute Juridiction administrative, qui avait donné pour avis que "l'application du « passe sanitaire » (...) doit être justifiée par l'intérêt spécifique de la mesure pour limiter la propagation de l'épidémie, (...) et non par un objectif qui consisterait à inciter les personnes concernées à se faire vacciner", se trouve désormais face à un choix clair et important :
[/quote]

[quote]- soit elle tire les conséquences de sa propre position, en prenant en compte le fait que la réduction du délai de validité des tests a pour objectif d'inciter à la vaccination comme cela a été répété par les membres du Gouvernement, et suspend donc le Décret ; [/quote]

[quote]- soit elle se déjuge et valide le Décret par je ne sais quel artifice, en détruisant encore un peu plus la confiance que le peuple Français, au nom duquel elle rend ses décisions, place en cette institution. Qui vivra verra.

[/quote]

Par Isidore Beautrelet, le 03/12/2021 à 07:19

Très intéressant !

En faisant ce recours, Maître PROTAT est fidèle au serment de l'Avocat.

Autre élément qui démontre que le pass sanitaire n'est qu'un outil d'incitation vaccinale.

La durée de validité d'un test PCR est de 24 heures pour les français et les voyageurs ressortissants de l'UE.

Elle est de 48 heures pour les voyageurs non ressortissants de l'UE.

https://www.bfmtv.com/politique/covid-19-test-negatif-de-moins-de-48h-obligatoire-pour-tous-les-voyageurs-hors-ue-venant-en-france_AV-202112010292.html

Quelle est la logique ?

Pour ce qui est de l'actualité :

- L'Allemagne instaure un pass vaccinale

<https://www.lci.fr/international/covid-19-en-allemande-les-restrictions-contre-les-non-vaccines-divisent-2203564.html>

- En Autriche, qui était il me semble le premier pays d'UE à instaurer un pass vaccinale, le

chancelier vient de démissionner.

https://www.rtf.be/info/monde/detail_le-chancelier-autrichien-alexander-schallenberg-demissionne?id=10890481

On ne connaît pas précisément le motif, mais on ne peut qu'être interpellé par le fait que cela survienne peu de temps après l'instauration du pass vaccinale.

Par **Floris22**, le **04/12/2021** à **14:59**

Le conseil d'État s'est rendu compte de l'urgence du référé initié par Maître PROTAT. Dans sa grande mansuétude, il a donc décidé d'avancer l'audience, la passant du 9 décembre au ... 8 décembre.

Je n'aime pas les odeurs qui circulent actuellement. Ces relents sentent une restriction des libertés, et ce n'est pas la personne choisie par LR qui va élever le niveau. Mes Saint-Jacques d'hier soir, cuisinés avec tendresse et amour, avaient plus d'intelligence et de charisme qu'elle ou que nos gouvernants actuels.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/12/2021** à **07:47**

Bonjour

[quote]Ces relents sentent une restriction des libertés, et ce n'est pas la personne choisie par LR qui va élever le niveau.[/quote]

Effectivement Péresse est plus royaliste que le roi !

Elle souhaitait imposer le pass sanitaire pour son premier meeting, alors que les événements politiques sont les seuls événements publics à être épargnés par cette folie.

Elle a sans doute été rappelée à l'ordre car finalement ce meeting se ferait "en distanciel"

https://www.bfmtv.com/politique/elections/presidentielle/covid-19-le-premier-meeting-de-valerie-peresse-ne-se-fera-pas-en-physique-tel-qu-il-etait-prevu_AN-202112040183.html

Cela dit, il me semble qu'aucun des candidats à ce congrès n'a exposé une semblant d'opposition à ce pass sanitaire.

Zemmour et Le Pen sont assez silencieux sur le sujet.

Pour ce qui est de la gauche, c'est pire ! Le slogan des socialistes et écologistes c'est :

[quote]oui a? la vaccination obligatoire, non au pass sanitaire tel que propose? par le Gouvernement.[/quote]

https://www.parti-socialiste.fr/pass_sanitaire_et_vaccination_communique_de_presse_commun_des_d_put_s_et_des_s_r

Il y a cependant les députés de la France Insoumise que se sont montrés assez actifs dans l'opposition au pass sanitaire.

Malheureusement, cela reste au sein du parlement car on ne les voit pas beaucoup dans les manifs.

Parmi les candidats déclarés, Florian Philippot est celui qui incarne le mieux l'opposition au pass sanitaire.

Dans une moindre mesure, il y a Lassalle, Dupont-Aignan et Asselineau.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/12/2021** à **09:58**

Bonjour

Je rebondi sur la déclaration du 1er Ministre qui a eu lieu hier :

[quote]

Interrogé sur la stratégie du gouvernement face aux réticences des non-vaccinés, le Premier ministre a présenté le pass sanitaire comme une "*incitation à la vaccination*".

[/quote]

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/deconfinement/quatrieme-vague-controle-du-pass-sanitaire-vaccination-ce-qu-il-faut-retenir-des-annonces-de-jean-castex_4710487.html

Dans ces conditions, le référé ne peut qu'aboutir sauf baissage de culotte des conseillers.

Par **Floris22**, le **15/12/2021** à **15:44**

Encore une décision honteuse du CE qui montre sa totale partialité et soumission au gouvernement.

<https://lecourrierdesstrateges.fr/2021/12/14/a-court-darguments-sur-le-passe-sanitaire-le-conseil-detat-se-discredite-en-deboutant-nimporte-comment/>

<https://lecourrierdesstrateges.fr/2021/12/15/passe-sanitaire-comprendre-largumentation-du-conseil-detat/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2021** à **06:21**

Bonjour

@ Floris : J'attendais avec impatience ta réaction !

Voici le lien de la décision <https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/validite-a-24h-des-tests-rappel-vaccinal-les-nouvelles-regles-pour-detener-un-passe-sanitaire-sont-justifiees>

Je résume la solution : la réduction de la durée de validité du pass sanitaire avec test négatif à 24 heures, ne pose pas problème dans la mesure où les tests antigéniques permettent d'obtenir un résultat rapidement.

Le CE justifie la différence de traitement entre les vaccinés et les personnes testées négatives

[quote]

Le juge relève ensuite que si la présentation de l'un des trois documents donnant droit à un passe sanitaire, les garanties dont ils attestent, ne sont pas les mêmes. Il a été démontré que la vaccination, à défaut de la supprimer, diminue la contagiosité de la personne vaccinée et réduit de manière importante le risque de développer une forme grave de la maladie. Alors que le résultat négatif d'un examen de dépistage établit uniquement que la personne n'est pas porteuse du virus au moment où l'examen a été réalisé

[/quote]

Cette argumentation est ridicule. Selon moi, on doit aboutir à la conclusion inverse ! Plus précisément, le CE essaye de nous faire croire que le vaccin est une meilleure preuve de non infection qu'un test négatif ! C'est complètement idiot d'affirmer cela car une personne vaccinée peut très bien être porteuse du virus.

Pour en revenir à l'argument de la rapidité des tests antigéniques, c'est la porte ouverte à d'autres extensions du pass sanitaire :

- Dans les entreprises privés comme à New York

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20211207-covid-19-%C3%A0-new-york-les-salari%C3%A9s-du-priv%C3%A9-devront-%C3%AAtre-vaccin%C3%A9s-pour-aller-travailler>

- Pour les 5/11 ans. Rappelez vous que la troisième dose était elle aussi facultative. Je ne serais pas surpris que de voir le gouvernement imposer cela, si la vaccination des 5/11 ans ne décolle pas.

Ce ne sont pas les exemples qui manquent. Mais si on suit la logique du CE, ces extensions ne poseraient pas problème car les non vaccinés pourront faire un test antigénique, à cela s'ajoute la fameuse gratuité de la vaccination

Par **Floris22**, le **16/12/2021** à **13:08**

J'ai une lecture différente de toi. Pour moi, il ne s'agit pas d'inverse.

Une personne vaccinée peut être porteuse du virus. Le vaccin "diminue la contagiosité de la personne vaccinée et réduit de manière importante le risque de développer une forme grave de la maladie".

Pour la contagiosité, sur quelle étude s'appuie-t-il ? Si une personne est porteuse d'un virus, vaccinée ou pas, elle peut transmettre ledit virus de la même façon. En effet, la charge virale propre au virus n'est pas affectée; le vaccin n'ayant pas la capacité de la réduire.

Par contre, en théorie, les anticorps connaissant le virus et la réponse à adopter, oui elle aurait moins de risque de développer une forme grave, en théorie seulement car vient se greffer dessus plein d'autres paramètres (lire à ce sujet <http://h16free.com/2021/12/15/70153-cet-hiver-prenez-donc-de-la-vitamine-d#comments>)

Une personne non vaccinée ayant un test négatif n'est en théorie pas porteuse du virus, car il faut connaître le taux de précision des tests et leur sensibilité (faux négatif par exemple). En sortant de la pharmacie, elle peut très bien attraper le virus. Mais durant un certain temps, qui ne nous a jamais été communiqué, le virus est en état d'incubation; il se développe. Donc cette personne a autant de risque de transmettre le virus qu'une personne vaccinée. Il y a donc erreur manifeste de logique à ce sujet du juge du CE.

[quote]

c'est la porte ouverte à d'autres extensions du pass sanitaire

[/quote]

Zen le passe escrolo est en cours.

[quote]

- Pour les 5/11 ans. Rappelez vous que la troisième dose était elle aussi facultative. Je ne serais pas surpris que de voir le gouvernement imposer cela, si la vaccination des 5/11 ans ne décolle pas.

[/quote]

Moi non plus. Et si c'est le cas, j'envoie femme et enfants en Espagne.

[quote]

les non vaccinés pourront faire un test antigénique, à cela s'ajoute la fameuse gratuité de la vaccination

[/quote]

Test payant pour les non vaccinés donc test qu'ils ne font pas au contraire des vaccinés pour qui il est gratuit tout comme la vaccination.

Enfin gratuit est vite dit, car il y a toujours un couillon qui paie à un moment ou un autre. Pour le moment, c'est pris sur la dette et la compétitivité des entreprises, mais demain faudra sortir la bourse.

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/12/2021 à 08:03

Bonjour

[quote]

Et si c'est le cas, j'envoie femme et enfants en Espagne.

[/quote]

Je te conseille l'Andalousie ?

https://www.levif.be/actualite/international/la-cour-supreme-espagnole-confirme-l-interdiction-du-pass-sanitaire-en-andalousie/article-news-1458873.html?cookie_check=1639722944

[quote]

Test payant pour les non vaccinés donc test qu'ils ne font pas au contraire des vaccinés pour qui il est gratuit tout comme la vaccination.

[/quote]

C'est d'ailleurs une grave atteinte au principe d'égalité !

D'ailleurs, le CE est un peu bizarre dans l'interprétation de ce principe :

Lors du débat Le Maire/Zemmour, le ministre affirmait que l'on ne peut pas augmenter la CSG pour certains salariés, il dégage une décision du CE comme quoi ce serait contraire au principe d'égalité.

En revanche, aucun problème pour refuser l'accès de certaines personnes aux hôpitaux :

<https://epinalinfos.fr/2021/10/vosges-patient-de-95-ans-pass-sanitaire-refoule-a-lentree-de-lhopital/>

https://actu.fr/normandie/gravigny_27299/evreux-pass-sanitaire-obligatoire-dans-les-hopitaux-en-remission-contre-un-cancer-agnes-pourrait-manquer-ses-soins_43967753.html

<https://pgibertie.com/2021/12/08/le-temoignage-accablant-d-une-cancereuse-victime-du-pass-sanitaire/>

Le gouvernement a beau clamer qu'il n'a pas créé deux catégories de citoyens en fonction d'un état santé. Il n'empêche qu'on arrive à ce résultat, ce témoignage en est la preuve

<https://rmc.bfmtv.com/emission/les-non-vaccines-je-les-ai-elimines-de-ma-vie-le-choix-radical-de-thomas-restaurateur-a-l-approche-des-fetes-2052668.html>

Plus généralement, cette gestion de la pandémie a rendu certaines personnes folles. On a eu malheureusement un triste exemple en début de semaine

[quote]

Lundi, un enfant de six ans s'est retrouvé seul dans une rue de Toulouse parce qu'il s'était présenté à l'école sans masque. Après des consignes confuses au sein de l'établissement, le garçonnet est ressorti tout seul pour aller chercher un masque, avant d'être intercepté par un

ami de sa famille.

[/quote]

https://www.bfmtv.com/societe/education/toulouse-un-enfant-de-6-ans-se-retrouve-seul-dans-la-rue-apres-s-etre-presente-sans-masque-a-l-ecole_AN-202112160501.html

Par **Floris22**, le 17/12/2021 à 22:02

Veulent-ils une guerre explicite ?

Franchement, j'ai envie de faire comme après Nuremberg [quand je lis le cache sexe](#)

[quote]

Le passe sanitaire deviendra un « passe vaccinal » qui ne pourra être activé qu'avec un schéma vaccinal complet et non plus un simple test négatif. « Alors que nous avons laissé du temps, beaucoup de temps, à ces Français qui avaient des hésitations et des doutes, nous renforcerons en janvier l'incitation à la vaccination, parce qu'il n'est pas admissible que le refus de quelques millions de Français de se faire vacciner, mette en risque la vie de tout un pays et entame le quotidien d'une immense majorité de Français qui a joué le jeu depuis le début de cette crise. »

[/quote]

[quote]

« Nous assumons de faire peser la contrainte sur les non vaccinés »,

[/quote]

Mais bon, enfin, nous y sommes. Tout est dit et on se retrouve avec une vaccination obligatoire, ne serait-ce que pour aller se faire soigner.

Qui prend les paris sur le fait que le DC ne retoquera pas la loi qui sera pondue pour ça ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/12/2021 à 08:35

Bonjour

Rappelons d'abord ce qui nous a valu cette allocution du 1er ministre.

La réunion d'un Conseil de défense sanitaire motivé par la progression d'un nouveau variant pour lequel les vaccins seraient moins efficaces, si bien que certains laboratoires travaillent sur une dose entièrement dédiée.

Ainsi, on s'attendait que ce Conseil prennent de nouvelles mesures sanitaires : Confinement ? Couvre-feu ? Télétravail et rentrée en distanciel pour les collèges , lycées et universités ?

Que nenni ! Notre cher conseil a décidé de pousser encore plus à la vaccination en transformant le pass sanitaire en pass vaccinal. C'est de loin la décision la plus incohérente qui ait été prise depuis le début de la crise sanitaire.

D'une part, comme je l'ai dit, on prends cette décision alors qu'un variant plus résistant à la vaccination circule.

D'autre part, 89 % de la population éligible est déjà vaccinée

<https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

Certains pays qui ont un taux plus bas et ne prennent pas de telles mesures.

Après avoir lu plusieurs articles de presse, quelque chose m'interpelle. Aucun ne mentionne l'accès aux hôpitaux.

Voici trois exemples :

Nice Matin

[quote]

Les tests ne permettront donc plus d'entrer dans les **bars** ou les **restaurants**, les **cinémas** et **autres lieux culturels** soumis au pass sanitaire.

[/quote]

<https://www.nicematin.com/faits-de-societe/mesures-sanitaires-jean-castex-annonce-quun-pass-vaccinal-remplacera-le-pass-sanitaire-des-le-mois-de-janvier-734372>

Le Figaro

[quote]

Ce passe vaccinal signifiera qu'il faudra être vacciné pour entrer dans tous les lieux concernés, à savoir **les restaurants, les cinémas, les musées... et autres lieux de loisirs. S'agissant de l'accès aux trains, « cela doit être précisé prochainement**», mais «*la piste de travail*» est également que les «*trains actuellement soumis au passe soient soumis à cette obligation vaccinale*», selon une source ministérielle interrogée par l'AFP.

[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/sciences/le-passe-sanitaire-va-devenir-un-passe-vaccinal-ce-qu-il-faut-savoir-20211217>

BFM TV

[quote]

Comme dans d'autres pays comme l'Allemagne, un test ne suffira plus pour aller au **restaurant, au théâtre, au cinéma ou encore à un match sportif. En ce qui concerne les transports**, toujours selon Matignon, cette question sera tranchée lors du débat parlementaire.

[/quote]

https://www.bfmtv.com/sante/le-pass-sanitaire-va-devenir-un-pass-vaccinal_AD-202112170466.html

Bref, aucun article ne précise si le pass vaccinal sera exigé pour les visiteurs, accompagnants et patients non urgent, pour accéder aux hôpitaux.

Le faire reviendrait à priver de soin les non vaccinés. J'ose un peu d'humour noir en disant que le gouvernement aura atteint son objectif : les non vaccinés ne mourront pas du COVID.

Ce silence des médias peut laisser penser qu'il n'y aurait pas de pass vaccinal dans les hôpitaux. Mais est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus de restriction d'accès ?

Ou est-ce qu'on va maintenir le pass sanitaire dans les hôpitaux ? Dans ce cas, quand va t-on obtenir ce fameux pass ? Je suppose que c'est le labo ou la pharmacie qui devra remplir un formulaire et le pass édité ne pourra être utilisé que dans les hôpitaux.

Cela va être un beau bazars.

Vous remarquerez que le gouvernement ne cesse d'augmenter les mesures incitatives à la vaccination, mais ne la rends pas obligatoire ! Pourquoi ? A mon avis, c'est parce qu'il ne faut pas oublier que l'autorisation de mise sur le marché des vaccins ARN n'est encore que conditionnelle.

Il faudra observer attentivement le vote de cette future loi.

J'espère aussi qu'il y aura un réveil des citoyens.

Malheureusement, le fait qu'il y ait peu d'intervenants sur ce débat est mauvais signe, alors que de nombreux étudiants en droit fréquentent notre forum. Certes, en ce moment ce sont les examens, mais le sujet a longtemps été en haut de l'accueil.

La future génération de juriste serait-elle molle ?

Je précise que les pro pass sont les bienvenues sur notre débat s'ils ont des arguments cohérents.

Par Isidore Beautrelet, le 19/12/2021 à 07:55

Bonjour

Dans mon message précédent, je faisais le parallèle avec la vaccination obligatoire.

Et voici ce qu'a déclaré hier Olivier Veran

[quote]"Le pass vaccinal est une forme déguisée d'obligation vaccinale"[/quote]

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/vaccin/covid-19-le-pass-vaccinal-est-une-forme-deguisee-dobligation-vaccinale-assume-olivier-veran_4885957.html

Déguisée ? Vraiment ?!

Olivier Veran devait être le genre de type qui se pointe en costume cravate à une soirée

déguisée et qui répond "ben quoi je suis déguisé en James Bond" ?

Plus sérieusement, lorsque l'on envisage un pass vaccinal pour accéder à certains transports et qu'il y a un flou sur la question de l'accès à l'hôpital, il est clair que l'on est face à une obligation vaccinal.

Je souhaite revenir sur un autre de mes messages

[quote]Pour en revenir à l'argument de la rapidité des tests antigéniques, c'est la porte ouverte à d'autres extensions du pass sanitaire :

- Dans les entreprises privés comme à New York[/quote]

Cette porte vient d'être ouverte https://www.huffingtonpost.fr/entry/le-pass-sanitaire-pour-aller-au-travail-le-gouvernement-prepare-le-terrain_fr_61bdae6be4b0bcd2193f7156

Je me suis alors dit "tiens on va voir ce qui se passe en ce moment du côté de New York car ça peut arriver plus tard en France". Et bien ça fait flipper !

[quote]Avec la progression fulgurant du variant Omicron, New York a décidé d'interdire depuis mardi les lieux fermés, comme les salles de sport ou restaurants aux enfants de plus de 5 ans, non-vaccinés[/quote]

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-les-etats-unis-fer-de-lance-de-la-vaccination-des-enfants-covid-19-les-etats-unis-fer-de-lance-de-la-vaccination-des-enfants_4886145.html

Oui vous avez bien lu ! New York impose un pass sanitaire pour les 5-11 ans.

Je reviens en France et sur une autre absurdité qui va être mise en place : un droit de repentir pour les titulaires d'un faux pass sanitaire.

Autrement dit, il y aura abandon des poursuites s'ils régularisent leurs situations, c'est-à-dire s'ils se font vacciner.

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/faux-passes-sanitaires-pourquoi-le-gouvernement-propose-un-systeme-de-repentis_2164506.html

C'est du jamais vu ! Dans ce cas, une personne qui a fait un exercice illégal de la médecine, devrait bénéficier d'un droit de repentir si elle s'inscrit en fac de médecine ou en école d'infirmière.

Une personne qui a un faux permis devrait bénéficier d'un droit de repentir si elle s'inscrit à l'examen de conduite.

... ..

On est en train de faire du vaccin un objet divin !

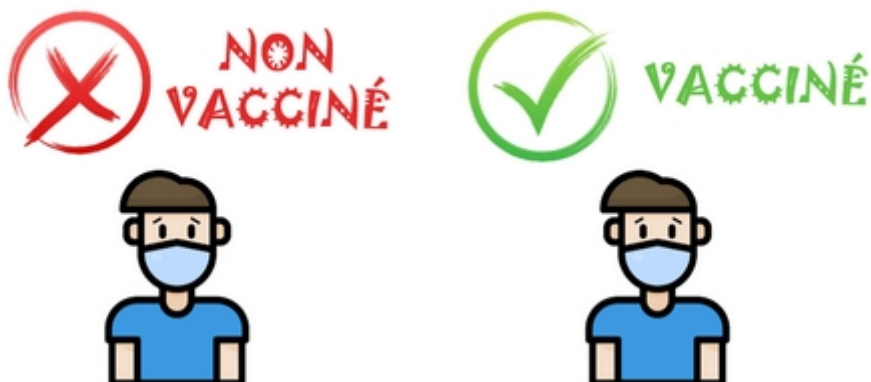
J'imagine déjà Emmanuel Macron se rendre à Reims, où une colombe apportera la Sainte Ampoule pour sa troisième dose.

(Si vous ne comprenez pas la référence, replongez dans vos manuels d'histoire !).

Par **Floris22**, le 19/12/2021 à 13:11

J'adore la dernière phrase.

Ils ne se cachent même plus. Et dire que j'étais traité de complotiste quand je tenais les mêmes propos que le véreux il y a deux ans.



IL DOIT :

- Utiliser un masque
- Se laver les mains
- Rester à l'écart

IL PEUT :

- Infecter
- Être infecté

IL DOIT :

- Utiliser un masque
- Se laver les mains
- Rester à l'écart

IL PEUT :

- Infecter
- Être infecté

Par **Isidore Beautrelet**, le 21/12/2021 à 07:04

Bonjour

Je viens de tomber sur cet article

<https://www.ladepeche.fr/2021/12/19/pass-vaccinal-les-personnes-qui-nen-seront-pas-munies-pourront-elles-beneficier-de-soins-a-lhopital-10001481.php>

Cela confirme mes craintes. Le pass vaccinal sera bien exigé pour les visiteurs et les patients non urgent.

Les non vaccinés ne pourront pas consulter un spécialiste à l'hôpital sauf si leur état s'aggrave et que cela devient une urgence.

Je suis curieux de savoir comment le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel vont nous valider cela.

Le pire, c'est que cette transformation du pass sanitaire en pass vaccinal tombe peu de temps après que le Conseil d'Etat ait validé le rabaissement à 24 heures de la validité des test négatifs sous prétexte de la rapidité des tests antigéniques. Que va t-il pouvoir nous pondre cette fois-ci ?!

Par **Floris22**, le **27/12/2021 à 19:52**

Comme l'an dernier, grippe et gastro, maladies hivernales, ont été tuées par le COVID. Quel tueur ce covid, mais quel tueur ! Il est impressionnant.

Je n'en peux plus de ces clowns à roulettes (désolé les clowns de vous insulter avec une telle comparaison, mais je me base sur l'expression populaire)

Allez hop, on repasse à trois jours de télétravail et tout qui ferme. Ras la casquette.

Quant au Véreux, je me demande s'il a eu son diplôme en étudiant ou via un paquet Bonux (blague que les moins de 40 ans pourrait ne pas comprendre) quand il déclare "'Omicron est beaucoup, beaucoup plus contagieux que les précédents, et notamment que le variant Delta. Au moins trois fois plus contagieux'". Il aurait dû se rappeler que plus un virus est contagieux, moins il a de charge virale et donc moins il est dangereux.

Il serait temps d'arrêter ces mesures à la Co* ou pour citer Pompidou "il faut arrêter d'emmerder les français"

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/12/2021 à 08:20**

Bonjour

[quote]Quant au Véreux, je me demande s'il a eu son diplôme en étudiant ou via un paquet Bonux (blague que les moins de 40 ans pourrait ne pas comprendre)[/quote]

J'ai moins de 40 ans et je comprends cette référence grâce à mon père qui m'avait donné sa collection de petit soldats à mes 7 ans.

Pour remettre la référence au goût du jour, on dira qu'il l'a eu via un paquet de céréales ou un œuf en chocolat ?

Après cette pointe d'humour, je me dois de revenir sur les propos que je tenais pas rapport à l'accès à l'hôpital. La presse était floue, il n'y avait qu'un article de La Dépêche (que j'ai cité plus haut) qui laissait penser que le pass vaccinal serait exigé pour les patients non urgent.

Mais finalement le gouvernement a fait machine arrière

[quote]

ce pass signifie qu'il faudra présenter un schéma vaccinal complet pour accéder aux lieux recevant du public (restaurants, loisirs...). Il n'est donc plus possible de présenter un test PCR négatif pour ce faire. **Seul l'accès aux hôpitaux et aux Ehpad restera possible avec un pass sanitaire.**[/quote]

<https://www.lindependant.fr/2021/12/27/covid-le-pass-vaccinal-devrait-remplacer-le-pass-sanitaire-a-partir-du-15-janvier-10015092.php>

Pas de quoi crier victoire pour autant car le pass sanitaire pour aller à une simple consultation à l'hôpital reste une grave atteinte au droit à la santé.

Mais il est vrai que le pass vaccinal aurait été encore pire car cela revenait à refuser des soins aux non-vaccinés.

A ceux qui pensaient que le vaccin c'était liberté, je vous invite à lire ceci

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/variant-omicron/un-pass-vaccinal-et-un-test-negatif-qu-est-ce-que-la-regle-allemande-2g-que-le-gouvernement-francais-etudie_4894393.html

Pour en revenir au projet de loi sur le pass vaccinal, il est également inadmissible que l'on autorise, les professionnels concernés à pouvoir réaliser un contrôle d'identité. C'est une fonction de la police et de la gendarmerie !

Le plus inquiétant c'est que cette crise sanitaire déshumanise de plus en plus.

La preuve avec The Conversation qui a osé faire un débat sur

[quote]**Serait-il éthique de prioriser en réanimation les malades Covid-19 vaccinés ?**
[/quote]

<https://theconversation.com/debat-serait-il-ethique-de-prioriser-en-reanimation-les-malades-covid-19-vaccines-174126>

Au Québec ce sont carrément les lieux de culte qui vont être concernés par le pass sanitaire

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2021-12/quebec-pass-sanitaire-lieux-de-culte-reaction-cardinal-lacroix.html>

Je termine pas une note d'humour (et oui encore). Je n'avais pas parlé du décret interdisant de danser dans les bars. Cela me rappelle quelque chose

<https://www.youtube.com/watch?v=ioQx5rkgdvs> ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/12/2021** à **11:20**

Et bien entendu le pass vaccinal a été validé par le Conseil d'Etat

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4857_avis-conseil-etat.pdf

Il assume clairement l'objectif d'incitation à la vaccination

[quote]

Le Conseil d'Etat relève que **le « passe vaccinal » est présenté par les pouvoirs publics comme visant, en outre, à inciter les personnes ne s'étant pas encore engagées dans un schéma vaccinal à entamer cette démarche.** Il estime qu'au vu de l'évolution de la situation épidémique et de la progression de la couverture vaccinale dans le pays, cet objectif indirect de la mesure, qui tend à limiter plus largement les risques de diffusion du virus dans les activités autres que celles entrant dans le champ de la mesure en raison des risques particuliers que celles-ci présentent, et les risques de développement des formes graves de la maladie, contribuant ainsi à réduire la pression exercée sur le système de soins, **s'inscrit dans l'objectif à valeur constitutionnelle de protection de la santé.**

[/quote]

Rappelons que la plupart des vaccins (si ce n'est tous), sont encore dans une phase conditionnelle de mise sur le marché.

Il est alors inadmissible que le Conseil d'État puisse admettre l'incitation à la vaccination. De plus quand bien même le vaccin bénéficierait d'une autorisation définitive de mise sur le marché, il ne serait pas justifié de restreindre les libertés des non-vaccinés, dans la mesure où il n'y a pas d'obligation vaccinale.

Enfin, même si l'on basculait dans une obligation vaccinale pure et dure, alors on devrait réagir comme les 11 vaccins obligatoires, c'est-à-dire que l'on ne devrait pas mettre en place des restrictions ou contrôles, qui n'existeraient pas pour les vaccins obligatoires. Plus précisément, la police ne contrôlant pas dans la rue si les personnes ont leur vaccin contre la rougeole, le tétanos ... ce ne devrait pas être le cas pour le COVID.

Un point positif tout de même

[quote]

le Conseil d'État suggère de modifier la rédaction du projet pour admettre expressément le certificat de rétablissement, par dérogation et dans des conditions définies par décret, comme un substitut du justificatif de statut vaccinal, indépendamment de la nature des activités pratiquées et de l'état médical actuel de la personne. Il appartiendra au pouvoir réglementaire d'adapter, au vu des connaissances scientifiques disponibles, la durée de prise en compte de ce certificat à compter de la précédente infection.

[/quote]

Cependant, on ne va pas se réjouir puisque que le pass sanitaire reste une atteinte grave aux

libertés (même s'il est moindre que le pass vaccinal).

Je souhaite aussi revenir sur le pass sanitaire dans les lieux de culte au Québec. Je ne vais pas avoir une analyse juridique mais spirituelle. Je précise que je ne suis pas croyant mais j'ai un profond respect pour les valeurs chrétiennes ainsi que pour la foi des pratiquants. Empêcher un catholique d'accéder à une Eglise, ça s'assimile à excommunication ! C'est horrible pour les croyants non-vaccinés qui vont craindre d'être condamné à l'enfer (notamment s'ils ne peuvent pas accéder à la confession). Lorsque j'évoquais le repentir des titulaires de faux pass, je disais que le vaccin était en train de devenir un objet divin. Au Québec, c'est malheureusement le cas, puisque le vaccin devient une condition pour accéder à la maison de Dieu. J'ose espérer qu'il y aura un mouvement de résistance des prêtres.

Je change encore de sujet pour relayer cette information

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/chateaubriant-des-salaries-du-cinema-1640285078>

En l'espèce, certains salariés n'étaient pas vaccinés. Cependant, le contrôle du pass en plein milieu d'une séance, c'est complètement idiot.

Par **C9 Stifler**, le **28/12/2021** à **13:49**

Bonjour,

[quote]

Malheureusement, le fait qu'il y ait peu d'intervenants sur ce débat est mauvais signe, alors que de nombreux étudiants en droit fréquentent notre forum

[/quote]

En soi, je ne pense pas m'être encore exprimé sur cette discussion car je n'avais pas grand chose à dire, mais je suis avec vivacité les messages postés. Il est indéniable que le passe sanitaire était naturellement critiquable quant à la proportionnalité de la mesure au regard d'autres libertés fondamentales, le passe vaccinal ne peut alors qu'être pire.

Pour relativiser un minimum (et surtout redonner de l'espoir) la décision du Conseil d'Etat, il a rendu une décision générale sur le passe vaccinal dans les différents établissements concernés sans tenir compte des autres obligations sanitaires qu'on impose à certains établissements spécifiques.

Par exemple, on va bientôt interdire de manger dans les cinémas/théâtres et tout cela en s'accompagnant du passe vaccinal. Or, d'après l'interprétation que je fais de la décision du Conseil d'Etat, il semblerait qu'il veuille notamment atténuer la pression hospitalière. Mais si l'on se base sur les récents discours, les personnes " totalement " vaccinés ne vont pas en réanimation. De sorte que la pression hospitalière semble causée par les non-vaccinés, et non les vaccinés. Ce qui revient à remettre en cause l'interdiction de manger, et a fortiori l'obligation du port du masque, dans les cinémas/théâtres et autres lieux similaires puisque l'obligation de détenir un passe vaccinal suffit amplement pour endiguer la pression

hospitalière.

De même, en quoi une personne qui a un test covid négatif a plus de chance d'être contaminé qu'une autre personne détenant un passe vaccinal dans tel lieu où, au final, le port du masque est obligatoire ? En supposant que la justification est d'atténuer la pression hospitalière puisque le non-vacciné est dans ce cas une personne " à risque ", il faut aussi tenir compte du fait que le port du masque réduit drastiquement la possibilité d'attraper le virus. Or, je n'ai pas eu connaissance depuis le début de l'épidémie, et surtout depuis l'obligation de port du masque, d'un cluster réalisé dans un cinéma/théâtre, voire même un amphithéâtre. La proportionnalité de la mesure par rapport aux droits et libertés est de fait mise à mal malgré la revendication du Conseil d'Etat de l'application d'un contrôle " strictement " proportionnel :

[quote]

Le Conseil d'Etat souligne que le prononcé de chacune de ces mesures est soumis, sous le contrôle du juge, à la condition qu'elle soit, dans son principe comme dans sa portée, sa durée et son champ d'application territorial, strictement nécessaire, adaptée et proportionnée aux risques sanitaires encourus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu.

[/quote]

En théorie, le passe vaccinal n'est justifié qu'à cause, principalement, du nouveau variant et de la pression hospitalière. Mais qu'en sera-t-il lorsque cette pression redescendra ? Je doute fortement que le Conseil d'Etat puisse se cantonner derrière le risque hypothétique de l'apparition d'un nouveau variant pour légitimer la légalité du passe vaccinal.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/12/2021 à 14:38**

Bonjour C9 stifler

Je te remercie pour ton intervention

[quote]

De sorte que la pression hospitalière semble causée par les non-vaccinés, et non les vaccinés.

[/quote]

Pour moi, c'est plutôt la fermeture de lit et le sous-investissement dans l'hôpital qui est la cause de cette saturation.

Il ne faut pas oublier qu'en 2017 et en 2019 il y avait déjà eu un signal d'alarme avec la grippe

<https://sante.lefigaro.fr/article/grippe-tension-dans-142-hopitaux-et-deja-l-an-annonce-d-un-lourd-bilan/>

<https://www.leparisien.fr/societe/urgences-saturees-face-a-la-grippe-des-gens-attendent-plus-de-huit-heures-dans-les-couloirs-13-02-2019-8011185.php>

Mais c'est un autre débat

[quote]

Ce qui revient à remettre en cause l'interdiction de manger, et a fortiori l'obligation du port du masque, dans les cinémas/théâtres et autres lieux similaires puisque l'obligation de détenir un passe vaccinal suffit amplement pour endiguer la pression hospitalière.

[/quote]

Bonne remarque !

On peut s'interroger aussi sur le cumul de justificatifs qui semblent fortement intéressés le gouvernement.

[quote]De même, en quoi une personne qui a un test covid négatif a plus de chance d'être contaminé qu'une autre personne détenant un passe vaccinal dans tel lieu où, au final, le port du masque est obligatoire ?

[...] je n'ai pas eu connaissance depuis le début de l'épidémie, et surtout depuis l'obligation de port du masque, d'un cluster réalisé dans un cinéma/théâtre, voire même un amphithéâtre.

[/quote]

Excellente analyse !

On pourrait faire la même remarque pour le train.

Cependant, c'est là qu'entre en jeu, l'objectif "indirect" d'incitation à la vaccination, validé par le Conseil d'État.

[quote]En théorie, le passe vaccinal n'est justifié qu'à cause, principalement, du nouveau variant et de la pression hospitalière. Mais qu'en sera-t-il lorsque cette pression redescendra ?[/quote]

Pour le pass sanitaire, il semble que lorsqu'il a été prolongé au-delà du 15 novembre, nous n'étions plus dans un pic épidémique. Et pourtant sa prolongation jusqu'à l'été 2022 a été validé.

Par **C9 Stifler**, le **01/01/2022** à **09:31**

Re,

[quote]

Pour le pass sanitaire, il semble que lorsqu'il a été prolongé au-delà du 15 novembre, nous n'étions plus dans un pic épidémique. Et pourtant sa prolongation jusqu'à l'été 2022 a été validé.

[/quote]

Personnellement, j'avais espoir en ce que le gouvernement assouplisse le pass sanitaire postérieurement au 15 novembre. Malheureusement, j'étais un peu trop optimiste..

Le gouvernement canadien a décidé de conditionner l'allocation chômage à la vaccination : <https://www.cnews.fr/monde/2021-12-31/canada-les-chomeurs-non-vaccines-prises-dindemnites-1166125>

On a vraiment atteint un seuil d'hypocrisie maximal. Si de tels lois arrivent à passer, autant rendre la vaccination purement et simplement obligatoire. J'ai quand même l'impression que les gouvernements ont peur de rendre la vaccination obligatoire pour postérieurement se rendre compte qu'ils n'ont plus de moyens pour éviter un regain épidémique, sauf si ce n'est qu'en renforçant les gestes barrières. En effet, les professionnels de santé sont les plus à risque de côtoyer des personnes atteintes de virus en tout genre. Or, sans l'ombre d'un doute, le plus efficace pour eux pour éviter d'être contaminé est principalement le respect des gestes barrières, la vaccination n'arrive qu'à titre subsidiaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/01/2022** à **13:31**

Bonjour

Tout d'abord, je souhaite mes meilleurs vœux à celles et ceux qui nous lisent (même si l'année 2022 démarrera mal avec ce honteux pass vaccinal).

[quote]Personnellement, j'avais espoir en ce que le gouvernement assouplisse le pass sanitaire postérieurement au 15 novembre. Malheureusement, j'étais un peu trop optimiste[/quote]

Honnêtement je l'ai cru aussi. Et j'ai été outré lorsque le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel ont validés ce prolongement.

[quote]Le gouvernement canadien a décidé de conditionner l'allocation chômage à la vaccination : <https://www.cnews.fr/monde/2021-12-31/canada-les-chomeurs-non-vaccines-prises-dindemnites-1166125>[/quote]

Les grands esprits se rencontrent ! Je comptais justement aborder cette information. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1851004/vaccin-resrictions-prestations-emploi-sante-publique>

C'est scandaleux ! Même les terroristes ne sont pas traités de la sorte.

D'ailleurs, en France, rappelez vous du vif débats qu'avait suscité l'assignation à résidence

des terroristes.

<https://www.la-croix.com/France/Securite/Terrorisme-sages-encadrent-assignations-residence-2018-02-16-1200914365>

Aujourd'hui, lorsqu'on parle d'un confinement uniquement des non-vaccinés, ça choque moins !

Pour en revenir au Canada, la haine contre les non vaccinés est encore plus forte qu'en France, puisque leur chef d'État ose déclarer que les non vaccinés sont souvent des racistes misogynes

<https://www.breizh-info.com/2022/01/01/177145/trudeau-non-vaccines-racistes/>

Je rappelle que le débat ne porte pas sur le vaccin mais sur le pass (bien évidemment c'est intimement lié). Or, en France et en Italie, des mouvements LGBTQQIP2SAA+ ont très vite alerté sur le fait que le pass sanitaire pourrait augmenter la transphobie.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/le-pass-sanitaire-un-outil-dangereux-pour-les-personnes-trans_fr_60faf46ee4b0d017f8343958

<https://progettogenderqueer.blog/2021/07/21/green-pass-e-tamponi-gestiranno-con-discrezione-i-dati-delle-persone-non-binary-e-transgender-non-rettificate/>

Prends ça dans les dents Justin (je parle de Trudeau pas de Bieber) ?

Plus sérieusement, ce risque d'agressions transphobes sera encore plus élevés avec le pass vaccinal et la possibilité pour les professionnels de [barrer]contrôler[/barrer] vérifier l'identité du titulaire.

Bien évidemment, un contrôle ne termina pas forcément par une agression. Mais les personnes trans seront amenées à subir des regards suspicieux ou haineux.

Je souhaitais partager deux autres informations

[quote]

La politologue Anastasia Colosimo : « Laisser mourir les non-vaccinés est un bon moyen de sélection naturelle »[/quote]

<https://lemediaen442.fr/la-politologue-anastasia-colosimo-laisser-mourir-les-non-vaccines-est-un-bon-moyen-de-selection-naturelle/>

Voilà où on est !!!

[quote]Désintox. Non, il n'y a pas d' « épidémie de non-vaccinés »[/quote]

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/vaccin/desintox-non-il-n-y-a-pas-d-epidemie-de-non-vaccines_4872267.html

Comment légitimer le pass vaccinal ?!

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/01/2022** à **14:58**

Information importante : Amnesty International demande aux autorités tunisiennes de suspendre l'application du passe vaccinal beaucoup trop restrictif

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/12/tunisia-must-halt-covid-vaccine-pass/>

Par **Floris22**, le **01/01/2022** à **18:58**

[quote]

Or, sans l'ombre d'un doute, le plus efficace pour eux pour éviter d'être contaminé est principalement le respect des gestes barrières, la vaccination n'arrive qu'à titre subsidiaire.

[/quote]

Je ne suis pas d'accord sauf à vouloir rencontrer mon pote aspergillus fumigatus (pour le port du masque en continu) et ses copains virus et bactéries. En effet, les gestes barrières appliquées avec trop de zèle limite les micro agressions dont notre organisme a besoin pour toujours être à la pointe de sa défense.

Il vaut mieux anticiper. Un vieux proverbe ne dit-il pas que le médecin est dans l'assiette. Mais sinon, lisez des études peut aussi aider.

<http://h16free.com/2021/12/15/70153-cet-hiver-prenez-donc-de-la-vitamine-d>

Celle-là également est pas mal dans le registre biperies

<https://www.ouest-france.fr/sport/football/foot-amateur/coup-dur-pour-le-football-amateur-un-decret-interdit-aux-spectateurs-d-etre-debout-dans-les-stades-4247f716-6af1-11ec-acf2-b6ea099d3b86>

Dire que nous sommes chez Ubu roi est une insulte faite à Alfred JARRY. Nous l'avons largement dépassé.

M'enfin, il faut ronger son frein. Aussi, je vous souhaite une bonne année 2022, en espérant que ces pitreries cessent bientôt.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/01/2022** à **11:19**

Bonjour

[quote]les gestes barrières appliquées avec trop de zèle limite les micro agressions dont notre organisme a besoin pour toujours être à la pointe de sa défense.[/quote]

On a eu un triste exemple avec la bronchiolite

<https://rmc.bfmtv.com/emission/en-raison-des-gestes-barrieres-sante-publique-france-redoute-une-epidemie-de-bronchiolite-de-plus-grande-ampleur-2048241.html>

[quote][la Direction générale de la santé (DGS)] indique que *"les mesures de distanciation sociale participent à freiner la circulation du virus du COVID-19 mais également celle des autres virus. L'immunité individuelle et collective se développent donc moins. En revanche, ces mesures permettent de limiter la circulation du virus, donc le nombre de personnes contaminées et notamment les personnes les plus fragiles, de personnes hospitalisées et in fine, de décès."*[/quote]

<https://www.lci.fr/sante/coronavirus-covid-19-ncov-pandemie-distanciation-sociale-et-gestes-barrieres-fragilisent-ils-notre-systeme-immunitaire-2161117.html>

C'est le cercle vicieux que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer au cours de ce débat : les gestes barrières nous ont rendu plus fébrile face aux "simples" virus d'hiver. Les autorités recommandent de continuer les gestes barrières face à ces virus.

Mais j'ai lu une recommandation encore plus loufoque

[quote]Le risque ? Que les enfants contractent des formes plus graves des maladies virales en grandissant.

La solution pour endiguer ce phénomène passe notamment par le fait d'avoir un calendrier vaccinal à jour. *"La vaccination des enfants et adolescents a continué d'enregistrer un fort déficit qui s'est même accentué durant les quatre premiers mois de cette année",*[/quote]

<https://www.femmeactuelle.fr/sante/news-sante/dette-immunitaire-ce-probleme-du-aux-gestes-barriere-qui-inquiete-le-corps-medical-2121879>

Bien évidemment que c'est important de réaliser ses 11 vaccins obligatoires.

Mais pour la plupart des virus d'hiver, il n'y a de pas vaccin !!!

Les 11 vaccins obligatoires et même celui contre le COVID ne nous protège pas contre les gastro, rhino, gripes

C'est pour ça qu'il faut également booster nos défenses immunitaires (pour la vitamine D j'essaye de consommer pas mal de harengs fumés, pilchard, anchois et sardines. C'est mieux que la traditionnelle cuillère d'huile de foie de morue ?).

Par **Floris22**, le **02/01/2022** à **12:14**

Un bémol sur

[quote]

Bien évidemment que c'est important de réaliser ses 11 vaccins obligatoires.

[/quote]

Les seuls vaccins dont un gamin a besoin est dans le triptyque DTP. Après, par confort pour le gamin, tu peux lui faire le ROR et coqueluche, sachant que tu perdras ta réponse immunitaire avec le temps pour la rubéole. On s'en rend compte notamment pour les femmes lorsqu'elles tombent enceintes et font un bilan. Or la rubéole est très dangereuse pour une femme quand elle est enceinte. Il est donc important de faire un bilan avant d'avoir l'envie de concevoir un enfant et de faire si besoin un rappel (ou y aller tout court).

Une rougeole tout comme la varicelle à l'âge adulte, tu peux y passer.

Les autres vaccins, c'est la même politique que pour ceux du covid.

[quote]

Les 11 vaccins obligatoires et même celui contre le COVID ne nous protège pas contre les gastro, rhino, gripes

[/quote]

C'est une évidence mais elle est tue par les merdias. Tout comme le fait que les gestes barrières, hormis le lavage de mains AVEC du savon, est plus nuisible que bénéfique sur moyen et long terme à cause de la perte d'immunité que cela entraîne.

Tout comme je l'ai précisé plus haut, le médecin est dans l'assiette. Donc boudin noir et viande rouge pour le fer, huitres pour le zinc, clémentines et brocolis(entre autres) pour la vitamine C. Il est aussi possible de prendre une cure de vitamines. Une à l'automne et une au printemps afin de faire le plein de vitamine D également.

Et là, comme par miracle, même si on attrape un virus, ces effets seront moindres.

Pour info, hormis si on habite dans le Sud et qu'on passe 30 minutes dehors tous les jours, en hiver, nous sommes tous carencés en vitamine D vu notre alimentation actuelle et le fait que les aliments sont moins riches en oligo-éléments et vitamines.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/01/2022** à **12:34**

[quote]

Donc boudin noir et viande rouge pour le fer

[/quote]

L'occasion de préciser que contrairement à une idée reçue, les épinards ne sont pas un aliment riche en fer, il s'agit d'une erreur de calcul

<https://www.lefigaro.fr/sciences/2008/10/01/01008-20081001ARTFIG00124-y-a-t-il-vraiment-beaucoup-de-fer-dans-les-epinards-.ph>

Le "Goliath du fer" pour reprendre le terme de l'article est le boudin noir.

Pour en revenir au port du masque

<https://www.lelibrepenseur.org/lecons-dhygiene-anti-covid19-de-la-part-de-castex-et-du-medecin-verantanplan/>

?

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/01/2022 à 14:58**

Information importante : En Italie, le Ministère de la santé refuse de dédommager les personnes victimes "d'effets indésirables" liés à la vaccination COVID 19 car ce vaccin est non obligatoire.

<https://raffaelepalermonews.com/i-danni-da-vaccinazioni-non-obbligatorie-tra-cui-quelli-da-vaccino-covid-non-sono-riconosciuti-dal-ministero-della-salute/>

Quelle hypocrisie !

Par **Floris22**, le **02/01/2022 à 16:29**

Logique, car vaccin avec une autorisation temporaire. Il est à l'essai.

Ce que disent les italiens, c'est ce que je dis depuis plus d'un an. Le vaccin n'étant qu'en phase d'essai, il faut signer un consentement pour le recevoir. Aussi, les seuls personnes responsables de cette vaccination sont ceux qui le reçoivent.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/01/2022 à 07:28**

Bonjour

[quote]

Logique, car vaccin avec une autorisation temporaire. Il est à l'essai.

[/quote]

Effectivement !

Cependant, pour les États qui ont mis ou qui vont mettre en place l'obligation vaccinal, les gouvernements ne pourront pas invoquer cet argument pour se couvrir.

Pour la France, pourrait-t-on plaider que "Le pass vaccinal est une forme déguisée d'obligation vaccinale". Je met entre guillemet car c'est pour mot pour mot ce qu'a déclaré Véran.

Par **Floris22**, le **03/01/2022** à **10:19**

Pour répondre à ta question, petit débat sur linkedin

https://www.linkedin.com/posts/marc-g%C3%A9lineau-larrivet-b0500477_l%C3%A9tat-a-institu%C3%A9-la-vaccination-obligatoire-activity-6883529135168331776-Yx0P

Suite à cet article sur le fig

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/l-etat-a-institue-la-vaccination-obligatoire-de-facto-il-doit-en-assumer-les-consequences-20220102>

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/01/2022** à **07:41**

Bonjour

Finalement le pass vaccinal ne rentrera pas en vigueur aussi vite que prévu

<https://twitter.com/i/status/1478142558509350914>

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire/pass-vaccinal-suspension-surprise-de-l-examen-du-projet-de-loi-a-l-assemblee-nationale_4903681.html

[quote]

Christophe Castaner, le patron du groupe LREM, a fustigé "*l'irresponsabilité*" des oppositions

[/quote]

Non Monsieur ! Cela s'appelle la démocratie.

Par **LouisDD**, le **04/01/2022** à **08:24**

Salut

Il est sage de voir qu'une opposition émerge. Toutefois, pas encore sûr que cela pourra faire échec à un 49.3 .

Pour ce qui est de la responsabilité de l'Etat, j'ai beaucoup entendu dire (surtout par la génération parentale/grand parent) que les réactions liberticides étaient dues à l'affaire du sang contaminé en partie, que l'Etat ne pouvait plus se permettre d'être au centre de telles affaires etc. Mais effectivement ça craint un peu d'obliger sans obliger si derrière c'est simplement pour ne pas payer les pots cassés...

Ce qui est embêtant c'est qu'on arrive sur un variant qui fait peur. Imaginez 200 000 cas par jour, on va tous mourir !!!!! Ah non en fait... Enfin si un jour... Mais plus probablement d'autre chose (ça s'appelle la vieillesse je crois c'est assez rare, je vais pas dire qu'on peut pas se confiner pour lutter contre elle car il existe les Ephad lol...). Donc on imagine facilement un soutien à un peu tout et n'importe quoi.

Pas encore eu le temps de lire les arrêtés pour le masque obligatoire en ville... Espérons qu'ils aient retenu les leçons : pas de généralité, plages horaires, lieux...

D'ailleurs petit apparté, mais nos politiques sont insupportables, j'entendais une député si je me souviens bien raconter que les transports en commun sont sûrs, qu'en plus dans le métro c'est rarissime de croiser des gens sans le masque... Alors comment dire métro boulot dodo c'est un peu ma vie du moment, et j'ai forcément une personne sans masque + le nez disgracieux qui sort/ le masque pas déplié/ le faux masque genre buff- écharpe... Je ne dis pas que les transports sont dangereux (même si ça renifle à tout va, ça se mouche et ça tousse...) mais bon faut arrêter de croire que les gens respectent tous les gestes barrières...

D'ailleurs ciné vous ne pouvez plus manger ou boire. Restaurant : littéralement un lieu confiné, avec des gens qui parlent (a ce qu'il paraît c'est un des vecteurs de propagation mais bon), des serveurs qui brassent l'air, des gens qui ne portent pas le masque... Cinéma ; silencieux, pas de gens qui brassent l'air, salle beaucoup plus grande, durée du séjour quasi équivalent... Faut peut être tilter à un moment ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/01/2022** à **08:58**

Salut Louis !

[quote]

Toutefois, pas encore sûr que cela pourra faire échec à un 49.3 .

[/quote]

A mon avis, le gouvernement n'aura même pas besoin d'en arriver là.

Certains députés qui ont votés contre le prolongement de la séance, ne sont pas opposés au principe du pass vaccinal.

Ils voulaient simplement être un caillou dans la chaussure.

[quote]

Pour ce qui est de la responsabilité de l'Etat, j'ai beaucoup entendu dire (surtout par la génération parentale/grand parent) que les réactions liberticides étaient dues à l'affaire du sang contaminé en partie,

[/quote]

Et dire que l'un des principaux responsables de cette affaire est aujourd'hui président du Conseil Constitutionnel ?

[quote]

Faut peut être tilter à un moment ?

[/quote]

On pourrait aussi parler de l'interdiction de manger dans les trains.

Certains voyages pouvant être très long, il y a eu légitimement des contestations

Précision de Matignon

[quote]

cette interdiction serait appliquée "avec discernement", que ce soit pour "les jeunes enfants ou les personnes fragiles".

[/quote]

<https://www.capital.fr/economie-politique/covid-19-manger-ou-boire-dans-un-train-ne-sera-pas-vraiment-interdit-1424239>.

En espérant que cela suffira à éviter des scènes de lynchage de parents nourrissant leurs

enfants.

Précision de Djebbari

[quote]

[quote]Si vous avez un besoin impératif de boire ou de manger, parce que vous êtes fragile ou simplement parce que vous avez ce besoin physiologique, vous pouvez retirer votre masque et boire ou manger rapidement, puis le remettre tout de suite après", a-t-il détaillé.[/quote]

Eviter les abus

La mesure vivement critiquée par ailleurs a pour objectif de lutter contre certains comportements telle que "la personne qui retire son masque en **mangeant des chips plusieurs minutes, voire plusieurs heures**. C'est ce genre d'abus que nous voulons éviter", a poursuivi Jean-Baptiste Djebbari.

[/quote]

https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/transports/interdiction-de-manger-dans-le-train-jean-baptiste-djebbari-precise-les-regles_AV-202201030430.html

Ça doit être un gros paquet de chips ?

Plus sérieusement, la mesure est en elle-même grotesque, toutes ces précisions ne font que rendre le gouvernement encore plus ridicule.

Je rebondi sur Castaner qui dénonçait l'irresponsabilité des députés ayant voté contre le prolongement de la séance.

Mais pour moi ce qui est "irresponsable", ce sont les récentes déclarations du professeur André Grimaldi et du député Sébastien Huyghe.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/01/02/covid-19-les-non-vaccines-devraient-pouvoir-dire-s-ils-souhaitent-ou-non-etre-reanimés-estime-le-professeur-grimaldi_6107912_3244.html

<https://www.lavoixdunord.fr/1120820/article/2021-12-30/covid-19-un-depute-ir-du-nord-propose-que-les-non-vaccines-hospitalisés-payent>

Comme je l'ai souvent dit, si on a ce débat pour les non-vaccinés alors il faut l'avoir pour les fumeurs, les personnes ayant contractés une MST suite à un rapport sexuel non protégés

Par **LouisDD**, le **04/01/2022** à **09:23**

C'est déjà très bien d'être un caillou dans les chaussures ! Je ne comprends même pas qu'on

puisse accepter qu'un membre du gouvernement même en s'adressant à sa majorité puisse faire des injonctions ou traiter d'irresponsables les membres de l'opposition. Les députés sont censés être un tant soit peu libres dans leur mandat... Cela vaut à mon sens vis à vis des électeurs mais aussi du gouvernement et même vis à vis du groupe politique d'appartenance... Mais bon hein... On peut être rêveur...

Effectivement, tu as compris où je voulais en venir avec le sang contaminé... En espérant qu'on ne finisse pas avec Veran à la tête du CC pour lui succéder...

Tu plaisantes mais ayant pris quotidiennement le train pendant près d'un mois, je peux te garantir que le paquet de chips, le sandwich savouré et le paquet de M&M's ne sont pas des cas isolés... Ça ne portait pas de masque et dès qu'un contrôleur pointait son nez la personne pioche une bouchée histoire de... Heureusement les contrôleurs sont plutôt physionomistes et généralement ces personnes se font reprendre au deuxième passage...

Je suis bien d'accord avec toi !

Et la liste peut s'agrandir : pour les gens qui font du ski sans casque (peut être ont ils confondu avec masque lol), l'alcoolisme, les drogués etc.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/01/2022** à **06:07**

Bonjour

Question du jour :

Qui a dit :

[quote]c'est une toute petite minorité qui est réfractaire. Celle-là, comment on la réduit ? On la réduit, pardon de le dire, comme ça, en l'emmerdant encore davantage. Moi, je ne suis pas pour emmerder les Français. Je peste toute la journée contre l'administration quand elle les bloque. Eh bien là, les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder. Et donc on va continuer de le faire, jusqu'au bout. C'est ça, la stratégie[/quote]

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/covid-19-emmanuel-macron-decide-a-emmerder-les-non-vaccines-jusqu-au-bout-1641329546>

Un pilier de bar après sa troisième dose de pastis ?!

Et bien non ! Il s'agirait plutôt d'un pilier de la République, puisque ces propos sont de notre Président la république.

Après l'objectif indirect d'incitation à la vaccination, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel valideront-ils l'objectif "d'emmerder les non vaccinés" ?!

Par **LouisDD**, le **05/01/2022** à **10:32**

Salut

Si M. le président de la République s'amuse à quelques citations de ses prédécesseurs (ici Pompidou... Ah l'art de dire ce que l'on pense par la soit disante bouche des autres...), pourrait-on lui envisager une bonne chienlit pour ternir un peu son mandat ?

En tout cas, le pass vaccinal ne sortira pas dans les temps et j'ai l'impression que c'est une première durant cette "crise". Je m'en réjouis. Si l'opposition trouvait peut être plus de soutien, le pass vaccinal pourrait même ne jamais paraître. Mais bon... On peut toujours espérer.

Pour le CC, sans commentaire...

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/01/2022** à **11:46**

La réaction de l'opposition ne s'est pas fait attendre

[quote]Pass vaccinal : Fureur de l'opposition après les propos de Macron sur les non-vaccinés, les débats encore suspendus[/quote]

<https://www.20minutes.fr/politique/3211211-20220105-pass-vaccinal-fureur-opposition-apres-propos-macron-non-vaccines-debats-encore-suspendus>

L'article de 20 minutes nous permet de découvrir d'autres propos du Président

[quote]« Quand ma liberté vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable. Un irresponsable n'est plus un citoyen"[/quote]

Ce genre de déclaration est à pleurer !

Surtout que lorsqu'il était candidat, Macron s'opposait à la déchéance de la nationalité des terroristes binationaux, qu'il qualifiait de "faute politique". On se demande ce qu'il se passe dans sa tête.

Autre élément intéressant de l'article de 20 minutes

[quote]Au banc du gouvernement, le ministre de la Santé Olivier Véran a tenté d'expliquer la parole présidentielle, dans un langage plus policé. « Le mal qui ronge notre pays, c'est **une vaccination qui bien qu'importante, reste insuffisante** »[/quote]

Youpi ! Je vais pouvoir faire un rappel des chiffres, ça faisait longtemps ?

Ce sont ceux du 2 janvier

[quote]91.8 % des Français éligibles (> 12 ans) ont reçu au moins une dose de vaccin, **89.8 % ont reçu toutes les doses requises**, **38.8 %** ont reçu une dose de rappel supplémentaire.[/quote]

<https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

Bref, 90 % des 12 ans et + sont vaccinés et ce serait insuffisant !

Par **LouisDD**, le **05/01/2022** à **12:40**

Re

Le comportement responsable n'est pas de se faire vacciner, ça c'est surtout égoïste. Le comportement responsable c'est de se vacciner (ou pas d'ailleurs), de respecter les gestes barrières et (malheureusement) de limiter au maximum sa vie sociale.

Ce n'est pas brandir à tout va fièrement son pass tout en créant des cluster de vaccinés (car c'est ce qui est en train d'arriver, c'est mathématique, comme ironisait un fervent défenseur du vaccin pour ironiser le constat d'un antipass, quand 100% des gens seront vaccinés 100% des cas concerneront des vaccinés... Ces gens là aimeraient seulement qu'actuellement la majorité des cas soient des non vaccinés malheureusement les chiffres ne sont pas en leur faveur). Ni adopter une stratégie de déni face au dépistage ou aux règles d'isolement.

Mais bon, tant mieux si on peut se sentir citoyen comme ça.

A quand le rationnement d'usage du pass ? (X sorties par semaine et après le pass est désactivé) ça ça aurait du sens : on continue à consommer (peut être même avec cet effet d'excès qu'on a vu en sortie de confinement), mais on ne peut pas fréquenter plus de x fois certains lieux où la contamination est forte. Quand l'épidémie est forte on réduit ce X, quand elle est faible on l'augmente. Les non vaccinés ont accès à un pass avec un nombre très limité pour X.

Mais bon stigmatiser les gens c'est mieux, diriger les gens avec la carotte au bout du bâton certainement plus amusant...

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/01/2022** à **08:17**

Bonjour

[quote]

A quand le rationnement d'usage du pass ? (X sorties par semaine et après le pass est désactivé) ça ça aurait du sens : [...] Les non vaccinés ont accès à un pass avec un nombre très limité pour X.

[/quote]

Personnellement, je suis opposé au principe même du pass et à toute distinction entre non-vaccinés et vaccinés.

Pour en revenir aux déclaration de Macron, voilà que Gabriel Attal en rajoute une couche

[quote]"Qui emmerde la vie de qui aujourd'hui ? Qui gâche la vie de nos soignants qui depuis deux ans sont mobilisés, sous l'eau, dans nos services de réanimation, pour sauver des patients qui aujourd'hui sont essentiellement non-vaccinés ? Ce sont ceux qui s'opposent au vaccin. Qui gâche la vie de nos commerçants, de nos restaurateurs, de nos théâtres, de nos cinémas, qui depuis deux ans vivent avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête quand ils n'ont pas été fermés ? Ce sont ceux qui s'opposent au vaccin. Qui gâche la vie de nos personnes âgées, qui sont contraints de vivre dans la solitude et dans la peur face à l'épidémie ? Ce sont ceux qui s'opposent au vaccin", a déclaré Gabriel Attal.

[/quote]

<https://www.ladepeche.fr/2022/01/05/qui-emmerde-la-vie-de-qui-ce-qui-faut-retenir-du-point-presse-de-gabriel-attal-apres-les-propos-fracassants-demmanuel-macron-10028431.php>

Bizarrement, je n'ai pas les mêmes réponses aux questions qu'il se pose.

- Qui emmerde la vie de qui aujourd'hui ?

Réponse : Le gouvernement emmerde les français par sa gestion calamiteuse de la crise sanitaire.

- Qui gâche la vie de nos soignants qui depuis deux ans sont mobilisés, sous l'eau, dans nos services de réanimation, pour sauver des patients qui aujourd'hui sont essentiellement non-vaccinés ?

Réponse : Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis les années 1990 en supprimant des lits d'hôpitaux et en diminuant les dépenses publiques.

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/hopitaux-la-suppression-des-lits-operee-depuis-les-annees-1990-inquiete-les-professionnels-de-sante_4170777.html

- Qui gâche la vie de nos commerçants, de nos restaurateurs, de nos théâtres, de nos cinémas, qui depuis deux ans vivent avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête quand ils n'ont pas été fermés ?

Réponse : Le gouvernement (et sa majorité) en instaurant le pass sanitaire/vaccinal et en faisant un chantage au couvre-feu/confinement.

- Qui gâche la vie de nos personnes âgées, qui sont contraints de vivre dans la solitude et dans la peur face à l'épidémie ?

Réponse : Le gouvernement en imposant le pass sanitaire dans les EHPAD.

On peut aussi parler de certains médias qui ont fait du COVID leur fonds de commerce, ce qui alimente la peur.

En posant ces questions, Gabriel Attal ne vaut pas mieux que les tarés qui brandissent des pancartes "Mais qui ?". L'objectif est en effet le même : stigmatiser une partie de la population.

Le projet de pass vaccinal vient d'être validé en première lecture par l'Assemblée

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire/pass-vaccinal-l-assemblee-nationale-adopte-le-projet-de-loi-en-premiere-lecture_4906277.html

Mais cela ne s'est pas fait dans le calme car une bagarre a bien failli éclaté entre un député LFI et LaRem

https://www.huffingtonpost.fr/entry/pass-vaccinal-deux-deputes-manquent-den-venir-aux-mains-a-lassemblee_fr_61d56d2ee4b04b42ab79eb97

C'est vrai que je souhaitais que l'opposition muscle son jeu, mais je ne pensais pas à ça ?

Autre actualité

[quote]Le Québec veut réserver la vente d'alcool et de cannabis aux vaccinés[/quote]

<https://www.nicematin.com/faits-de-societe/le-quebec-veut-reserver-la-vente-dalcool-et-de-cannabis-aux-vaccines-737616>

Paradoxalement, la conséquence sera que les non-vaccinés finiront par être en meilleure santé que les vaccinés ?

Par **Floris22**, le **08/01/2022 à 15:19**

L'avis du défenseur des droits est très intéressant. Bien sûr, il n'en sera tenu aucun compte.

<https://www.lexisveille.fr/passe-vaccinal-la-defenseure-des-droits-monte-au-creneau>

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2022 à 08:33**

Bonjour

@Floris 22 : Un grand merci pour le partage de cet article.

Effectivement, il faut malheureusement ne pas s'attendre à grand chose, puisque la

défenseure des droits avait rendu un rapport similaire à propos du pass sanitaire.

Je reste outré par les propos du Président qui a osé déclarer qu'il les assumait.
En revanche j'ai adoré la déclaration de Zemmour :

[quote]"J'aimerais bien qu'il emmerde d'autres gens comme les caïds, les trafiquants de drogue, les gens qui ont brûlé les voitures à la Saint-Sylvestre"[/quote]

<https://www.europe1.fr/politique/propos-de-macron-sur-les-non-vaccines-il-instrumentalise-cyniquement-le-covid-4086298>

Il y a également le 1er Ministre belge qui :

[quote]a signifié son désaccord avec les propos d'Emmanuel Macron qui veut "emmerder les non-vaccinés". Il estime qu'il faut "embêter le virus et pas embêter les gens".[/quote]

<https://www.midilibre.fr/2022/01/08/covid-19-emmerder-les-non-vaccines-le-premier-ministre-belge-prefere-embeter-le-virus-10034247.php>

Dorénavant je ne ferais plus de blague belge ?

Mais apparemment chez LaRem, il y a un concours de celui ou celle qui fera la déclaration la plus ignoble :

[quote]Le député LREM Bruno Questel menace les non vaccinés : « Vous ne voulez pas être vaccinés ? Bha vous allez voir ce que vous allez voir. » Un peu plus loin dans l'interview, il annonce qu'il y aura dans un futur proche des procédures judiciaires contre les non vaccinés[/quote]

Vidéo ici <https://www.trendsmap.com/twitter/tweet/1478714273509650436>

Pour en revenir au pass vaccinal, il pourrait être exigé dans certains centres commerciaux (même conditions que le pass sanitaire).

Maitre Yoann Sibille critique vivement cette mesure.

<https://www.marianne.net/societe/sante/passe-vaccinal-les-non-vaccines-seraient-totalement-exclus-des-centres-commerciaux>

On peut penser que dans les faits, ce pass serait exigé dans toutes les grandes surfaces de plus de 20 000 mètres carrés, puisque le taux d'incidence explose dans tous les départements
<https://covidtracker.fr/dashboard-departements/>

Dans son interview, Maitre Sibille évoque

[quote]Le Conseil d'État a d'ailleurs demandé au gouvernement de considérer le certificat de rétablissement comme un équivalent du passe vaccinal et je soutiens cette initiative.[/quote]

Cependant pour l'instant seul les sorties scolaires et l'accès aux hôpitaux restera soumis au

pass sanitaire.
Pour le reste :

[quote]Le décret mentionné au premier alinéa du présent A détermine, en fonction de l'appréciation de la situation sanitaire effectuée en application du même premier alinéa, les cas relevant du 2° du présent A dans lesquels l'intérêt de la santé publique nécessite d'exiger **la présentation cumulée d'un justificatif de statut vaccinal et du résultat d'un examen de dépistage virologique** ne concluant pas à une contamination par la covid-19. Il prévoit également **les conditions dans lesquelles, par exception, un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 peut se substituer au justificatif de statut vaccinal.**[/quote]

<https://www.senat.fr/leg/pjl21-327.html>

Ce seul paragraphe nous apprend deux choses :

- Il y aura des lieux où le pass vaccinal ne sera pas suffisant, il faudra aussi fournir un test négatif. C'est logique dans la mesure où le vaccin n'empêche pas de contracter la maladie. Mais pourquoi alors exiger le pass vaccinal et non pas seulement un test négatif. Ah mais oui, j'oubliais l'objectif indirect d'incitation à la vaccination !

Cette mesure ridiculise toutes les personnes qui ont osé déclarer que le vaccin c'est la liberté.

- Contrairement à ce que préconise le Conseil d'État, le certificat de rétablissement ne sera pas un substitut total au pass vaccinal. En effet, si le gouvernement avait voulu faire du certificat de rétablissement un substitut, il l'aurait inscrit dans le projet de loi. Or, il est seulement indiqué qu'un décret précisera les conditions de cette substitution. On voit clairement la volonté du gouvernement de limiter cette hypothèse. Et là encore c'est complètement idiot, puisqu'une personne rétablit du COVID est protégée pendant un certains temps contre la maladie.

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/01/2022 à 11:59

Bonjour

Dernière folie chez nos amis Québécois

[quote]

Le gouvernement de la province francophone met en place "une contribution santé" car il refuse que les non-vaccinés soient un "fardeau" pour la société.

[/quote]

<https://www.capital.fr/economie-politique/quebec-les-non-vaccines-vont-etre-taxes-1425182>

Pendant ce temps là en Italie

[quote]

Les diocèses italiens de Teano-Calvi et de Salerne ont interdit aux prêtres non vaccinés contre le Covid-19 de donner la communion.

[/quote]

<https://fr.aleteia.org/2022/01/11/italie-les-pretres-non-vaccines-ne-peuvent-plus-donner-la-communion-dans-deux-dioceses/>

On aurait aimé que l'Église soit aussi agressive contre les prêtres pédophiles.

Par **C9 Stifler**, le **12/01/2022** à **19:33**

Re,

Mon propos va un peu s'éloigner du débat sur le pass sanitaire mais il reste juridiquement intéressant. Un avocat avait préconisé dans une tribune de poursuivre les non-vaccinés (et exclusivement les non-vaccinés) sur le fondement notamment de l'infraction d'administration d'une substance nuisible. Je précise qu'on poursuit déjà les personnes contaminant volontairement une autre avec le virus du VIH sur le fondement de cette infraction. Toutefois, la justification de l'exclusion des vaccinés/ de leur " irresponsabilité " pénale est on ne peut plus ironique :

[quote]

À ceux qui argueraient qu'une personne vaccinée peut néanmoins transmettre le virus, ce qui est vrai même si les probabilités sont bien moindres, la démarche vaccinale active est celle de la mise en place d'une barrière vaccinale, à l'image d'un préservatif qui serait mis mais qui craquerait en cours de rapport sexuel et conduirait à la transmission du virus du VIH.

[/quote]

Voici un lien pour lire toute la tribune : <https://www.leparisien.fr/societe/la-loi-doit-sanctionner-ceux-qui-refusent-le-vaccin-et-transmettent-le-virus-lappel-dun-medecin-et-dun-avocat-09-01-2022-EKGP7O5ZY5AT3N52OB45XLCGEQ.php>

Par **Jemass**, le **13/01/2022** à **23:02**

A l'époque où les législateurs ont rédigé les textes de la Constitution française il y avait déjà eu des épidémies bien plus graves que le covid
il n'y a donc, à mon humble avis, pas de raison de rogner ces droits fondamentaux des Français en raison de l'apparition d'un nouveau coronavirus. D'autant que nous sommes au 21ème siècle avec un secteur médical modernisé. Des moyens

supplémentaires sont nécessaires pour faire face au covid mais pas de nouvelles lois.

Les données du CDC (centre de contrôle des maladies aux USA) sont que 85% des personnes ayant contractés le virus ont rapporté avoir porté un masque. Plus de 50 études de leur institut de la santé (NIH) indiquent que le masque ne réduit pas le risque de transmission virale. il est peut être bon de le rappeler au vu de la confiance excessive de certains en cet accessoire.

Comme les experts présents sur ce forum l'ont indiqué , la réserve du pouvoir pour voter l'obligation vaccinale est lié au fait qu'alors les plaintes pour effets indésirables du vaccin génomique deviendraient légales. ce qui est intéressant est que cela révèle le manque de confiance du pouvoir en la sureté de ces vaccins génomiques.

Avec ces injections à répétition d'ARNmessenger, la probabilité de modifier l'ADN des sujets est significative (même si le discours officiel a nié cette possibilité)
Que cela soit fait de manière intentionnelle ou non. Le grand public n'est pas encore conscient du risque de voir son ADN modifié par ces injections.
une étude scientifique récente établit que la protéine Spike peut s'introduire dans le noyau et perturbe le processus de réparation de l'ADN.
(Jiang et al, Viruses 2021). S'autoriser sciemment ou non à modifier le code génétique de quelqu'un est là vraiment une question fondamentale en regard du droit.

Je crois que Juristudiant est un des rares endroits où la discussion sur ces sujets est encore possible en France je dois dire...

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/01/2022 à 07:15

Bonjour

@ C9 Stifler : Un grand merci pour avoir partagé cette tribune.
L'analyse de cet avocat est totalement absurde. C'est aberrant de constater que son argument pour que les non-vaccinés soient les seuls visés, est de comparer le vaccin à une capote trouée ?

@Jemass

[quote]

Je crois que Juristudiant est un des rares endroits où la discussion sur ces sujets est encore possible en France je dois dire...

[/quote]

Et nous sommes heureux que ce débat puisse continuer !

Dernière folie chez nos amis Québécois : un père non vacciné s'est vu retirer temporairement

son droit de visite

[quote]Dans son jugement daté du 23 décembre, le juge Jean-Sébastien Vaillancourt, de la Cour supérieure, a ainsi répondu à cette question : « [...] il aurait normalement été dans le meilleur intérêt de l'enfant d'avoir des contacts avec son père, mais pas dans son meilleur intérêt d'avoir des contacts avec lui si celui-ci n'est pas vacciné et est opposé aux mesures sanitaires dans le contexte épidémiologique actuel. »[/quote]

<https://www.ledevoir.com/societe/659685/coronavirus-un-pere-non-vaccine-perd-le-droit-de-voir-son-enfant>

On va de plus en plus loin dans la folie !

Par **C9 Stifler**, le 14/01/2022 à 11:17

Bonjour,

[quote]

Les données du CDC (centre de contrôle des maladies aux USA) sont que 85% des personnes ayant contractés le virus ont rapporté avoir porté un masque. Plus de 50 études de leur institut de la santé (NIH) indiquent que le masque ne réduit pas le risque de transmission virale. il est peut être bon de le rappeler au vu de la confiance excessive de certains en cet accessoire.

[/quote]

Je pense que ce message me vise particulièrement. Sans aller jusqu'à débattre de l'efficacité des masques en terme de protection, je visais dans sa globalité le respect des gestes barrières les plus anodins qui soit. Le port du masque en fait évidemment partie, mais il n'y a pas que ça. Et c'est ce que je reproche à votre étude dénotant que 85% des personnes atteintes du virus portaient le masque. C'est bien beau de porter le masque mais si l'on ne respecte pas, par exemple, la limitation des contacts physiques et bien le masque devient purement et simplement inutile. C'est comme le fait de ne pas utiliser du gel hydro-alcoolique lorsqu'on en a à disposition alors qu'on touche tout et n'importe quoi dans la vie de tous les jours.

Je précise que je n'ai aucune hantise à votre égard, c'est juste que les études scientifiques, comme celles que vous avez signalé, m'irritent au plus au point puisque cela revient à biaiser l'avis des personnes sans s'intéresser au fond du problème.

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/01/2022 à 11:27

[quote]

je visais dans sa globalité le respect des gestes barrières les plus anodins qui soit. Le port du masque en fait évidemment partie, mais il n'y a pas que ça.

[/quote]

Je rejoins C9 Stifler sur ce point. Ajouter à cela, le fait que certains ne savent pas le porter ou peuvent garder le même masque plusieurs jours (à leur décharge tout le monde n'a pas les moyens d'en acheter toutes les semaines).

Cependant, le gouvernement a pu faire du port du masque une obsession, au point de l'imposer à l'extérieur alors que certains spécialistes soulignent l'inutilité de cette mesure

<https://www.20minutes.fr/sante/3208379-20211231-coronavirus-mesure-peu-risible-obligation-masque-exterieur-laisse-experts-sceptiques>

Ainsi, selon moi, c'est le gouvernement qui a "une confiance excessive" au masque ?

Par **Floris22**, le **14/01/2022 à 18:26**

Bon, j'ai le même masque en tissus depuis un an. Il passe en machine une fois par semaine quand je n'oublie pas. Et je le porte a minima sous le nez. Vu son âge, il ne tient plus bien et il est rare le moment où il est sur le nez.

Le masque est un faux argument pour moi. Pour ceux en mettent tout le temps, je leur conseille de regarder aspergillus fumigatus. Je me désinfecte les naseaux régulièrement dans la Manche lors de mes baignades, même en ce moment, pendant plus de dix minutes.

Les gestes barrières, déjà évoqués. Certains ont (enfin) appris qu'il fallait se laver les mains après avoir été aux toilettes. Pareil après avoir touché les barres ou poignets dans les transports en commun. Après, c'est en faire trop et rendre fainéant notre système immunitaire.

Mais revenons au passe. Dire qu'il y a plus d'un an, on me traitait de complotiste quand j'énonçais qu'il arriverait ou du moins que notre cher gouvernement voudrait l'instaurer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/01/2022 à 13:11**

Bonjour

Qui aurait cru que Christian Estrosi pourrait être un rassembleur !

En effet, il a récemment déclaré qu'il était favorable au confinement des non-vaccinés et à la suppression à l'accès à l'assurance chômage.

Résultat :

[quote]

Christian Estrosi a mis tout le monde d'accord... contre lui. En proposant ce jeudi 13 janvier [la suppression de l'assurance-chômage pour les personnes non-vaccinées](#)

, le maire de [Nice](#) a indigné dans de très nombreux mouvement politiques

[...] de la gauche Insoumise à Florian Philippot et l'extrême droite - mais aussi jusque sur les bancs de ses anciens amis LR ou de ses nouveaux En Marche.

[/quote]

https://www.huffingtonpost.fr/entry/la-proposition-destrosi-sur-les-non-vaccines-ne-seduit-personne_fr_61e029cce4b09724bb97bd6a

Autre information :

[quote]

Luxembourg : le pass sanitaire obligatoire au travail à partir de samedi

[/quote]

https://www.rtf.be/info/societe/detail_luxembourg-le-pass-sanitaire-obligatoire-au-travail-a-partir-de-samedi?id=10914925

En France, Ce Samedi est aussi une date importante. De nombreuses personnes vont perdre leur pass sanitaire, faute d'avoir réalisé leur troisième dose.

Cela signifie qu'elles n'auront pas non plus droit au pass vaccinal.

En pratique, les doubles vaccinés seront assimilés à des non-vaccinés. ?

Par **Floris22**, le **15/01/2022 à 14:43**

Comme je le dis depuis que la vaccination est en place avec le pass, les vaccinés d'aujourd'hui sont les non vaccinés de demain.

Certains ne voudront pas ressembler à une passoire.

Par **Floris22**, le **16/01/2022 à 10:55**

Comme prévu, l'opposition a fait son calcul électoral, comme en 40 et elle s'est couché.

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/pass-sanitaire/passe-vaccinal-vers-l-adoption-definitive-au-parlement-ce-dimanche-apres-deux-semaines-epiques-02ea1730-7699-11ec-8853-e4e9fff06f6d>

Plus le temps du covid passe, plus je comprends que la France qui se targue d'être le pays des lumières ne l'est que pour des bassesses politiques. Pas mal doivent chanter

"Maréchal nous voilà"

Or, vu les déclarations dans des pays voisins, Espagne, Danemark..., le bon sens aurait été de rejeter ce texte. Mais non, il apporte trop de pouvoirs.

Par **Floris22**, le 16/01/2022 à 14:11

[Je reprends le fil linkedIn dans le lien caché](#)

[quote]

CHOC à la Télé en Italie. Le Journaliste demande à la Professeur Anna Teresa Palamara, directrice des maladies infectieuses à l'Institut supérieur de la Santé italien, mais aussi membre du comité scientifique de l'Institut Pasteur italien, et Présidente de la société italienne de microbiologie, pourquoi autant de cas d'infections..., qu'est ce qui se passe...

Elle répond : "La première raison est qu'en Italie comme dans d'autres pays européens, le variant est en train d'infecter surtout les personnes vaccinées, et plus particulièrement les personnes vaccinées avec trois doses."

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/01/2022 à 10:57

Bonjour

[quote]

Le texte a été adopté par 215 voix contre 58, et 7 abstentions. Deux recours différents au Conseil constitutionnel sont prévus à gauche, ce qui va repousser de quelques jours la promulgation.

[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/covid-19-l-assemblee-nationale-adopte-definitivement-le-passe-vaccinal-20220116>

Le plus énervant est qu'il y avait 297 députés absents !

Pour reprendre l'analogie avec "la guerre" si chère à Macron, les députés qui ont votés pour le pass vaccinal ont trahi la République tandis que les députés qui n'étaient pas là (où qui se sont abstenu) sont des déserteurs.

Reste à savoir ce qu'osera nous sortir le Conseil Constitutionnel pour valider cela, alors que la situation sanitaire est loin de le justifier (nouveau variant certes très contagieux mais au final quasi inoffensif).

Par **Floris22**, le 17/01/2022 à 14:06

A lire

<https://h16free.com/2022/01/17/70386-revelations-de-la-darpa-sur-fauci-le-troublant-mutisme-de-la-presse#comments>

Si cela va au bout, ça va tanguer sec. Les commentaires sont très intéressants.

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/01/2022 à 14:44

Pour en revenir au pass vaccinal, il signe la fin de la carrière des sportifs non vaccinés

<https://www.lci.fr/sport/covid-19-pandemie-affaire-novak-djokovic-les-sportifs-francais-et-etrangers-soumis-sans-distinction-au-pass-vaccinal-2207387.html>

Il y a quelques jours Didier Deschamps annonçait que certains joueurs n'étaient pas vaccinés, puis enchainait sur une déclaration très intelligente :

[quote]**C'est la liberté individuelle. On n'est pas là pour leur imposer**[/quote]

<https://www.ouest-france.fr/sport/football/equipe-de-france/didier-deschamps-revele-que-certains-bleus-ne-sont-pas-vaccines-ou-pas-totalement-7589970>

Didier Deschamps est bien plus républicain que la plupart de nos parlementaires.

Mais avec le pass vaccinal, il n'a malheureusement plus le choix : les joueurs non vaccinés ne pourront plus accéder aux stades que ce soit en club ou en sélection nationale.

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/01/2022 à 13:53

Bonjour Manon

Je vous souhaite de nouveau la bienvenue et vous remercie pour votre intervention très intéressante et très agréable à lire.

Je partage vos inquiétudes.

Il n'y a pas si longtemps, les critiques pleuvaient à l'égard de la Chine et son crédit social. Le pass vaccinal repose sur la même logique : utiliser la peur pour convaincre, privation de libertés et diabolisation des personnes qui ne suivent pas.

J'en reviens au fameux rapport d'information de trois sénateurs dans lequel ils osaient déclarer

[quote]

Si une « dictature » sauve des vies pendant qu'une « démocratie » pleure ses morts, labonne

attitude n'est pas de se réfugier dans des positions de principe, mais de s'interroger sur les moyens concrets, à la fois techniques et juridiques, de concilier efficacité et respect de nos valeurs.

[/quote]

<https://www.senat.fr/rap/r20-673/r20-6731.pdf>

Et l'on se demande comment une majorité de citoyens peut accepter cela.

Le Conseil Constitutionnel devrait se prononcer Vendredi.

Malheureusement la question n'est pas de savoir s'ils vont valider le pass vaccinal, mais plutôt comment.

Par **Isidore Beutrelet**, le 19/01/2022 à 07:44

Bonjour

Malheureusement le Conseil constitutionnel a démontré depuis le début de cette crise, qu'il était un simple Conseil d'enregistrement. Quand on lit ses décisions, on a l'impression qu'il cherche des parades pour rendre le pass sanitaire conforme à la Constitution.

La CEDH a pu déclarer irrecevable des requêtes contre le pass sanitaire, MAIS c'était en raison d'un vice de forme (non épuisement des voies de recours interne)

<https://www.lci.fr/justice-faits-divers/covid-19-coronavirus-la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-cedh-declare-irrecevables-18-000-requetes-contre-le-pass-sanitaire-2198312.html>

La CNIL semble en effet la seule institution à vouloir opérer un vrai contrôle.

Fin 2021, elle réclamait des preuves sur l'efficacité du pass sanitaire

<https://www.capital.fr/economie-politique/pass-sanitaire-la-cnil-reclame-des-preuves-de-son-efficacite-1421558>

Je crois qu'elle les attend toujours

En Israël, il semble qu'on ait plutôt prouvé son inefficacité.

<https://www.i24news.tv/fr/actu/israel/1642516691-israel-covid-19-le-ministre-des-finances-demande-l-annulation-du-passeport-vert>

Leur Ministre des finances israélien évoque carrément une absence de logique médicale et un important préjudice pour l'économie

Au même moment en France, un rapport d'expert affirme que le pass sanitaire aurait permis sauver 4 000 vies et d'éviter une perte de six milliards d'euros

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire/covid-19-le-pass-sanitaire-a-t-il-ete-efficace_4921597.html

On en revient à ce que disait Manon dans son premier message

[quote]je crois que l'Etat a aussi le devoir de vérification des sources qu'il emploie pour justifier ses décisions,[/quote]

Par **Jullious**, le **20/01/2022 à 20:42**

Ce qu'il en ce moment en France et ailleurs dans le monde occidental m'a vraiment ébranlé et fait remettre en question a notion d'état de droit...

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/01/2022 à 09:23**

Bonjour Jullious, je suis entièrement d'accord avec vous.

Le calendrier de levé des restrictions est une vaste mascarade !
La premiers mots du 1er Ministre ont été l'annonce de l'entrée en vigueur du pass vaccinal. C'est très inquiétant ! Effectivement, cela démontre que le gouvernement ne semble pas considérer le pass vaccinal comme une restriction, pire encore, la pass conditionnerait la levée de toutes les autres restrictions (Bienvenu en République Populaire de France).

En maintenant le pass vaccinal tout en levant certaines restrictions (fin du port du masque à l'extérieur, fin des jauges, possibilité de consommer au comptoir des bars, ouverture des discothèques), le gouvernement se ridiculise.

Si la situation sanitaire s'améliore, qu'est-ce qui justifie le maintien du pass ? Comment oser parler de levée des restrictions alors que la plus grave est maintenue ?!

Encore une fois, c'est très inquiétant, puisque cela laisserait penser que la décision de maintenir ou non le pass, ne serait pas forcément liée au contexte sanitaire.

Chez nos voisins anglais, c'est une autre histoire !

[quote]

À partir de jeudi 27 janvier, le port du masque ne sera plus légalement obligatoire, le télétravail ne sera plus recommandé officiellement et **un passe sanitaire ne sera plus imposé pour l'accès aux boîtes de nuit et certains grands rassemblements,**

[/quote]

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/covid-19-l-essentiel-des-restrictions-levees-en-ngleterre-872b2658-792b-11ec-a017-96843a9ea100>

Reste à attendre la décision du Conseil Constitutionnel.

S'ils osent dire que le pass vaccinal est justifié par le contexte sanitaire, ce sera excusez-moi l'expression, du "foutage de gueule"

Par **Floris22**, le **21/01/2022 à 19:08**

Et ben nous y voilà. Le passe est validé par notre pseudo conseil [barrer]gériatrique[/barrer] constitutionnel.

Après une visite de Dormalin à son président et l'annonce faite hier par le cachesex du gouvernement, cela était évident.

Non Isidore, ce n'est pas du foutage de gueule, c'est la suite logique d'un CC qui n'a rien de tel, mais aussi de la mise en coupe de la population depuis deux ans. Et dans présentation du nouveau pays, tu as oublié un élément important: Bienvenue dans la République Démocratique et Populaire de France.

Par **Floris22**, le **21/01/2022 à 19:36**

Et pour information, j'appelle cela collusion, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, corruption

[LinkedIn](#)

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/01/2022 à 07:51**

Bonjour

[quote]Après une visite de Dormalin à son président et l'annonce faite hier par le cachesex du gouvernement, cela était évident.[/quote]

Effectivement, Castex annonçait l'entrée en vigueur du pass sanitaire avant même que le Conseil Constitutionnel n'est réalisé son contrôle.

Le Conseil Constitutionnel est devenu un paillasson !

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiquede/decision-n-2022-835-dc-du-21-janvier-2022-communique-de-presse>

[quote]le législateur a estimé, au regard de la dynamique de l'épidémie, du rythme prévisible de la campagne de vaccination et de l'apparition de nouveaux variants du virus plus contagieux, que persisterait un risque important de propagation de l'épidémie.

Il n'appartient pas au Conseil constitutionnel, qui ne dispose pas d'un pouvoir général d'appréciation et de décision de même nature que celui du Parlement, de remettre en cause

l'appréciation par le législateur de ce risque

[/quote]

Le Conseil Constitutionnel démontre encore une fois son inutilité pour protéger nos libertés en cas de crise sanitaire. Il suffit que le gouvernement mette en avant "un risque" pour que le contrôle de constitutionnalité devienne impossible puisque le Conseil ne s'estime pas compétent pour reconnaître le risque.

Il est loin le temps de la décision n° 71-44 DC du 16 juillet 1971, où le Conseil Constitutionnel s'est reconnu de lui-même la possibilité de contrôler la conformité des lois par rapport au préambule de la Constitution, lui conférant ainsi une valeur constitutionnelle.

Il n'y a pas besoin d'être un expert pour comprendre que les trois critères du gouvernement ne tiennent pas la route:

- au regard de la dynamique de l'épidémie : c'est aussi au regard de la dynamique de l'épidémie que certaines restrictions seront levées !

- de la campagne de vaccination : 90 % de la population éligible est vaccinée ! L'objectif d'incitation à la vaccination est rempli.

- apparition de nouveaux variants du virus plus contagieux : le variant actuel est **plus contagieux certes, mais pas plus mortel.**

[quote]

le législateur a circonscrit leur application à des lieux dans lesquels l'activité exercée présente, par sa nature même, un risque particulier de diffusion du virus.[/quote]

Sur quels éléments se fondent-ils ?! Et puis, je croyais qu'il ne s'estimait pas compétent pour l'appréciation du risque

Pour les transports en commun, le Conseil Constitutionnel ferait-il preuve d'amnésie et ne se rappelant pas les propos de J-B Djebbari

[quote]«L'objectif du pass sanitaire dans les transports, c'est l'incitation à la vaccination»[/quote]

https://www.liberation.fr/societe/sante/lobjectif-du-pass-sanitaire-dans-les-transports-cest-lincitation-a-la-vaccination-assure-jean-baptiste-djebbari-20210809_GIKCSGSHIRDFFGWZQ56X7OHAYI/

[quote]S'agissant de leur application aux grands magasins et centres commerciaux, il a prévu qu'elles devaient garantir l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité[/quote]

En réalité, c'est plus complexe que cela. Il y avait déjà cette exception avec le pass sanitaire

et certains ont pu penser que l'accès aux centres commerciaux n'étaient pas soumis au pass.

[quote]Une lecture erronée, selon le gouvernement, qui dit avoir tenu compte de cette garantie de l'accès aux biens de première nécessité dans l'application de la loi, mais à l'échelle des territoires. Ce que le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a ainsi expliqué fin juillet?: «*Si des commerces qui ne sont pas dans le centre commercial, sont accessibles dans le bassin de vie, le pass sanitaire pourra être requis dans le centre commercial.*» Et si, à l'inverse, «*dans un bassin de vie, les biens de première nécessité sont accessibles uniquement dans un centre commercial, alors le pass sanitaire ne sera pas obligatoire*». [/quote]

https://www.liberation.fr/checknews/acces-aux-biens-de-premiere-necessite-le-pass-sanitaire-dans-les-centres-commerciaux-est-il-illegal-20210819_JFVHIMTJD5BZPANWVCQJCNIPYE/

[quote]S'agissant des déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux, le législateur a prévu que, en cas d'urgence faisant obstacle à l'obtention du justificatif requis [...] l'exigence de présentation d'un « passe vaccinal » est remplacée par celle de présentation d'un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination à la covid-19 en cas de « motif impérieux d'ordre familial ou de santé »[/quote]

Cela risque d'aboutir à des scènes gênantes où des passagers devront étalés leur vie privée et tenter de convaincre le contrôleur/chauffeur, qu'ils bénéficient bien de cette exception (en espérant que ce dernier soit au courant de l'existence de cette exception).

[quote]ces dispositions ne sauraient être regardées, eu égard à la nature des lieux et des activités qui y sont exercées, comme instaurant une obligation de vaccination.[/quote]

Ben voyons ! ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 24/01/2022 à 13:31

Bonjour

Je souhaitais partager une information :

[quote]

À partir du 1er février prochain, les Italiens et les Européens basés en Italie et éligibles au revenu de citoyenneté, l'allocation réservée aux demandeurs d'emploi les plus démunis, devront prouver qu'ils sont en possession d'un passe sanitaire.

[/quote]

<https://www.marianne.net/en-italie-le-versement-du-rsa-sera-reserve-aux-detenteurs-dun-passe-sanitaire>

C'est une discrimination intolérable !

Pendant ce temps-là

[quote]

L'Espagne appelle à gérer le Covid comme une épidémie de grippe

[/quote]

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/lespagne-appelle-a-gerer-la-pandemie-comme-une-epidemie-de-grippe-1378901>

C'est hallucinant lorsqu'on compare par rapport à ce qui se passe en France et en Italie !
Le virus est pourtant le même

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/02/2022** à **13:19**

Bonjour

Quelques nouvelles :

[quote]En Belgique aussi, des non-vaccinés ne peuvent bénéficier de greffe

Comme leurs homologues américains, les équipes médicales belges concernées soulignent les risques accrus que prennent les patients non-vaccinés pour une telle opération.[/quote]

<https://www.lesoir.be/420534/article/2022-01-27/en-belgique-aussi-des-non-vaccines-ne-peuvent-beneficier-de-grefe>

Les non-vaccinés avaient déjà perdu plusieurs de leurs libertés, en Belgique et aux États-Unis, ils ont perdu le droit à la vie.

Et pourtant les États-Unis sont les précurseurs des greffes rénales chez des personnes séropositives <https://www.catie.ca/fr/treatmentupdate-183/la-transplantation-du-rein-et-le-vih-lexperience-americaine>

Le COVID serait-il plus dangereux que le VIH ? ! ?

En tout cas ce qui est sûr c'est que le COVID et le pass vaccinal rendent certaines personnes "folles"

[quote]Ce Bohainois frappe sa femme positive au Covid « Pris de panique », il a attrapé sa compagne par le col avant de la traîner à terre par les cheveux jusqu'à la sortir. Il a été

condamné par le tribunal.[/quote]

<https://premium.courrier-picard.fr/id274097/article/2022-01-30/ce-bohainois-frappe-sa-femme-positive-au-covid>Le reste de l'article est payant mais il n'y a pas besoin d'en savoir plus

[quote]Pass Vaccinal : des contaminations volontaires pour obtenir le sésame[/quote]
https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-vaccinal/pass-vaccinal-des-contaminations-volontaires-pour-obtenir-le-sesame_4928563.html

Effectivement, un certificat de rétablissement serait suffisamment pour prendre le TGV. C'est gravissime ! Non seulement il n'existe aucune preuve concrète que le pass sanitaire/vaccinal soit efficace pour lutter contre l'épidémie. Bien au contraire, il deviendrait une cause de la circulation du virus .

Bien évidemment, je ne cautionne pas cette folie des contaminations volontaires. Cependant, j'estime que le principal responsable est le gouvernement et son pass vaccinal.

Pour finir

[quote]Selon Éric Lanzarone, Pfizer bénéficie d'une clause de non-responsabilité en cas d'effets secondaires liés au vaccin, en vertu d'un contrat signé avec l'État français, ce que Pfizer ne dément pas.[/quote]

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/covid-un-avocat-de-marseille-depose-un-recours-contre-pfizer-les-reseaux-sociaux-s-emballent-2440867.html>

En résumé, Pfizer n'est pas responsable en vertu d'une clause d'irresponsabilité (reste à avoir si cette clause est légale).

L'État ne l'est pas non plus car la vaccination est censé être un choix personnel.

Par **Floris22**, le **03/02/2022** à **12:31**

[quote]

En résumé, Pfizer n'est pas responsable en vertu d'une clause d'irresponsabilité (reste à avoir si cette clause est légale).

L'État ne l'est pas non plus car la vaccination est censé être un choix personnel.

[/quote]

Exactement, mais cela est sorti dès le début des vaccins. Ces derniers étant en phase d'essai, il n'est pas possible d'obliger les gens à les recevoir (Nuremberg et toussa). Dès lors, personne n'est responsable, sauf celui qui le reçoit car il signe une décharge. Je la trouve belle la vie en Absurdistan.

Et que penser des propos du Véran sur le passe hier et sur l'infection. Pas de vaccination, pas de passe.

Finalement, pour les prochaines élections, je sais pour qui je vais voter: la seule personne qui a promis depuis longtemps qu'elle mettrait fin à ce cirque.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/02/2022 à 12:59**

Bonjour

[quote]

Et que penser des propos du Véran sur le passe hier et sur l'infection. Pas de vaccination, pas de passe.

[/quote]

Veran s'est en effet ridiculisé une fois de plus.

<https://www.midilibre.fr/2022/02/03/pass-vaccinal-simplifie-une-infection-vaut-desormais-une-injection-mais-une-4e-dose-possible-a-lautomne-10085815.php>

https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/olivier-veran-annonce-qu-une-infection-equivaudra-desormais-a-une-injection-pour-obtenir-le-pass-vaccinal-a-condition-d-avoir-recu-au-moins-une-dose-de-vaccin_VN-202202020535.html

Au départ, il nous dit :

[quote]

"Pour bénéficier du pass vaccinal, il faut que le système immunitaire ait été stimulé au moins trois fois"

[/quote]

C'est une façon de justifier la troisième dose. Sauf qu'en disant cela il est obligé de mentionner que l'infection est une stimulation du système immunitaire.

C'est ce qu'il fait :

[quote]

"Une stimulation peut être une infection ou une injection", rappelle le ministre de la

Santé, qui précise néanmoins qu'il faut avoir reçu minimum une dose de vaccin.

[/quote]

Quid de la personne qui a attrapé trois fois le COVID ?

[quote]

avoir contracté trois fois le Covid ne fonctionne pas.

[/quote]

Ah bon ?! Pourtant il y a bien eu trois stimulations du système immunitaire

Avec ce numéro, Veran me fait penser à un vendeur de foires et salons.

Et le meilleur pour la fin :

[quote]

Olivier Véran a laissé entendre qu'un rappel à l'automne prochain restait possible.

[/quote]

Pendant ce temps là

[quote]

Israël a indiqué ce mercredi 2 février vouloir progressivement délaisser le passe sanitaire, après avoir été l'un des premiers pays à avoir mis en place ce système pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/israel-allege-l-usage-du-passe-sanitaire-20220202>

[quote]

Enfin, pour les prochaines élections, je sais pour qui je vais voter: la seule personne qui a promis depuis longtemps qu'elle mettrait fin à ce cirque.

[/quote]

J'espère que Florian Phillipot parviendra à obtenir ses 500 parrainages.

Lorsqu'on connaîtra la liste officielle des candidats à la prochaine présidentielle, je ferai un

point sur leur position vis-à-vis du pass sanitaire/vaccinal.

Par **Floris22**, le **03/02/2022 à 14:13**

Il a tout compris lui sur l'urgence de la Liberté

[quote]

« Ma première mesure sera de faire en sorte qu'il n'y ait plus personne dans la rue », assure Jean-Luc Mélenchon

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/02/2022 à 14:37**

Et pourtant, il faut reconnaître qu'au sein de l'Assemblée Nationale, les députés LFI étaient les plus actifs dans l'opposition au pass sanitaire/vaccinale.

Mais de l'autre côté il y a leur leader qui se prends pour la République

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2022 à 13:44**

Bonjour

Les propos de Gabriel Attal sont effrayant !

Mais s'il se peut se permettre de tenir ce genre de propos c'est parce qu'une majorité de français a accepté le pass vaccinal puis le pass sanitaire sans broncher. Pire encore, certains en redemandent et applaudissent les mesures. Ils font honte à nos ancêtres des différentes époques, qui se sont battu et qui sont mort pour nos libertés

Alors le gouvernement se dit que ces même français pourront accepter d'autres atteintes à leurs libertés pour d'autres motifs.

Cette déclaration d'Attal a un arrière goût de crédit social.

Il est assez marrant de constater qu'il évoque les prestations sociales. Je me souviens qu'à chaque fois qu'on a évoqué de supprimer les aides sociales aux parents d'enfants délinquants, cela a toujours fait scandale.

Et le pire c'est qu'Emmanuel Macron et ses disciplines de LaRem oseront appeler au front républicain s'ils se retrouvent au second tour contre Le Pen ou Zemmour.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2022** à **14:28**

[quote]

l'égalitarisme serait-il le totalitarisme des temps modernes ?

[/quote]

Excellente question qui pourrait faire l'objet d'un débat dédié.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/02/2022** à **09:09**

Bonjour

Quelques nouvelles sur le sujet :

En Italie :

[quote]Un décret adopté à l'unanimité en conseil des ministres, ce mercredi soir, rend obligatoire la vaccination contre le Covid-19 pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

[...]

Les salariés qui ne pourront prouver leur vaccination verront leur salaire suspendu et risqueront une amende comprise entre 600 et 1.500 euros. Pour les autres, la sanction sera de 100 euros.[/quote]

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/covid-en-italie-la-vaccination-devient-obligatoire-pour-les-50-ans-et-plus-1376999>

J'aurais une question : l'Italie applique t-elle des sanctions similaires pour les autres vaccins obligatoires ?

Au Québec, ça bouge avec le convoi de la liberté !

<https://www.journaldequebec.com/2022/02/05/convoi-de-la-liberte-matin-tranquille-devant-lassemblee-nationale-1>

Chez nous

[quote]En France, la mobilisation commence à s'organiser sur les réseaux sociaux à l'heure actuelle. Un groupe Facebook intitulé "[Le convoi de la liberté](#)" a été créé le 26 janvier 2022. Il frôle les 200 000 membres en huit jours.[/quote]

<https://www.ladepeche.fr/2022/02/04/convoi-de-la-liberte-comment-le-mouvement-anti-pass->

[vaccinal-venu-du-canada-sorganise-en-france-10089009.php](https://www.vaccinal-venu-du-canada-sorganise-en-france-10089009.php)

Les camionneurs français feraient un vrai acte citoyen car contrairement à leur collègue québécois, ils n'auront pas attendu d'être concernés par l'obligation vaccinale pour agir

La déclaration de Véran sur la levée du pass sanitaire est inquiétante

[quote] *Quand on aura libéré des places en réa, s'il n'y a pas de nouveau variant d'ici là, l'utilité du pass vaccinal pourra tout à fait être discutée*[/quote]

https://www.liberation.fr/societe/en-direct-covid-19-retrouvez-les-dernieres-informations-liees-a-la-crise-sanitaire-20220202_J6QI7GLQYFAKRMYYVONMVFZHHU/

Ce qui m'inquiète c'est que le Ministre ne dit pas "le pass sera levée" mais qu'il y aura une discussion sur son utilité.

Je terminerai ce message par une petite pensée pour les français expatriés en Russie et qui ont été vaccinés au Sputnik V

[quote] Non reconnu en Europe, le vaccin russe ne permet pas aux expatriés de passage en France d'accéder au passe sanitaire. Certains accumulent les schémas vaccinaux des deux côtés de la frontière.

«Nous sommes complètement otages d'une géopolitique vaccinale. C'est un cauchemar pour nous tous»[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/international/c-est-un-cauchemar-la-situation-kafkaïenne-des-francais-vaccines-au-sputnik-v-20220113>

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/02/2022** à **13:23**

Bonjour

Le phénomène des convois de la liberté gagnent d'autres pays

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/france-belgique-pays-bas-apres-le-canada-comment-le-convoi-de-la-liberte-contre-les-mesures-sanitaires-fait-tache-d-huile_4949319.html

En revanche, en Italie, un médecin de Palerme a osé proposer :

[quote]

"Camps di concentramento per i no-vax"

[/quote]

<https://www.lasicilia.it/covid-19/news/-campi-di-concentramento-per-i-no-vax-frase-choc-sui-social-di-un-medico-di-palermo-1475449/amp/>

Comprenez la création de camps de concentration pour les non-vaccinés.

Comment un médecin peut-il tenir de tels propos.

Je n'ai jamais apprécié que les anti-pass et anti-vax fassent des analogies avec la seconde guerre mondiale.

Mais là on a un médecin italien qui utilise le langage nazi

Et quand on y réfléchit, le gouvernement gère le COVID comme le Front National voulait gérer le SIDA.

[quote]

"Les sidaïques sont de véritables bombes virologiques. On ne fera pas de progrès dans la lutte contre le sida sans isoler les patients".

[/quote]

Propos tenu François Bachelot (ex membre FN) en 1987 lors d'une interview au magazine Gai Pied.

Dernière information :

Non satisfait de s'être attaqué aux libertés publiques, voilà que Véran met à mal notre droit civil.

[quote]

Dans une courte vidéo publiée ce vendredi, Olivier Véran a précisé la **mesure, largement passée inaperçue**. Elle concerne des millions de Français.

Précédemment valable 6 mois après une infection au Covid-19, le certificat de rétablissement **se verra désormais désactivé au bout de 4 mois, et ce de façon rétroactive, à partir du 15 février**.

[/quote]

<https://www.midilibre.fr/2022/01/28/pass-vaccinal-le-certificat-de-retablissement-sera-valable-4-mois-contre-6-actuellement-a-partir-du-15-fevrier-10074995.php>

Il y a violation de notre droit civil :

- D'une part, il s'agit d'une annonce du Ministre dans une vidéo, ce qui n'a aucune valeur juridique.

En revanche, **à la date 09/02/2022**, l'article 2-2 du Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

dispose toujours :

[quote]

3° Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 est délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test antigénique réalisé plus de onze jours et moins de six mois auparavant. **Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test mentionnés à la phrase précédente.**

[/quote]

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000044967113

Si au 15/02/2022, il n'y a eu pas de modification de ce décret, alors le rabaissement de la durée de validité du pass, sera tout simplement illégal.

- D'autre part, l'article 2 du Code civil énonce

[quote]

La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif.

[/quote]

Ce principe s'applique également aux décrets.

Certes, il existe des exceptions au principe de non-rétroactivité mais cela est très encadré

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-essie-de-kelle/principe-retroactivite-lois-faut-savoir-28112.htm>

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/02/2022 à 07:56

Bonjour

De nombreux médias (pour ne pas dire tous) relaient l'information suivante :

C'est aujourd'hui que la durée de validité du certificat de rétablissement est réduite de 6 à 4 mois.

A l'heure où j'écris ce message, l'article 2-2 du Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, dispose toujours :

[quote]

3° Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 est délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test

antigénique réalisé plus de onze jours et moins de six mois auparavant. **Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test mentionnés à la phrase précédente.**

[/quote]

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000044967113

Jusqu'à présent il n'y a qu'une vidéo de Véran et une note du Ministère de la santé qui servirait de fondement

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/pass-vaccinal-quels-changements-a-partir-du-15-fevrier>

Ces deux éléments n'ont aucune valeur juridique. On peut à la limite considérer la note du Ministère comme une circulaire. Or, une circulaire n'a aucune valeur normative.

Il semble que c'est aussi le cas des autres mesures qui sont censées rentrer en vigueur aujourd'hui. Il est d'ailleurs intéressant de relever que la fameuse note n'évoque ni loi ni décret.

Mais la plupart des journalistes se contentent d'annoncer bêtement cette mise en œuvre. Ce qui interroge sur leurs compétences en matière d'investigation et sur le respect de la déontologie.

J'invite les étudiants publicistes à nous éclairer sur cette situation. Comment une note d'un Ministère peut-elle avoir une valeur supérieure à un décret encore en vigueur ?

Par **LouisDD**, le **15/02/2022 à 08:12**

Salut

Pour moi ton raisonnement est le bon. Mais vu l'action juridique menée contre la gestion de la crise sanitaire depuis le début, c'est à se demander si des juristes existent encore, et si les libertés fondamentales méritent encore d'être au programme du CRFPA et autres concours...

Toujours dans le registre obligation vaccinale déguisée + nécessité du pass sanitaire ou vaccinal, l'existence même du Pass +. Le concept ? On vous a enfin forcé à vous faire vacciner une première fois, ce qui depuis environ le moment même où le vaccin est sorti, ne protège pas le primovacciné de façon significative, on sait tous que les vaccins contre le Covid, a part éviter une forme grave sous condition d'être à jour des bientôt 4 doses et sous réserve de nouveaux variant tous les 2 mois... Enfin bref je m'égare. Ce pass+ permet pendant la période entre les 2 premières doses d'obtenir un pass sanitaire en cas de test négatif de moins de 24h.

Quelle logique quand le vaccin ne peut plus être vendu comme protégeant les autres (sauf à se croire coupable d'aller en réanimation et du manque de moyen de l'hôpital), et qu'on a quand même globalement de sérieux doutes sur la fiabilité des tests antigéniques, de permettre à quelqu'un d'aller dans les lieux les plus contaminants (bar restos et bientôt

discothèque)... Pour moi c'est un non sens.

On essaye de redonner le plus de libertés au plus grand nombre et dans le plus d'activités (fin du masque dans certains endroits), alors même que comme cela a été souligné jamais le pass n'aura été si dur à obtenir, à conserver, à présenter quasi partout... Et on met au passage quelques individus sciemment en danger puisqu'on leur délivre un saint Graal alors même qu'on a supprimé ce pass loisir aux gens non vaccinés qui se font tester...

Enfin bref, pas d'inquiétude pour faire une mesure appréciée des français qui doutent encore, pour les élections le pass sera levé, on a quand même vachement de chance !

Allez à +

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/02/2022 à 10:34**

[quote]c'est à se demander si des juristes existent encore, et si les libertés fondamentales méritent encore d'être au programme du CRFPA et autres concours[/quote]

Effectivement ! Il est hallucinant qu'il n'y ait pas plus de juristes ou d'avocats qui réagissent.

[quote]On essaye de redonner le plus de libertés au plus grand nombre et dans le plus d'activités (fin du masque dans certains endroits),[/quote]

Sans revenir sur la pertinence des mesures, je m'intéresserais à la réaction assez étonnante d'une majorité des français : ils applaudissent cette levée des restrictions comme s'ils obtenaient de nouvelles libertés. C'est pathétique pour deux raisons :

- D'une part, ce n'est qu'un simple retour progressif à la vie normale. Pas de quoi s'extasier. Il est incompréhensible que cela puisse avoir un effet sur la popularité du gouvernement. L'exemple suivant m'est venu en tête :

Un être humain est enfermé dans une petite cage avec des chaînes aux pieds et aux mains.

3 mois après, son bourreau le met dans une cage plus grande et lui retire ses chaînes. Croyant-vous vraiment que cet être humain va applaudir son bourreau ?! ?

- D'autre part et c'est le plus important, ils oublient qu'une mesure plus restrictive est toujours en vigueur : le pass.

EDIT : Le décret a finalement été modifié.

Cependant, cela n'excuse pas l'attitude des journalistes qui ont annoncé l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures, avant-même que le décret ne soit modifié.

Par **Isidore Beutrelet**, le 15/02/2022 à 14:16

Bonjour

[quote]

Je m'égare, ou pas. Pour moi, on est sur le même mode de "plaintes" dans les deux cas. Tant que le quotidien et ses plaisirs ne sont pas impactés, on ne dit rien. Maintenant que la plupart des vaccinés sont confrontés à la dure loi de la politique... bizarrement, le discours change... et ils s'étonnent de ce qui est mis en place depuis 2 ans. No comment !

[/quote]

Très bien dit !

Au Canada, on voit que le mouvement des convois de la liberté commence à porter ses fruits :

[quote]

L'Alberta entame l'assouplissement de ses mesures sanitaires. Le programme de passeport vaccinal est une des premières mesures à être levée, dès mercredi, pour la première étape du plan de levée des restrictions.

[/quote]

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1860787/allegement-restriction-mesures-sanitaires-alberta-fevrier>

[quote]

Convoi de la liberté au Canada : l'Ontario abolira son pass vaccinal d'ici deux semaines

[/quote]

<https://www.lindependant.fr/2022/02/14/convoi-de-la-liberte-au-canada-lontario-abolira-son-pass-vaccinal-dici-deux-semaines-10110123.php>

Mais pendant ce temps-là

[quote]

Le premier ministre canadien Justin Trudeau invoque la Loi sur les mesures d'urgence pour mettre un terme aux manifestations qui bloquent le centre-ville d'Ottawa et des postes frontaliers du pays.

[...] **Il s'agit de la première fois qu'un gouvernement a recours à cette loi qui avait remplacé en 1988 la défunte Loi sur les mesures de guerre.**[/u]

[/quote]

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1862088/canada-blocages-ottawa-postes-frontieres->

[trudeau-loi-mesures-urgence](#)

C'est très inquiétant ! En faisant cela, Monsieur Trudeau assimile les manifestants à des ennemis.

En France, on en n'est pas encore là. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas être choqué par ce qui s'est passé durant les manifestations :

- Policiers et Gendarmes qui arrachent des mains les drapeaux français et les jettent à terre
<https://www.bvoltaire.fr/un-policier-jette-a-terre-un-drapeau-tricolore-acte-manque-ou-premonitoire/>

- Un policier brise la vitre du véhicule d'un manifestant
<https://www.7sur7.be/monde/un-policier-brise-la-vitre-dun-manifestant-du-convoi-de-la-liberte~ab618daa/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

- Un policier qui dégaine son arme
https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-vaccinal/convoi-de-la-liberte-enquete-administrative-ouverte-apres-la-diffusion-d-une-video-montrant-un-policier-qui-braque-son-arme-sur-un-automobiliste_4958985.html

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/02/2022 à 13:40

Bonjour

[quote]
mais que le Pass restera à vie, ou sera remis en place dès que nécessaire politiquement.

[/quote]

Le professeur Gilles Pialoux a déclaré ce matin

[quote]
"Le pass vaccinal va disparaître **momentanément**"

[/quote]

https://www.bfmtv.com/sante/pr-gilles-pialoux-le-pass-vaccinal-va-disparaitre-momentanement_VN-202202160106.html

Le terme "momentanément" est très révélateur. Le pass n'est pas prêt de disparaître de nos vies.

Et ça c'est la faute de tous les français et françaises qui l'ont accepté sans broncher.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/02/2022** à **13:55**

Bonjour

[quote]

Le recul manque encore pour en faire une évaluation complète et rigoureuse", a expliqué M. Véran lors d'une audition au Sénat par la commission d'enquête sur l'adéquation du pass vaccinal à l'évolution de l'épidémie de Covid-19. "C'est trop tôt, ça fait un mois."

[/quote]

https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/covid-19-il-est-trop-tot-pour-evaluer-les-effets-du-pass-vaccinal-reconnait-veran_2168487.html

Pourtant ce dernier n'avait pas hésité à mettre en avant l'efficacité du pass sanitaire pour justifier sa transformation en pass vaccinal

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/02/2022** à **08:27**

Bonjour

Je partage une information

[quote]Dans son rapport présenté ce jeudi, la commission d'enquête du Sénat sur l'adéquation du passe vaccinal à la situation épidémique, appelle à **une levée « rapide » du dispositif** et « à renforcer la transparence dans la gestion de l'épidémie ».

[...]

En conclusion, **la commission d'enquête qualifie le passe vaccinal de « gadget »** « qui a paru servir de justification au relâchement des réflexes prophylactiques

[/quote]

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/la-commission-d-enquete-du-senat-demande-une-levee-rapide-du-passe-vaccinal>

De prime abord on se dit, enfin des sénateurs et sénatrices qui remplissent leur rôle d'élu de la République.

Ces derniers n'étant pas élu au SUD, il n'y aurait même pas d'arrière pensée électoral.

Cependant, je n'ai pas pu m'empêcher de faire une recherche sur les rapporteurs de cette commission et plus précisément sur leur vote lorsque le pass vaccinal était passé devant le

Sénat

[quote]Les rapporteurs, **Chantal Deseyne (LR)**, **Olivier Henno (centriste)** **Michelle Meunier (PS)** et la présidente de la commission des affaires sociales du Sénat, Catherine Deroche présentaient le rapport de la commission, ce jeudi.[/quote]

Ils ont tous votés "pour"

https://www.bfmtv.com/politique/pass-vaccinal-comment-votre-senateur-a-t-il-vote_AD-202201130132.html

Et on comprends mieux pourquoi ils préconisent

[quote]

la territorialisation de cet outil conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier dernier qui jugeait nécessaire que cet outil soit « strictement proportionné aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu ».

[/quote]

Je trouve que ce n'est pas satisfaisant. Si le pass vaccinal est un gadget alors il doit disparaître purement et simplement.

Par **Floris22**, le **01/03/2022 à 19:20**

J'ai arrêté de lire le blog de Madame LETTERON (<https://libertescherries.blogspot.com/>) le jour où elle s'était déclarée en faveur d'une mesure liberticide comme le passe ou les restrictions de circulation à cause du covid. La peur tue l'esprit (DUNE), c'est bien connu, et elle nous en avait offert une démonstration.

Il faudrait que j'aie vu ses nouveaux sujets. Sans doute est-elle revenue sur ses positions, du moins je l'espère.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/03/2022 à 07:33**

Bonjour

@ Manon :

[quote]

Doit-on comprendre que l'échéance de la présidentielle et - osons le dire - la crise ukrainienne effaceront le Covid ?

[/quote]

Très bonne remarque ! Depuis que le conflit a éclaté, les journaux ne parlent plus du COVID. Pourtant, nous aussi nous sommes en guerre selon notre président ?

@ Floris

[quote]

J'ai arrêté de lire le blog de Madame LETTERON (<https://libertescheries.blogspot.com/>) le jour où elle s'était déclarée en faveur d'une mesure liberticide comme le passe ou les restrictions de circulation à cause du covid.

[/quote]

Faire un blog sur les libertés publiques et se positionner en faveur d'une restriction de libertés, c'est très paradoxale !

Pour ma part, j'attends que la liste des candidats à l'élection présidentielle soit publiée au JO (8 mars), pour faire le point sur la position des candidats sur le pass et les restrictions sanitaires.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/03/2022** à **22:48**

Bonsoir

[quote]le pass sanitaire restera aussi en vigueur dans "les établissements de santé, les maisons de retraite, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap qui sont particulièrement fragiles",[/quote]

<https://www.ladepeche.fr/2022/03/03/pass-vaccinal-et-pass-sanitaire-ce-qui-va-changer-a-partir-du-14-mars-10146402.php>

Autrement dit, la plus grosse atteinte aux libertés individuelles est maintenue : un accès payant à l'hôpital pour les non-vaccinés qui viennent pour un soin programmé. C'est le seul lieu soumis à pass qui est réellement vitale (avec les transports inter-régionaux mais il y avait toujours la possibilité de s'arranger autrement).

Ce maintien démontre que le seul objectif du pass est l'incitation vaccinal.

[quote]92.3 % ont reçu toutes les doses requises, 61.6 % ont reçu une dose de rappel supplémentaire.

[/quote]

<https://covidtracker.fr/vaccintracker/>

Je crois que l'objectif est atteints, non ?!

Pour le reste le 1er Ministre parle de "suspension" et non de "suppression" du pass. La nuance est importante.

Par **Floris22**, le **04/03/2022** à **13:30**

Depuis le début, je dis et j'écris que le covid n'est qu'un moyen, tout comme le passe vaccinal ou nasitaire.

A lire car en rapport avec ce pass et ce qui se met actuellement en place au niveau mondial. La liberté, c'était avant 2019 !

<https://h16free.com/2022/03/03/70730-pendant-que-lukraine-flambe-le-pucage-des-populations-continue>

Par **Snowflake**, le **04/03/2022** à **14:24**

Bonjour

Ce sujet est pour moi car la semaine prochaine j'ai une plaidoirie sur le thème " Nos libertés fondamentales ont elles été restreintes avec la crise sanitaire " ? et nous devons dire que "oui". Et ca m'a rappelé une situation injuste à laquelle j'ai assisté (bon d'accord cela n'a pas de rapport avec le pass sanitaire mais avec la pandémie oui)

L'été 2020, à une époque où il faisait très chaud, un père de famille visiblement de statut modeste (même s'il ne faut pas juger sur les apparences) était avec ses quatres enfants. Il a baissé (je dis bien baissé et pas retiré) son masque 15 secondes pour boire. Il s'est pris une amende pour chacun des membres de sa famille (soit 675 euros) alors que ses enfants n'étaient pas soumis à l'obligation de porter le masque. Et à côté se baladait un groupes de jeunes sans masque. La policière les a vu mais n'a rien dit. J'ai trouvé ca terriblement injuste.

Concernant le pass vaccinal, je ne vais pas m'étendre là dessus mais je trouve que parfois c'était exagéré. Pour mon anniversaire cet été, j'ai voulu faire un activité à l'extérieur organisée par la ville où je passais mes vacances. Je n'ai pas pu car il fallait le pass sanitaire et que je ne l'avais pas encore. Pour une activité en extérieur où on allait être par groupe de 3-4 maximums alors que sur la plage/dans les restaurants les gens étaient entassés les uns sur les uns sans masque ! J'avoue que je n'ai pas trop compris pourquoi.

Par **Floris22**, le **04/03/2022** à **14:36**

@[Snowflake](#)

Il faut aller lire h16 et les commentaires. Il y a plein d'articles qui vont dans le sens du oui.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/03/2022** à **08:42**

Bonjour

@Snowflake

L'histoire du père de famille est en effet très choquante ! En prenant en compte les enfants dans la verbalisation, les policiers ont clairement fait preuve de zèle.

Sans doute que comme pour la sécurité routière, une pression à la rentabilité était faite sur les agents de police.

<https://www.magazine-avantages.fr/les-policiers-sont-pries-de-remplir-leurs-quotas-de-contraventions,2300119,13218.asp>

Pour l'événement en extérieur, il faudrait vérifier si la Mairie pouvait réellement imposer le pass. Il me semble que pour les événements en extérieurs le pass n'était exigé que si l'on dépassait une jauge. Jauge qui s'est de plus en plus réduite. Reste à savoir à quel niveau était cette jauge lors de l'événement et si elle a été effectivement atteinte.

Pour ton sujet, n'hésite pas à intervenir dans ce débat si tu as des questions ou des propositions.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/03/2022** à **16:52**

Bonjour

Comme promis, je vais présenter la position des douze candidats à l'élection présidentielle 2022 sur le sujet https://www.francetvinfo.fr/elections/presidentielle/presidentielle-2022-voici-la-liste-des-12-candidats-a-l-elysee_4977312.html

Je souhaite d'abord faire quelques précision :

- Il est évident que la position vis-à-vis du pass n'est pas le seul critère à prendre en compte pour son vote. Cependant, pour ma part, je ne voterais pas pour un candidat qui s'est manifesté en faveur du pass ou de l'obligation vaccinale (alors que l'autorisation n'est encore que conditionnelle).

Je choisirais mon candidat parmi les opposants au pass.

- Je vais essayer de sourcer au maximum mes informations. Toutefois notre logiciel anti spam n'autorise pas plus de 5 liens "cliquables" dans un même message. Dans un soucis d'équité l'ensemble des liens que je vais mettre seront "non cliquables", il faudra alors les copier-coller dans votre barre d'adresse pour y accéder.

- Les candidats seront présentées selon l'ordre alphabétique.

Nathalie Arthaud : en dehors des périodes électorales, elle n'a presque pas accès aux médias.

Il faut alors se rendre sur son blog pour connaître sa position sur le sujet. Elle se prononce clairement en défaveur du pass sanitaire

[quote]

Nathalie Arthaud : Passe sanitaire et vaccination forcée : c'est non !

[/quote]

<http://www.nathalie-arthaud.info/multimedia/editoriaux/passe-sanitaire-et-vaccination-forcee-cest-non-166535.html>

Nicolas Dupont-Aignan : il est un fervent opposant au pass sanitaire et vaccinal. Il a été très actif, que ce soit au sein ou en dehors de l'hémicycle. Il a fait de multiples interventions à ce sujet. J'en ai sélectionné une :

[quote]

Nicolas Dupont-Aignan : «Le pass vaccinal est une régression sans précédent de nos libertés

[/quote]

<http://www.dailymotion.com/video/x874tgy>

Anne Hidalgo : elle qualifie le pass vaccinal d'obligation vaccinal déguisée.

http://www.bfmtv.com/politique/elections/presidentielle/anne-hidalgo-qu-ils-appellent-le-pass-vaccinal-obligation-de-vaccination-appelons-les-choses-par-leur-nom_VN-202112230107.html

Elle préfère une vraie obligation vaccinal

<http://www.lefigaro.fr/politique/aller-jusqu-a-la-vaccination-obligatoire-pourquoi-pas-dit-anne-hidalgo-20211128>

Yannick Jadot : il est exactement sur la même ligne qu'Hidalgo.

Il se montre critique à l'encontre du pass vaccinal, pour au final se prononcer en faveur de l'obligation vaccinal.

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/covid-19-lecologiste-yannick-jadot-favorable-la-vaccination-obligatoire>

Jean Lassalle : il se présente comme

[quote]

une des personnalités politiques les plus **critiques du pass sanitaire**, dorénavant transformé en **pass vaccinal**.

Ce n'est pas tellement la pertinence de la vaccination contre la Covid19 qu'il remet en cause. Mais bien les **graves restrictions de libertés** imposées à celles et ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner.

[/quote]

<http://jl2022.fr/2022/02/05/pass-sanitaire-vaccinal-jean-lassalle/>

Marine Le Pen : elle a toujours affirmé être contre le pass sanitaire (et vaccinal)

<http://www.youtube.com/watch?v=lz1Vc24kjBs>

Cependant, comme dirait Darmanin, je la trouve un peu "molle" sur le sujet.

Emmanuel Macron : il est le créateur de cette monstruosité qu'est le pass sanitaire/vaccinal et veut emmerder les non vaccinés

<http://www.leparisien.fr/politique/emmerder-les-non-vaccines-macron-dit-assumer-totalement-ses-propos-controverses-07-01-2022-53D2YSN4BNE57OLGOQD5OXBRNA.php>

Jean-Luc Mélenchon : il a été très actif au sein de l'Assemblée pour lutter contre l'entrée en vigueur du pass.

[quote]

Pass vaccinal : "Nous l'abrogerons", si Jean-Luc Mélenchon est élu président, promet Manuel Bompard

[/quote]

http://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-vaccinal-nous-l-abrogerons-si-jean-luc-melenchon-est-elu-president-promet-manuel-bompard_4915139.html

Valérie Pécresse : d'abord plus royaliste que le roi, elle souhaitait mettre en place le pass

dans ses meetings

<http://www.parismatch.com/Actu/Politique/Valerie-Pecresse-promet-des-meetings-avec-jauge-et-pass-sanitaire-1778920>

Et finalement

[quote]

le flou est toujours entretenu par la candidate, qui continue d'appeler les membres de son parti à se ranger derrière ce passe, malgré son « *inutilité* », car ils sont « *en responsabilité et [elle] ne bloque pas la gestion de la crise par le gouvernement* ».

[/quote]

<http://www.francesoir.fr/politique-france/un-passe-vaccinal-inutile-valerie-pecresse>

Bref, on sait plus si c'est par trahison des valeurs de la République ou par lâcheté qu'elle ne remet pas en cause le pass.

Vous me direz l'un n'empêche pas l'autre.

Philippe Poutou : sa seule intervention que j'ai trouvé sur le sujet c'était lors d'un passage chez Bourdin où il a déclaré :

[quote]

"On est contre le pass vaccinal" mais "pour la vaccination"

[/quote]

http://www.bfmtv.com/politique/extreme-gauche/philippe-poutou-on-est-contre-le-pass-vaccinal-mais-pour-la-vaccination_VN-202112210090.html

Autrement dit, il souhaite encourager les français à se faire vacciner mais sans utiliser la contrainte.

Fabien Roussel :

Fabien Roussel a ses trois doses (bis) ?

Mais le pass, il s'y oppose

S'il est élu président

Il le retire sur-le-champ

Ah ! Ah ! Ah ! Oui, vraiment,

Fabien Roussel est bon enfant !

?

http://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-vaccinal/video-pass-vaccinal-le-communiste-fabien-rousseau-promet-de-le-retirer-s-il-est-elue-president_4930043.html

Eric Zemmour : Un discours d'Eric Zemmour c'est plus ou moins :

- 49 % de théorie du grand remplacement et tout ce qui avec
- 49 % de citations de personnages historiques, de grands auteurs et parfois même de ses parents
- 2 % d'autres choses. Il lui arrive donc de parler de son opposition au pass vaccinal

<http://m.facebook.com/ZemmourEric/videos/le-pass-vaccinal-doit-%C3%AAtre-aboli-emmanuel-macron-a-d%C3%A9cid%C3%A9ment-mal-g%C3%A9r%C3%A9-cette-crisis/372982964219495/>

Mais comme MLP, je le trouve un peu mou sur ce sujet.

Par **Ablette**, le **07/03/2022** à **18:01**

Bonjour à tous,

[quote]

Autrement dit, la plus grosse atteinte aux libertés individuelles est maintenue : un accès payant à l'hôpital pour les non-vaccinés qui viennent pour un soin programmé. C'est le seul lieu soumis à pass qui est réellement vitale (avec les transports inter-régionaux mais il y avait toujours la possibilité de s'arranger autrement).

[/quote]

En fait non, les tests sont remboursés sur présentation d'une ordonnance et lorsque l'on a un soin programmé, cette ordonnance est donnée avec le RV.

Par **Ablette**, le **07/03/2022** à **18:50**

Non, pas du tout, cela n'a même jamais été envisagé, ni pour les soins, ni pour les dépistages de santé publique.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/03/2022** à **20:22**

[quote]

En fait non, les tests sont remboursés sur présentation d'une ordonnance et lorsque l'on a **un soin programmé, cette ordonnance est donnée avec le RV.**

[/quote]

Heu ... non !

Cela doit être propre à ta ville.

Le CHU de ma ville ne délivre pas d'ordonnance pour des tests.

C'est au patient de se débrouiller :

- soit il a un bon généraliste qui accepte de lui faire une ordonnance

- soit il paye

Par **Ablette**, le **07/03/2022** à **20:40**

[quote]

Le CHU de ma ville ne délivre pas d'ordonnance pour des tests.

[/quote]

Oui c'est normal, ce n'est pas le CHU qui fait les ordonnances.

Le patient qui a un soin programmé à obligatoirement vu, au préalable, en consultation, soit un généraliste, soit un spécialiste, à l'origine du soin programmé, c'est à ce professionnel de faire l'ordonnance.

Les tests sont remboursés également sur présentation de la convocation au dit soin, convocation papier qui est délivrée pour tout RV dans un CHU.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2022** à **06:59**

Bonjour

[quote]

c'est à ce professionnel de faire l'ordonnance.

[/quote]

Oui les test sont remboursés sur ordonnance.

En revanche, un généraliste ou un spécialiste n'a aucune obligation de faire un test pour un patient non vacciné ayant un rendez-vous programmé à l'hôpital.

En outre, si le spécialiste de l'hôpital fixe un autre rendez-vous, il ne va pas obligatoirement délivrer une ordonnance ou un courrier.

J'ai une personne de mon entourage qui a été dans ce cas. Lorsqu'elle a demandé une ordonnance pour un test, le spécialiste lui a répondu "on n'a plus le droit d'en faire sauf pour

les opérations" sans jamais dire d'où venait cette directive.

Et apparemment ce ne serait pas un cas isolé

<https://forum-assures.ameli.fr/questions/2856110-ordonnance-pcr-refusee-parce-vaccine>

<https://lepharedunkerquois.nordlittoral.fr/128009/article/2021-10-22/teteghem-zuydcoote-l-hopital-refuse-de-lui-prescrire-un-test-pcr-avant-son>

Même si le patient arrive à avoir une ordonnance il subit une différence de traitement inacceptable pour un vaccin qui n'est pas obligatoire.

De plus, cela coûte au final plus cher à la sécurité sociale qui doit rembourser :

- 1) Le rendez-vous du généraliste pour la demande d'ordonnance
- 2) Le test.

Pour l'anecdote, le père d'un collègue s'est récemment fait opéré. On lui a demandé bien-sûr un test mais à aucun moment il ne lui a été demandé de communiquer le page de son carnet santé sur les vaccins obligatoires.

Enfin n'oublions pas les visiteurs, pour eux par d'ordonnance. Eux et le patients qu'ils voulaient voir subissent une grave atteinte à leur droit à la vie familiale.

Par **Ablette**, le **08/03/2022** à **07:45**

Il y a forcément des ratés, mais d'un point de vue légal, les tests sont gratuits pour les soins pour les non -vaccinés. Après chacun trouvera toujours le contre-exemple de tel ou telle situation c'est sûr, et ça vaut dans tous les domaines ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2022** à **10:50**

[quote]mais d'un point de vue légal, les tests sont gratuits pour les soins pour les non -vaccinés.[/quote]

Désolés mais je ne suis pas d'accord avec cette affirmation.

A ma connaissance aucun texte de loi prévoit la gratuité des tests pour l'accès aux hôpitaux.

En revanche et la nuance est importante, les tests sont gratuits pour les non vaccinés qui ont une ordonnance de moins 48 heures.

Encore faut-il avoir une telle ordonnance.

En conséquence, l'accès aux hôpitaux pour un soin programmé est bien indirectement

payant pour les non-vaccinés qui n'ont pas pu se procurer une ordonnance pour leur test (ou qui n'ont pas un courrier de l'hôpital).

PS : Je remercie Ablette pour ses interventions, c'est l'occasion d'avoir un vrai débat ?

Par **Ablette**, le **08/03/2022** à **15:40**

[quote]

En conséquence, l'accès aux hôpitaux pour un soin programmé est bien indirectement payant pour les non-vaccinés qui n'ont pas pu se procurer une ordonnance pour leur test (ou qui n'ont pas un courrier de l'hôpital).

[/quote]

Franchement, quand tu as un soin programmé, y'a forcément un médecin derrière qui te l'a prescrit. Alors je ne dis pas qu'il n'y a pas deux ou trois médecins obtus qui n'ont pas compris le système ? mais vraiment, si t'arrives pas à avoir l'ordonnance du test en même temps que tes papiers de visite d'anesthésie, ton bilan ou autres, c'est vraiment pas de bol.

Suffit d'aller chez ton toubib avec le texte de l'arrêté du 14 octobre 2021, et de stabiloter l'article 1-2° I-b, m'enfin ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2022** à **19:24**

[quote]

mais vraiment, si t'arrives pas à avoir l'ordonnance du test en même temps que tes papiers de visite d'anesthésie, ton bilan ou autres, c'est vraiment pas de bol.

[/quote]

Pourquoi parles-tu d'anesthésie ?!

Je ne fais pas référence aux opérations mais aux simples consultations.

Pour une opération, évidemment que tu as une ordonnance pour des tests (vaccinés ou non d'ailleurs).

En revanche, lorsqu'une personne est suivie à l'hôpital, par exemple pour une ALD, je peux te garantir qu'elle n'aura pas de papiers pour chacun de ses rendez-vous. Le secrétariat lui

remettra simplement un petit carton pour lui rappeler son prochain rendez-vous.

Bien sûr s'ils ont un bon généraliste, il devrait leur faire une ordonnance pour chaque rendez-vous prévu à l'hôpital. Mais ils ne sont pas tenu de le faire ...

Et même si la situation est rare, elle reste inacceptable.

Par **Ablette**, le **08/03/2022** à **20:21**

Normalement, le test est fait gratuitement en pharmacie sur présentation de la convocation (ou du petit carton)... (source service-public.fr)

donc anesthésie ou pas, même combat

Bref, vivement que tout cela s'arrête, au moins on est d'accord là-dessus je pense ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2022** à **22:34**

[quote]

Normalement, le test est fait gratuitement en pharmacie sur présentation de la convocation (ou du petit carton)... (source service-public.fr)

[/quote]

Et bien je peux t'assurer que non ! Le petit carton (parfois c'est un vulgaire post it) ne vaut pas convocation ! Une convocation c'est un courrier de l'hôpital.

Or, le praticien ne va pas faire un courrier pour chaque nouveau rendez-vous. Le patient repartira simplement avec post it rappelant la date et l'heure du prochain rendez-vous.

La présentation de ce post-it au pharmacien ne permettra pas d'obtenir un remboursement.

Sur service public il est écrit

[quote]

la gratuité est aussi pour les personnes présentant la convocation émise par un service de santé, pour un examen ou un test. Ce dernier est à réaliser dans les 72 heures précédant la date des soins programmés mentionnée sur la convocation.

[/quote]

En fait, tu sur-interprètes le mot "convocation". Cela dit, c'est très intéressant juridiquement, ça mériterait une question au gouvernement (si quelqu'un connaît un député ou sénateur ?)

[quote]

Bref, vivement que tout cela s'arrête, au moins on est d'accord là-dessus je pense

[/quote]

Tout à fait ! ?

Par **LouisDD**, le **10/03/2022** à **11:09**

Salut

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/suppression-de-la-redevance-tele-la-honte-de-la-republique-20220309_LA356LVHZZEFTD6UHQLXVVCIIQ/

On peut y lire très vite que les médias contrebalancent les autres pouvoirs.
Cela s'est très bien illustré au long de cette crise. Ironie...

Au final on reproche uniquement à certains médias d'avoir persuadés des populations de ne pas se vacciner. En aucun cas les médias ont servi une propagande de vaccination obligatoire déguisée... Ironie...

Peut être hors sujet ... Mais si les médias pensent réellement qu'ils peuvent lutter en faveur de nos libertés, il faudra penser à demander à filmer les conseils de défense sanitaire... Ou faire des caméra cachée pour bien mettre en exergue que ce genre d'assemblée est inconstitutionnelle...

Enfin bref... Bientôt les élections et c'est compliqué...

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/03/2022** à **11:54**

Salut Louis

Je suis entièrement d'accord avec toi.
Les journalistes qui ont formulés des critiques à l'encontre du pass vaccinal ne sont pas légion alors qu'il y avait de quoi dire.

Et pour le légitimé, certains se sont contentés de dire "nos voisins le font".

Super l'argument !

Je donnerais une réponse de "maman" : Et si le Ministre de la santé Allemand se jette par le fenêtre, Veran le fera aussi ?!

Je suis pour un cash investigation au conseil de défense. Elise Lucet pourrait facilement s'infiltrer en se faisant nommé Ministre.

?

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/03/2022 à 08:16

Bonjour

[quote]

Le transport aérien réclame la fin des contraintes sanitaires sur les vols intra-européens

[/quote]

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/le-transport-aerien-reclame-la-fin-des-contraintes-sanitaires-sur-les-vols-intra-europeens-1392870>

C'est un article réservé aux abonnés.

Toutefois, le peu qu'on peut lire gratuitement, nous permet aisément de comprendre que les compagnies aériennes veulent en finir avec l'ensemble des contraintes sanitaires.

Par **Snowflake**, le 11/03/2022 à 09:22

Pour le vaccin contre le coronavirus, chacun son avis. Il y a des arguments de chaque côté. Mais plus les jours passent et plus je me dis qu'on devrait obliger un grand nombre de personnes à se faire vacciner contre le bêtisovirus

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/03/2022 à 14:10

[quote]

vacciner contre le bêtisovirus

[/quote]

Reste à savoir s'il immunise totalement ou empêche seulement de faire des bêtises graves ?

C'est l'occasion de préciser que je ne suis pas non plus antivax, je suis à jour de mes vaccins obligatoires.

Je suis uniquement un anti-pass non vacciné.

Par **Floris22**, le 11/03/2022 à 22:34

Certains voient le verre à moitié plein (libération du 14), d'autres à moitié vide (le passe sera encore telle une épée au dessus de la tête)

On va donc se réjouir de la pseudo liberté du 14, mais il ne faut pas oublier que le pass est toutes les contraintes qui vont avec pourra être activé sur une simple volonté de "muselage".

Et oui, on fait dire ce qu'on veut aux chiffres.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/03/2022** à **07:35**

Bonjour

Je viens de lire cet article sur le figaro étudiant

https://etudiant.lefigaro.fr/article/fin-du-port-du-masque-a-l-ecole-les-eleves-vont-enfin-decouvrir-le-visage-de-leurs-profs_15c34e76-9fbb-11ec-a3fc-5bcd320a036b/

On peut constater les dégâts qu'a fait la politique sanitaire sur le mental des certains jeunes.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/03/2022** à **11:57**

Petit anecdote : il n'y a pas longtemps je regardais le film "Evolution"

https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=29005.html

Je vais essayé de ne pas trop divulguer pour ceux qui ne le connaisse pas, mais à un moment dans le film un scientifique est amené à s'expliquer devant une commission, à cette occasion on lui demande des explications sur :

[quote]

An anthrax vaccine that *did* immunize people against anthrax... at the cost of a *month* of debilitating stomach cramps, severe diarrhea, memory loss, partial facial paralysis, temporary blindness, drooling, bleeding gums, erectile dysfunction, uncontrollable flatulence...

[/quote]

[https://tropedia.fandom.com/wiki/Evolution_\(film\)/YMMV](https://tropedia.fandom.com/wiki/Evolution_(film)/YMMV)

Ça vous rappelle quelque chose ? ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/03/2022** à **11:57**

Bonjour

Cela date déjà de quelques jours mais je n'ai pas eu le temps de le signaler :

Olivier Veran a déclaré sur FranceInfo

[quote]

« L'Allemagne et l'Italie qui ont le Pass et le masque connaissent le même rebond que nous. »

[/quote]

https://twitter.com/f_philippot/status/1504089493749518346?ref_src=twsrc%5Etfw

Olivier Veran se justifiait sur la levée des mesures sanitaires en France.

Or, en prenant cet exemple, Olivier Veran démontre indirectement que le pass vaccinal n'est pas un outil efficace pour lutter contre l'épidémie.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/04/2022** à **12:42**

Pour celles et ceux qui pensaient que le pass était du passé

[quote]Passe vaccinal : Emmanuel Macron annonce son **possible retour "à l'automne prochain"**[/quote]

<https://www.francesoir.fr/politique-france/passe-vaccinal-emmanuel-macron-annonce-son-possible-retour>

Coïncidence ou pas

[quote]Olivier Véran, ministre de la Santé, a affirmé que la mise en place d'une **4e dose à l'automne était "possible"**.[/quote]

<https://www.ladepeche.fr/2022/02/03/vaccins-contre-le-covid-19-vers-une-4e-dose-a-lautomne-possible-selon-olivier-veran-ministre-de-la-sante-10086302.php>

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2022** à **08:32**

Bonjour

Pour compléter mon analyse précédente, on va s'éloigner un peu du sujet.

Il y a selon moi deux éléments qui pourraient pousser certains abstentionnistes et même certains électeurs de Mélenchon à voter Le Pen au second tour (ou du moins à ne voter pour Macron) :

Le premier c'est le pass sanitaire. LFI a été très active au sein de l'Assemblée Nationale pour s'opposer à sa mise en place.

Mais le gouvernement a choisi le bon moment pour le retirer. Certains n'y pensent déjà plus. De ce fait, il n'y a presque pas eu de débat sur le sujet lors de la campagne.

Le second c'est les retraites.

Et ça Macron en a bien conscience

[quote]Retraite : Macron prêt à mettre de l'eau dans son vin sur l'âge de départ à 65 ans[/quote]

<https://www.latribune.fr/economie/france/presidentielle-2022/retraite-macron-met-de-l-eau-dans-son-vin-sur-l-age-de-depart-a-65-ans-913652.html>

Pendant ce temps-là à Bruxelles :

[quote]« La Commission européenne propose de porter l'âge du départ à la retraite à 70 ans » avertit Marc Botenga[/quote]

<https://www.publicsenat.fr/article/politique/la-commission-europeenne-propose-de-porter-l-age-du-depart-a-la-retraite-a-70-ans>

Certains journalistes osent prétendre que c'est une fake news comme 20 minutes

[quote]Non, l'Union européenne ne préconise pas de repousser l'âge de la retraite à 67 ans ou plus[/quote]

<https://www.20minutes.fr/societe/3043443-20210518-non-union-europeenne-preconise-repousser-age-retraite-67-ans-plus>

Mais si on lit bien l'article :

[quote]« C'est un rapport d'analyse, il a donc une valeur informative mais aucune valeur contraignante. Ces rapports "Institutional papers" analysent la situation économique et son évolution », confirme à *20 Minutes* la Commission européenne à propos de ce document, réalisé par le Comité de politique économique (CPE), un organe consultatif chargé de coordonner les politiques des États membres.[/quote]

Au final, c'est 20 minutes qui nous fait une belle fake news avec son titre puisqu'il y a bien une recommandation allant dans le sens d'un allongement de l'âge de départ à la retraite pouvant aller jusqu'à 70 ans.

Même si c'est un document à valeur consultative, l'idée est sur le table.

Ainsi, comment croire le soudain recul de Macron sur l'âge de 65 ans.

Alors syndicalistes et militants de gauche vous pourrez toujours scander

Même si macron ne le veut pas nous on est là ?

Mais c'est parce que vous l'aurez voulu que Macron sera encore là.
Et toc !

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/04/2022** à **12:16**

Bonjour

Une pensée pour nos compatriotes qui subissent le confinement à Shanghai.

Voici plusieurs témoignages qui démontrent la folie du gouvernement chinois dans la gestion de cette crise.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/besancon/temoignage-confinement-a-shanghai-en-chine-tests-colis-de-legumes-charlotte-francaise-raconte-son-quotidien-2525220.html>

https://rmc.bfmtv.com/actualites/international/on-a-un-cadenas-sur-notre-porte-un-francais-raconte-le-confinement-extreme-a-shanghai_AV-202204130276.html

<https://www.france24.com/fr/asia-pacifique/20220416-confinement-des-fran%C3%A7ais-de-shanghai-quand-mon-qr-code-est-pass%C3%A9-au-rouge-%C3%A7a-a-%C3%A9t%C3%A9-la-panique>

Et le pire :

[quote]

Le nombre de cas de Covid continue d'augmenter à Shanghai, malgré le confinement

[/quote]

<https://www.7sur7.be/monde/le-nombre-de-cas-de-covid-continue-d-augmenter-a-shanghai-malgre-le-confinement~a3038854/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/05/2022** à **12:33**

Bonjour

Un peu d'actualité :

- En Italie :

[quote]Un tribunal italien juge la vaccination obligatoire inconstitutionnelle, les "effets secondaires

mortels" étant un facteur de risque potentiel.[/quote]

<https://resistance-mondiale.com/un-tribunal-italien-juge-la-vaccination-obligatoire-inconstitutionnelle-les-effets-secondaires-mortels-etant-trop-risques?unapproved=6039&moderation->

[hash=e3568991867a49f16e8fca45979b1d03#comment-6039](https://www.facebook.com/hashtag/hash=e3568991867a49f16e8fca45979b1d03#comment-6039)

- En Chine : on va de plus en plus loin dans la folie !

<https://www.tf1.fr/tf1/jt-we/videos/covid-en-chine-les-derives-dun-confinement-sans-limite-10586331.html>

-En France :

[quote]Emmanuel Macron n'a pas fermé la porte à une levée du [pass vaccinal pour les soignants à l'hôpital](#)[/quote]

https://www.bfmtv.com/sante/emmanuel-macron-n-exclut-pas-de-lever-le-pass-vaccinal-pour-les-soignants-a-l-hopital_AV-202204290541.html

En revanche, il ne parle pas des patients et visiteurs non vaccinés qui doivent toujours fournir un pass sanitaire

Par **Floris22**, le **18/05/2022 à 21:44**

En attente des législatives, mais il convient de se demander pourquoi un pass pourrait de nouveau être mis en avant.

L'enjeu chez nous ne peut pas être le même que pour les chinois.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/05/2022 à 08:39**

Bonjour Floris

N'oublions pas la prédiction du professeur Defraissy-rma ?

[quote]On aura un retour d'un variant à l'automne[/quote]

<https://www.lalsace.fr/sante/2022/05/06/on-aura-un-retour-d-un-variant-a-l-automne-met-en-garde-jean-francois-delfraissy>

Cependant, quand je vois que 63 % des + de 12 ans ont fait leur troisième dose, cela me laisse penser qu'une réinstauration du pass serait un échec. De même pour l'éventuelle quatrième dose.

Quoiqu'il en soit le nerfs de la guerre reste le maintien du pass sanitaire pour l'accès aux

hôpitaux sauf urgence.

A noter que

[quote]

Le Danemark a décidé d'arrêter la vaccination contre le coronavirus à partir du printemps prochain. La couverture vaccinale élevée de la population et l'inversion de la courbe de l'épidémie figurent parmi les raisons qui poussent le gouvernement à adapter sa stratégie.

[/quote]

<https://www.midilibre.fr/2022/02/12/pourquoi-le-danemark-va-renoncer-a-la-vaccination-contre-le-covid-a-partir-du-printemps-10106339.php>

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/06/2022** à **10:06**

Bonjour

Alors qu'il n'y a pas un jour sans qu'on nous parle de la saturation des urgences, un communiqué de la CGT nous apprend que l'hôpital de Montauban a récemment suspendu une soixante d'agents hospitaliers pour schéma vaccinal incomplet

https://twitter.com/f_philippot/status/1534153282884608006?cxt=HHwWjICxIYqStMoqAAAA

Par **Floris22**, le **10/06/2022** à **18:37**

Et oui Isidore, le socialisme est merveilleux

Il faut que nous ayons tous la même pensée. Pour y arriver, il ne faut pas lésiner sur les moyens, même si ceux-ci sont coercitifs et contradictoires. On appelle cela du foutage de gueule.

Quant au COVID, Ô mon Dieu, le taux d'incidence remonte, les variants arrivent, on est perdus pour cet automne, on va tous mourir, c'est affreux. Ah non, encore un moyen pour mettre la population sous cloche et faire ce qu'on veut derrière. Et vu les clowns qui vont être élus, nous n'avons pas notre cul sorti des ronces. Si comme je le pressens les pénuries alimentaires liées à une forte hausse des prix après l'été arrivent bien, le COVID sera une arme redoutable pour un peu plus d'Europe et moins de France., mais aussi fin des libertés.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/06/2022 à 12:54

Bonjour Floris

[quote]

le COVID sera une arme redoutable pour un peu plus d'Europe et moins de France.,

[/quote]

Tout à fait !

Pendant toute la crise sanitaire, on nous servait le refrain d'une Europe de la santé.

Je ne sais si tu as eu l'occasion de lire ce débat que j'avais lancé en 2018.

<https://www.juristudiant.com/forum/transferer-plus-de-souverainete-a-l-ue-t32392.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/06/2022 à 13:45

Bonjour

[quote]

Chine: ils veulent manifester, leur pass sanitaire vire au rouge

[/quote]

https://www.bfmtv.com/tech/chine-ils-veulent-manifester-leur-pass-sanitaire-vire-au-rouge_AD-202206160155.html

Cela démontre qu'en Chine le pass sanitaire n'est qu'une extension du crédit social.

Par **Isidore Beautrelet**, le 23/11/2022 à 16:18

Bonjour

Juste pour adresser mon entier soutien aux soignants suspendus. (D'ailleurs j'ai modifié le titre du débat pour y intégrer cette problématique)

Alors que certains pays sautent le pas de la réintégration

<https://www.la-croix.com/France/Covid-19-reintegration-soignants-non-vaccines-quels-pays-dEurope-saute-pas-2022-11-03-1201240520>

notre cher ministre de la santé évoque un problème éthique

<https://www.rtl.fr/actu/politique/invite-rtl-soignants-non-vaccines-il-y-a-un-probleme-d-ethique->

[a-les-reintegrer-explique-francois-braun-7900207902](https://www.les-reintegrer-explique-francois-braun-7900207902)

Pire encore, il a osé déclaré que la réintégration est une idée d'extrême droite

<https://putsch.media/20221109/actualites/societe/video-la-reintegration-des-soignants-une-idee-dextreme-droite-la-curieuse-reponse-du-ministre-de-la-sante-francois-braun/>

Je termine par une note "positive" en relayant le coup de gueule d'Anny Duperey

<https://www.youtube.com/watch?v=laeTVbBV8BU>

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/02/2023** à **14:03**

Bonjour

Je remonte ce sujet car il redevient malheureusement d'actualité compte-tenu de ce qu'il se passe en Australie

[quote]

Une mère australienne se voit refuser une greffe de cœur car non vaccinée au Covid-19 !

[/quote]

<https://www.lelibrepenseur.org/une-mere-australienne-se-voit-refuser-une-greffe-de-coeur-car-non-vaccinee-au-covid-19/>

Effectivement depuis 2020,

[quote]

L'État australien du Queensland refuse les greffes d'organes vitaux aux patients qui n'ont pas reçu le vaccin COVID-19.

[/quote]

<https://newsbeezer.com/canadafr/laustralie-nie-les-greffes-dorganes-salvatrices-a-des-patients-non-vaccines/>

Visiblement d'autres États ont décidé de suivre

Cela n'est pas sans rappeler les propos de

[quote]

Patrick Evrard, directeur du centre de transplantation pulmonaire de Mont-Godinne à Namur en Belgique, estime que "Greffer un non-vacciné, c'est gaspiller un organe", car pratiquer une [greffe](#) pulmonaire sur un patient non-vacciné au [Covid](#), c'est prendre un important risque de décès.

[/quote]

https://www.doctissimo.fr/sante/epidemie/coronavirus/greffer-un-non-vaccine-cest-gaspiller-un-organe-le-dr-gerald-kierzek-sindigne-des-propos-dun-confrere/f5e95a_ar.html

Dès la page 3 de ce débat je posais la question suivante : **le pass sanitaire nous rend-t-il moins humain ?**

En réalité, la question serait plutôt : Le COVID nous rend-t-il moins humains ?

Par **Floris22**, le **21/02/2023** à **17:18**

Bonjour

La Thaïlande met tout en œuvre pour se faire la peau des labos qui ont délivré le vaccin. Et oui, la fille du roi s'est retrouvé dans le coma après sa deuxième injection, ce qui n'a pas vraiment plus à sa Majesté. J'avais lu qu'elle en était décédée mais je n'ai pas cherché à vérifier cette dernière information.

Quoi qu'il en soit, si jamais un pays met à bas un labo, cela risque de faire un bel effet boule de neige.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/05/2023** à **11:20**

Bonjour

Le sujet redevient d'actualité avec la potentielle réintégration des soignants non vaccinés (je tiens à nouveau à saluer leur courage)

<https://www.lefigaro.fr/politique/l-assemblee-nationale-vote-la-reintegration-des-soignants-non-vaccines-contre-le-covid-19-20230504>

Toutefois, il est affligeant de constater que certains médecins et soignants osent s'y opposer <https://www.bfmtv.com/sante/on-est-ecoeures-la-colere-de-medecins-face-a-la-perspective->

Il est à craindre que certains feront tout pour mettre des bâtons dans les roues à leurs confrères ou collègues réintégré.

Ma crainte de la séparation de la société en deux clans se confirment sur ce point.

Après, je pense que les médecins ou soignants qui s'y opposent sont pour la plupart des frustrés (ils ont dû se faire vacciner non pas par conviction mais juste pour conserver leur emploi).

Par **Floris22**, le **06/05/2023** à **15:47**

Bonjour

Pourquoi

[quote]

Ma crainte de la séparation de la société en deux clans se confirment sur ce point.

[/quote]

ne crains tu cela que sur ce point ? Depuis plus 30 ans que je suis en capacité la société, je ne l'ai jamais vu autant divisé.

La France est le pays de la jalousie où celle-ci est utilisée en politique, pour mettre de l'huile sur le feu, et cela depuis la révolution.

Nous sommes aussi le pays des droits à, mais pas des droits de ou des devoirs.

Tout le monde ou presque revendique son droit à quelque chose: une vie tranquille au frais de l'Etat prend de plus en plus d'ampleur. Quant à savoir qui paye, ce n'est pas le problème.

Il en est de même pour les peigne-culs qui s'opposent à la réintégration. Ils se sont soumis au diktat, suivant des recommandations qu'ils savaient fausses ou erronées et ne veulent pas être les seuls dindons de la farce.

Mais soyons optimistes. Nous avons encore deux ans de répit avant que la même manipulation, mais cette fois-ci plus violente ne revienne:

<https://www.centerforhealthsecurity.org/sites/default/files/2022-12/spars-pandemic-scenario.pdf>

Pour info, ce même centre avait étudié un scénario pandémie pour le COVID en 2017 avec comme début de pandémie 2019 (de mémoire, car j'ai la flemme de chercher sur le net).

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2023** à **09:09**

Bonjour Floris

Effectivement, cette division n'est pas nouvelle mais elle a été exacerbée par les politiques sanitaires.

J'avais déjà entendu parlé de la simulation SPARS.

En parlant de peigne-culs, je crois que la palme revient à Justin Trudeau

[quote]

«tout en n'obligeant personne à se faire vacciner, j'ai choisi de m'assurer que tous les incitatifs et toutes les protections étaient là pour encourager les Canadiens à se faire vacciner».

[/quote]

<https://www.journaldemontreal.com/2023/05/05/trudeau-reinvente-sa-politique-vaccinale>

Alors certes la vaccination n'était en théorie pas obligatoire mais :

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/covid-19-le-gouvernement-canadien-veut-suspendre-les-allocations-chomage-des-non-vaccines-20220101>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1834929/vaccination-obligatoire-trudeau-voyages-canada-ressortissants-etrangeers-mecontents>

Et en bonus :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1920666/mckinsey-quebec-covid-legault-gestion-pandemie>

Par **Floris22**, le **07/05/2023** à **14:13**

Pour Justin, aucune surprise. Nous avons déjà évoqué le cas chez h16; il me semble aussi en avoir parlé sur ce sujet.

Tout comme EM, l'ex première ministre de la NZ, et tous les autres qui ont été à fond pro-vaccin, nous parlons là de young leader du forum économique mondial. Ce sont tous des adeptes de Klaus Schwab et de sa grande réinitialisation.

Par **Isidore Beutrelet**, le **23/08/2023** à **09:15**

Bonjour

Je pensais en avoir fini avec ce débat, mais malheureusement le sujet risque d'être de

nouveau d'être d'actualité.

Aux États Unis, les studios de cinéma Lionsgate imposent déjà le port du masque obligatoire ainsi qu'un test quotidien à leurs employés.

<https://www.foxnews.com/media/major-movie-studio-reinstates-mask-mandates-effective-immediately>

<https://nypost.com/2023/08/22/hollywood-movie-studio-brings-back-covid-19-mask-mandate/>

(J'ai mis deux sources pour les petits malins qui se contenteraient de dire que foxnews n'est pas une source fiable).

Pour l'instant, c'est le masque et les tests. Et on connaît la prochaine étape.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **23/08/2023 à 12:24**

Enfin, mon idée de m'acheter un voilier fait de plus en plus sens haha ... je vais rentabiliser mon permis hauturier...

Pensez-vous que d'autres restrictions peuvent passer sans que le pays ne s'embrase pour de bon?

La rentrée va déjà être mouvementée...

Hausse des taxes, des impôts, le tout saupoudré d'un 49.3, rappel du décalage de l'âge légal de retraite, prix de l'énergie qui explosent ... nous sommes assis sur une bombe sociale sans précédent.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/08/2023 à 09:26**

[quote]

Pensez-vous que d'autres restrictions peuvent passer sans que le pays ne s'embrase pour de bon?

[/quote]

En France, certains hôpitaux exigent de nouveau le port du masque

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/covid-19-le-masque-redevient-obligatoire-a-l-hopital-de-mont-de-marsan-2710748>

Heureusement, ils ne peuvent pas exiger le pass (les hôpitaux qui avaient tardés à le lever s'étaient fait rappeler à l'ordre par les ARS).

Par **Floris22**, le **24/08/2023** à **17:24**

Bonjour

Loin de tout, je ne voulais pas venir ici. Seulement, le sujet m'a interpellé

[quote]

Pensez-vous que d'autres restrictions peuvent passer sans que le pays ne s'embrase pour de bon?

[/quote]

Bien sûr, et avec une aisance que tu ne peux imaginer. Les villes de 15 minutes, ça te parle ?

L'ingénierie sociale a fait des merveilles les dernières années, nous sommes mûrs.

[quote]

Hausse des taxes, des impôts, le tout saupoudré d'un 49.3, rappel du décalage de l'âge légal de retraite, prix de l'énergie qui explosent ... nous sommes assis sur une bombe sociale sans précédent.

[/quote]

Certes, mais le pays est divisé comme jamais. Rien ne bougera, ou du moins pas avant longtemps.

Nous avons du pain et des jeux (avec avant le mondial de rugby)

Bon, pour le voilier, venir me voir si l'idée se concrétise.

Pour la vaccination, rien de tel que la peur et l'angoisse chez les psychosés ainsi que des restrictions auprès des établissements étatiques pour amener à une décision souhaitée. Les hôpitaux montrent l'exemple.

Par **Floris22**, le **24/08/2023** à **18:38**

Et en parlant de chiffres, comment dire tout et son contraire en quelques mots pour se faire une raison

[quote]

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/hausse-des-cas-de-covid-en-loire-atlantique-sans-chiffres-comment-savoir-ed822ff2-41af-11ee-ae6d-069db0645c1b>

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2023** à **07:58**

Bonjour Floris

Merci pour ton article

Je vais rebondir sur les propos du secrétaire général de la Fédération des pharmaciens d'officine :

[quote]

« On ne vendait plus du tout d'autotest ces derniers temps, mais depuis quelques semaines, on nous en demande une à deux fois par jour. »

[/quote]

Ben tout simplement parce qu'ils commencent à en reparler à la TV

Concernant la vaccination

[quote]

« Le 12 août, j'en ai fait deux. Je me suis dit : mais qu'est-ce qui se passe ? Alors j'ai demandé aux collègues. Chez eux, rien du tout. »

[/quote]

Idem que pour les autotests.

A noté que le vaccin proposé n'a pas évolué depuis la troisième dose.
Les gens se font vacciner contre un nouveau variant mais avec une version ancienne vaccin
... ..

Par **Floris22**, le **25/08/2023** à **12:37**

Et quand tu es une personne qui regarde les chiffres et certains articles, tu te rends compte que la mortalité par souci cardiaque et autres augmente chez les 20-50 ans depuis deux ans.

Bizarre non ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2023** à **14:43**

[quote]

la mortalité par souci cardiaque et autres augmente chez les 20-50 ans depuis deux ans.

Bizarre non ?

[/quote]

Ce qui est encore plus bizarre c'est que je ne trouve plus de trace sur le net de ce fameux article farfelu (j'utilise une capture du site jeuxvidéo.com)



Santé > Actualité Santé

Prendre trop de temps pour faire ses lacets pourrait provoquer un arrêt cardiaque ! Les scientifiques nous alertent sur le fait qu'un changement trop rapide de notre centre de gravité serait préjudiciable à la conservation de la capacité de notre cœur à se contracter efficacement.

A quand la publication dans The Lancet ???

.